Alternatives Economiques

JUIN 2026 | N° 471 | 5,90 €

Inflation Et si on reparlait sobriété ?

Coupe du monde Le football joue contre le climat

Moins de bébés est-ce si grave ?

Derrière la panique nataliste, les défis d'une France qui vieillit

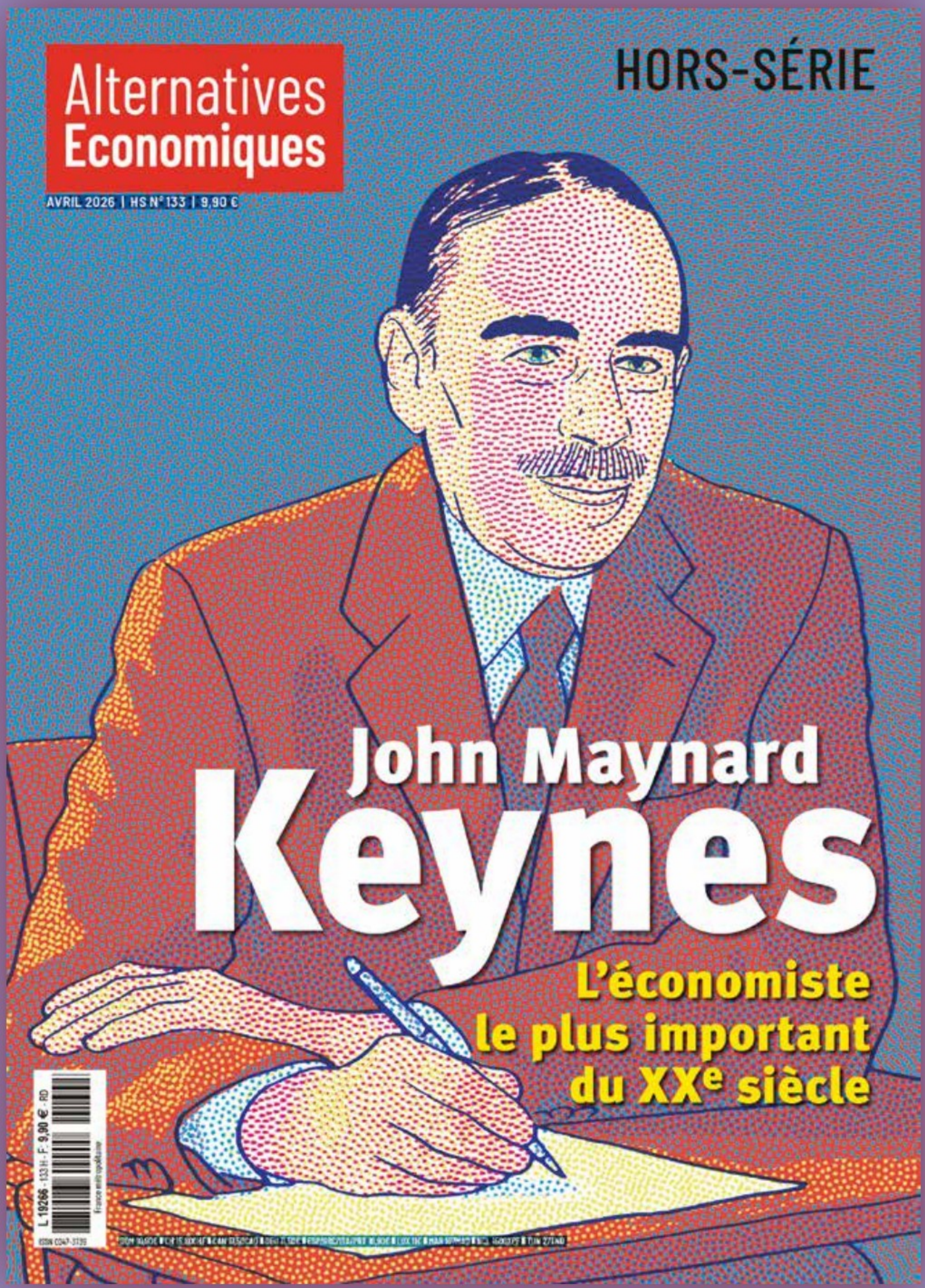
L 19241 - 471 H - F: 5,90 € - RD

ISSN 0247-3739

France métropolitaine

Belux./Italie/Grèce/Esp./Port. (cont) 6,90 € ▮ Allemagne 7,90 € ▮ Suisse 10,20 CHF ▮ DOM/S 6,90 € ▮ Can. 10,99 $ CAD ▮ Tun. 13,20aTND ▮ TOM/S 850 XPF ▮ Maroc 69 MAD

Les clés pour comprendre
la pensée du grand économiste



Le nouveau hors-série d'Alternatives Economiques
En vente en librairie et chez vos marchands de journaux
ou sur commande : alternatives-economiques.fr/keynes

Alternatives Economiques

Fondateur : Denis Clerc
Président d'honneur : Philippe Frémeaux (1949-2020)
Directeur des publications, président du conseil d'administration : Christian Chavagneux
Directeur général : Jérémy Dousson
RÉDACTION : 28 rue du Sentier, 75002 Paris
Directeur de la rédaction : Laurent Jeanneau
Rédacteur en chef : Marc Chevallier
Rédactrice en chef numérique : Sandrine Foulon
Editorialiste : Christian Chavagneux
Rédacteurs en chef adjoints : Catherine André, Vincent Grimault, Jérôme Latta, Antoine de Ravignan
Secrétaire générale de la rédaction : Charlotte Chartan
Economie : Christian Chavagneux, Juliette Le Chevallier, Aude Martin, Eva Moysan
Entreprise : Marc Chevallier, Justin Delépine
Société : Jérôme Latta, Xavier Molénat, Céline Mouzon, Naïri Nahapétian
Travail, social : Audrey Fisné-Koch, Sandrine Foulon, Vincent Grimault, Céline Mouzon
Ecologie : Antoine de Ravignan, Matthieu Jublin
International : Catherine André, Aude Martin, Eva Moysan
Agir : Céline Mouzon
Agenda : Sohane Nguyen
Histoire : Gérard Vindt
Livres : Christian Chavagneux, Igor Martinache
Culture, opinions : Naïri Nahapétian
Ont aussi participé à ce numéro : Franck Aggeri, Darius Albisson, Valentin Baudin, Anne Bringault, Stéphane His, Thomas Lestavel, Maïder Olivier, Antoine Pecqueur, Chérif Salif Sy, Jean Vigreux
Première secrétaire de rédaction, iconographe : Nathalie Zemour-Khorsi
Secrétaire de rédaction, iconographe : Agathe Lauriot dit Prévost
Direction artistique : Marie-July Berthelier, Christophe Durand
Maquette, infographies : Marie-July Berthelier, Christophe Durand
Editrices Web : Audrey Fisné-Koch, Juliette Le Chevallier, Eva Moysan
Journaliste vidéo : Rudy Pupin
Directrice diffusion : Hélène Reithler
Chargée de promotion diffusion, relations presse : Véronique Orlandi (01 44 88 95 90)
Responsable acquisition, audience et réseaux sociaux : Sohane Nguyen
Product manager : Arnaud Julieno
Assistant product manager : Charles Moreau
PUBLICITÉ ET DIVERSIFICATION : L'autre régie, 28 rue du Sentier, 75002 Paris, www.lautre-regie.fr
Directrice publicité et diversification : Anne Boulain (06 07 62 70 31)
Cheffe de publicité et diversification : Véronique Génot (01 44 88 28 93)
RELATIONS CLIENTS, FABRICATION, SIÈGE SOCIAL :
12, rue du Cap-Vert, 21800 Quetigny
Tél. 03 80 48 10 25 - Fax 03 80 48 10 34
Relations clients : Stéphanie Claudel (cheffe de service), Delphine Dorey (cheffe de projet technique), Isabelle Ménétrier, Claude Pettinaroli, Sonia Varichon
Courriel : abonnements@alternatives-economiques.fr
Comptabilité : Stéphane Vitali (responsable administratif et comptable), Stéphane Merme, Lucie Michaux
Couverture : Soulcié
Inspection des ventes (dépositaires et diffuseurs) :
Destination média, tél. : 01 56 82 12 06
Diffusion : En kiosque : MLP
En librairie : Interforum, 92 av. de France, 75013 Paris ; tél. : 01 49 59 10 10
Mensuel édité par la Scop-SA Alternatives Economiques à capital variable, partagé entre les salariés (63,4 %), la Société civile des lecteurs d'Alternatives Economiques (20,6 %), l'Association des lecteurs (0,7 %), des anciens salariés (13,9 %) et des associés extérieurs compagnons de route (1,4 %).
RC 84 B 221 Dijon, Siret 330 394 479 00043
Ce numéro a été tiré à 60 102 exemplaires
CPPAP : 0329 D 84446
ISSN : 0247-3739 - ISBN : 2-35240-380-7
Dépôt légal : mai 2026
Tarif d'abonnement 1 an (11 nos) : 59 €
Imprimé en France/printed in France par Maury (45300 Manchecourt), sur papier fabriqué en Allemagne, **taux de fibres recyclées : 100 %**, eutrophisation : Ptot : 0,008 kg/tonne de papier
© Alternatives Economiques. Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie (CFC) : 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70, fax : 01 46 34 67 19.

Alternatives Economiques est partenaire média du collectif 1% for the Planet

Relations abonnés : 03 80 48 10 25 (9h-12h30 et 14h-17h)
12 rue du Cap-Vert, 21800 Quetigny
abonnements@alternatives-economiques.fr



© CHRISTOPHE BOULZE

> “Les superprofits de quelques-uns sont les supercoûts de tous les autres”

Editorial

par Christian Chavagneux

TAXER LES SUPERPROFITS

Le conflit entre les Etats-Unis et l'Iran a bloqué le détroit d'Ormuz et fait flamber les prix de l'énergie. Dans une lettre ouverte au Premier ministre Sébastien Lecornu publiée début mai, une trentaine d'économistes réclament de taxer les superprofits engrangés par une poignée d'entreprises, au premier rang desquelles TotalEnergies, rappelant qu'au cours du premier trimestre l'entreprise a vu ses bénéfices croître de 51 % par rapport à la même période de l'an dernier. Nous avions déjà eu le même débat après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, mais aussi au moment de la pandémie du Covid, qui avait fait exploser les profits des laboratoires.

A chaque fois, revient sur le devant de la scène la proposition de taxation de profits liés à des circonstances exceptionnelles, qui se traduisent par un transfert de revenu des victimes (malades, industriels, utilisateurs de carburant) vers les actionnaires des entreprises concernées. Il est plus que temps de se pencher sérieusement sur le sujet, car il n'a rien d'évident.

Il faut, d'abord, arriver à définir les superprofits, ce qui n'est pas si simple. Puis déterminer à quel taux les taxer. Un taux fixe ou un taux progressif qui s'accroît avec l'amplitude des superprofits ? Cette seconde option paraît plus appropriée, plus juste en matière de répartition des revenus exceptionnels.

Il faut, ensuite, se focaliser sur le périmètre de taxation : si un pays souhaite avancer sur le sujet, il doit pouvoir déterminer la part des surprofits liée à son territoire.

Enfin, il y a les stratégies d'évitement fiscal des firmes. Sans oublier que, pour une partie des très riches, l'idée de partager leurs surprofits est une hérésie, de quoi nourrir de longs contentieux juridiques, avec le risque de devoir rembourser a posteriori. Les juristes devront expliquer comment y échapper.

Une taxe sur les superprofits représente un impératif moral, car on ne s'enrichit pas sans limite sur le malheur des autres. Un impératif politique, parce que les superprofits de quelques-uns sont les supercoûts de tous les autres. Et un impératif budgétaire, car ces crises engendrent un coût pour les finances publiques et une cause d'endettement supplémentaire. Les appels à l'instaurer ne suffisent plus. Il faut désormais avancer sur les modalités concrètes de sa mise en œuvre.

Mettre l'économie au service de la société



En librairie
actuellement

Commande en ligne :
alternatives-economiques.fr/ecopo110

Bulletin de commande

Pour toute information complémentaire : abonnements@alternatives-economiques.fr

☐ **Je commande** *L'Economie politique* n° 110

☐ **14 €** (frais d'expédition inclus)

☐ **Je m'abonne** à *L'Economie politique* pour 1 an (soit 4 numéros)

France métropolitaine ☐ **38 €** (au lieu de 48 €)

Total de votre commande **€**

Je règle par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques

Offre réservée à la France métropolitaine et valable jusqu'au 31 /10/2026 dans la limite des stocks disponibles.

À retourner
accompagné
de votre règlement
à L'Economie politique,
12 rue du Cap-Vert,
21800 Quetigny

Abonnez-vous aussi
en ligne sur
abos.alternatives-economiques.fr
(paiement sécurisé)
par téléphone au 03 80 48 10 25
(règlement par carte bancaire)

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Courriel

Adresse

Code postal Ville

EP471

En application de la loi du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur cession auprès de l'Economie politique.

SOMMAIRE



3_ ÉDITORIAL de Christian Chavagneux

6_ Sérieusement, monsieur Aghion ?

À CHAUD

8_ **Prix à la pompe : et si on reparlait sobriété ?**

12_ En chiffres • La Question • Près de chez vous • L'Objet • Et ailleurs… • La Bonne nouvelle • Le Graph

20_ L'ANALYSE ÉCO L'Europe prend-elle vraiment un virage protectionniste ?

22_ Y'A DU BOULOT ! de Sandrine Foulon

23_ BD Pauvres riches, par Besse et la Blanche

ENJEUX

38_ **Nos pistes pour faire baisser les arrêts maladie de longue durée**

42_ Le plaider-coupable, anatomie d'un mauvais calcul

44_ CARTE La colonisation de la Cisjordanie s'accélère

46_ **Comment l'UE maintient les étrangers dans l'irrégularité**

50_ DATA Aux Etats-Unis, les arrestations et expulsions d'étrangers explosent

52_ Moscou durcit son contrôle d'Internet

54_ **Capgemini réduit la voilure dans l'Hexagone**

58_ Les Big Tech s'endettent par milliards pour financer l'IA

60_ DATAVIZ Les classes françaises surchargées

62_ **L'insoutenable légèreté climatique des grands événements sportifs**

66_ Black-out ibérique : les renouvelables hors de cause

68_ ZOOM La croisière succombe

IDÉES

70_ ENTRETIEN avec Isabelle Ferreras **« Pour résoudre les crises, il faut démocratiser les entreprises »**

74_ MANUEL D'ÉCONOMIE POPULAIRE Elinor Ostrom

77_ Opinions • Lectures

88_ CULTURE Que faire face à Vincent Bolloré dans l'édition ?

90_ HISTOIRE Que nous reste-t-il du Front populaire ?

AGIR

94_ **A l'école, la précarité n'est pas une fatalité**

97_ Agenda

98_ PERTES & PROFITS par Enzo

DOSSIER

Moins de bébés : est-ce si grave ?

Moins de bébés, plus de personnes âgées… la France doit faire face à une équation démographique qui fragilise son économie et sa protection sociale. Le défi collectif est immense, mais pas insurmontable.





DE HAUT EN BAS : © QUENTIN TOP - HANS LUCAS - © SOULCIÉ - © SOLSTOCK/GETTY IMAGES

SÉRIEUSEMENT, MONSIEUR AGHION ?

Depuis que le récipiendaire du prix de la Banque de Suède a repris en main les programmes de SES, « *on fait vraiment de l'économie sérieuse au lycée* », a-t-il déclaré. La rédaction d'*Alternatives Economiques* lui répond.



« *J'ai refait d'abord complètement les programmes de SES parce qu'avant ils lisaient* Alternatives Economiques. *Maintenant, on fait vraiment de l'économie sérieuse au lycée. Je suis assez content d'avoir fait ça.* […] *Maintenant on a de vrais programmes d'économie et de SES dignes de ce nom.* […] *En économie, il y avait des gens qui voulaient que ce soit des trucs mondains, où on discutait des inégalités ou de ci ou de ça. Moi, j'ai dit : non, non, non, il faut qu'en économie, on ait les outils de base, qu'en sociologie, on ait les outils de base. Une fois que tu as les outils de base, tu peux faire des regards croisés, mais tu dois te coltiner les modèles, les machins, le* sweating, *comme on dit.* »

Le 16 avril dernier, devant une commission d'enquête du Sénat, Philippe Aghion, professeur au Collège de France et récipiendaire du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, n'y est pas allé par quatre chemins pour dire le peu de bien qu'il pensait de notre journal et de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée avant qu'il ne s'en mêle, à la demande d'Emmanuel Macron.

Ce n'est pas la première fois qu'*Alter Eco,* les SES et tous les tenants d'une pensée non conformiste font l'objet d'attaques *ad hominem* de la part d'économistes bien en cour ou d'idéologues du patronat. Il y a tout juste dix ans, Pierre Cahuc et André Zylberberg, pour ne citer qu'eux, signaient un brûlot sur le « *négationnisme économique* » et « *comment s'en débarrasser* » avec toutes les connotations nauséabondes que ces termes véhiculent.

A chaque offensive, nous pourrions nous contenter d'en rire et de hausser les épaules. Faut-il répondre ou traiter ces attaques par l'indifférence ? Remettre une pièce dans la machine ? Ce sont des discussions que nous avons régulièrement en conférence de rédaction.

Cette fois, nous avons choisi de ne pas laisser passer. Bien sûr, les propos de Philippe Aghion sont insultants pour les trois générations de journalistes qui, depuis quarante-six ans, ont mis leur exigence et leur sens de la pédagogie au service d'une information économique et sociale indépendante, accessible et tournée vers un public

lycéen, étudiant et citoyen, et pas seulement de « décideurs », comme le reste de la presse économique.

Mais ils le sont aussi pour tous les économistes qui ont travaillé sur les programmes de SES avant Philippe Aghion – Bernard Lassudrie-Duchêne, Jean-Luc Gaffard, Roger Guesnerie, Jacques Le Cacheux –, pour les professeurs de lycée qui ont jugé que la qualité des articles d'*Alter Eco* justifiait qu'ils soient utilisés comme supports de cours, afin d'opérer l'indispensable va-et-vient entre théorie et observation du réel.

Ils sont également insultants pour tous nos lecteurs et lectrices, qui nous font confiance depuis si longtemps. Leur exigence à notre égard est un aiguillon précieux, qui nous pousse sans cesse à chercher à faire un meilleur journal. Et à étayer les faits, ainsi que la critique.

LES INÉGALITÉS, CES « TRUCS MONDAINS »

En face, les idéologues de l'économie dominante et les experts libéraux de toutes obédiences opposent bien trop souvent aux alternatives proposées cet argument d'autorité : « C'est pas sérieux. » Lutter contre toutes les formes d'exclusion ? Pas sérieux. Travailler moins longtemps ? Pas sérieux. Taxer les ultrariches, réguler les marchés, favoriser les énergies renouvelables ? Pas sérieux… La course à la profitabilité est affaire de grandes personnes. Fermez le ban !

La curieuse saillie de Philippe Aghion sur les inégalités, qualifiées de « trucs mondains », est à la fois révélatrice et sidérante. Comment l'interpréter autrement que comme une forme de déconnexion d'avec le réel ? Comme si, au-delà de leur enjeu social et politique, elles ne constituaient pas un objet d'étude et un défi de nature proprement économique qui menace les démocraties. Aurait-il oublié qu'il y a une dizaine d'années, lui-même s'était intéressé aux liens entre croissance, inégalités et mobilité sociale ?

Mais à la confrontation au réel, Philippe Aghion préfère les « outils de base ». Qu'on se le dise : hors de la modélisation, point de salut ! Tant pis si les hypothèses qui ont servi à construire ces modèles peuvent être discutables. Et adieu le débat d'idées !

Depuis ses origines, face à une discipline qui s'enfermait dans le carcan de la formalisation, *Alternatives Economiques* a ouvert ses colonnes à la pensée non conformiste en économie, c'est-à-dire aux penseurs n'hésitant pas à croiser les regards d'autres disciplines pour analyser les phénomènes économiques. Comme le rappelait très justement Bernard Maris, l'économie est une chose trop sérieuse pour la laisser aux seuls économistes. Ce pluralisme n'est visiblement pas du goût du professeur au Collège de France, même s'il lui est arrivé d'être interviewé dans notre journal.

Enfin, il est permis de poser une question : à l'heure des plans sociaux massifs qui déciment les rédactions, au moment où les *fake news* envahissent l'espace public et où les milliardaires de droite et d'extrême droite enchaînent les rachats de médias, est-il vraiment sérieux, monsieur Aghion, de s'attaquer au dernier journal économique indépendant de France ?

La rédaction

DANS LE COURRIER

AGHION SE TROMPE D'ADVERSAIRE

« Philippe Aghion se trompe en imaginant qu'il faut remplacer l'approche de l'économie promue par *Alternatives Economiques* par des cours de microéconomie abstraits et pénibles. L'un est au service de l'autre. Ce que promeuvent *Alter Eco*, l'Apses, et plus généralement les institutions qui ont été centrales dans le développement de cette belle discipline que sont les SES, c'est l'idée que de grandes questions théoriques peuvent recevoir des réponses fondées sur la recherche en économie ou en sciences sociales. Donc, ces questions doivent, précisément, être abordées comme de véritables questions, et donner lieu à une discussion théorique qui passe souvent par plusieurs modèles.

EMMANUEL MARTIN

> « Le débat contradictoire, ferment de la démarche scientifique, s'arrête là où commence l'affirmation péremptoire.
>
> FABIEN KRAYZEL

LE MÉPRIS DU TERRAIN

« Malheureusement, les propos de Philippe Aghion sont de nature, d'une part, à disqualifier le discours scientifique, ce dont nous n'avons guère besoin en ce moment, et, d'autre part, à alimenter le mépris dont sont victimes les professeur.e.s qui s'échinent au contraire en classe à faire vivre le raisonnement scientifique.

ERWAN TANGUY

Défendre le pluralisme

« Oui, la ligne éditoriale d'*Alternatives Economiques* est plus interventionniste, plus néokeynésienne que celles d'autres médias. Peut-on la leur reprocher ? Le journal est né en effet dans les années 1980, probablement pour contrer les idées du « consensus de Washington », où experts et économistes ne juraient que par des politiques libérales. Dirions-nous, nous autres économistes, que les journalistes des *Echos* ne sont pas sérieux sous prétexte que la ligne éditoriale est plus libérale ? Il faut célébrer la diversité des voix et des prises de position en économie, tant que l'argumentaire est solide.

DANIEL MIRZA

Alors qu'en 2022, l'Etat lançait un plan de sobriété, le mot a disparu du débat public. Ce serait pourtant un moyen d'amortir la hausse des carburants. Mais…

PRIX À LA POMPE : ET ON REPARLAIT SOBRIÉ



Parole de Premier ministre : *« Par la sobriété, nous pourrons sortir plus rapidement des énergies fossiles. […] Nous serons plus souverains et donc plus résistants aux chocs qui pourraient nous atteindre. »* Le propos n'a toutefois pas été dicté par l'attaque israélo-américaine sur l'Iran, le 28 février 2026. Il remonte au 6 octobre 2022. La France affronte depuis l'invasion de l'Ukraine un choc brutal des prix du gaz qui se répercute sur celui de l'électricité, tandis que le quart de son parc nucléaire est à l'arrêt en raison d'un phénomène de corrosion en série. Ce jour-là, Elisabeth Borne, la cheffe du gouvernement, présente un plan de sobriété énergétique, en complément de mesures d'aides qui ont essentiellement pris la forme d'un ruineux bouclier tarifaire.

L'initiative donne rapidement des résultats, dont le gouvernement se félicite : une baisse sur un an de la consommation de gaz et d'électricité de respectivement 17 % et 8 %. En grande partie grâce à la campagne de communication pour régler les radiateurs sur 19 °C. En juin 2023, l'exécutif creuse le sillon en publiant un « acte 2 » de son plan de sobriété.

Mais avec le reflux des prix de l'énergie et le Rassemblement national en embuscade, il ne présentera pas d'acte 3 l'année suivante. Et pas davantage aujourd'hui, alors que les prix à la pompe ont pris 25 % en moyenne avec le blocage du détroit d'Ormuz et que les aides publiques – ciblées cette fois – sont réduites à la portion congrue [1]. Alors qu'elle avait fait une brillante apparition lors de la crise de 2022 dans le champ lexical du gouvernement, la sobriété en a été chassée depuis, renvoyée au fond de la caverne des obscures idées écologisantes.

LIMITATIONS DE VITESSE

Pour amortir la hausse des prix des carburants, *« il y aurait pourtant des mesures simples et rapides à mettre en œuvre, efficaces et qui ne coûtent quasiment rien »,* rappelle Hélène Gassin, présidente de l'association négaWatt. En premier lieu, et parce que le principal usage

SI TÉ ?



du pétrole, ce sont les véhicules, réduire la vitesse sur route. En 2022, l'association avait chiffré que ramener la limitation de vitesse de 130 à 110 km/h sur autoroute et de 110 à 100 km/h sur voie rapide permettrait de réaliser une économie de 14 TWh de carburants au niveau national, soit 6 % de la consommation totale du parc automobile. Et que l'écoconduite (adopter une conduite souple et économe, en dessous des limitations de vitesse) représentait un potentiel 3,5 fois plus important.

Station-service à Mazères-Lezons (64), le 14 avril 2026. Limiter la vitesse à 110 km/h sur autoroute et à 100 km/h sur voie rapide permettrait de réduire de 6 % la consommation du parc automobile.
© QUENTIN TOP - HANS LUCAS

Nicolas Goldberg, expert énergie du centre de réflexion Terra Nova, signale aussi ces petites économies auxquelles on ne pense pas et qui, *« mises bout à bout, finissent par compter »*. Exemple : *« En milieu rural, il y a beaucoup de déplacements domicile-travail sur la pause méridienne, faute de restauration collective. On pourrait éviter beaucoup de ces trajets en voiture en installant des cuisines ou en permettant de réchauffer son repas sur le lieu de travail. »*

En France, certains en rêvent. Ailleurs, d'autres le font. Certes, face à la hausse du baril, nombre de pays ont décidé des mesures de prix (plafonnements ou baisses de taxes), ce qui ne va pas dans le sens de la décarbonation et Paris peut mettre à son actif d'y avoir – jusqu'ici – plutôt résisté.

Mais tout aussi nombreux sont les Etats, à la différence de la France, à avoir pressé, et fortement, le bouton de la demande. Le Pakistan a par exemple tout à la fois imposé la réduction de vitesse sur les voies rapides, instauré la semaine de quatre jours pour les fonctionnaires et encouragé, comme beaucoup d'autres, le télétravail pour tous, mais aussi remis en vigueur les classes en ligne nées à l'époque du Covid, ce que l'on a également vu au Pérou. Au Sri Lanka ou Bangladesh, un rationnement du carburant a été mis en place, la climatisation dans les bureaux limitée à 25 ou 26 °C…

Tiens ? La trentaine d'Etats à avoir pris des mesures actives de réduction immédiate de la consommation, selon le suivi réalisé par l'Agence internationale de l'énergie [2], ont en partage d'être des pays en développement. Des mesures pauvres bonnes pour les pays pauvres ? Elma Hadzic, doctorante en économie et qui prépare une thèse portant sur la (non-) intégration de la sobriété dans les politiques de transition écologique, pointe ce paradoxe de la crise actuelle : *« Alors que les pays du Nord doivent réduire leur empreinte carbone, ce sont les pays du Sud qui mettent en place des mesures contraignantes de réduction de la demande d'énergie. »*

En l'absence de mesures redistributives, les appels aux économies d'énergie sont compris comme davantage d'austérité pour le bas de l'échelle

RÉORGANISER L'ESPACE ET LE TRAVAIL

La chercheuse prend toutefois soin de ne pas qualifier ces mesures de « sobriété ». *« La sobriété, ce n'est pas une politique d'économies d'énergie d'urgence, mais une politique de long terme, qui vise le bien-être de tous, l'accès de tous aux services essentiels, avec le moins de matières et d'énergie possible »,* rappelle-t-elle. Si réduire la vitesse ne réduit pas le bien-être, être contraint de moins fréquenter l'école, si.

Au prisme de cette définition, qui est celle retenue par le Giec [3], Elma Hadzic porte un regard critique sur feu le plan de « sobriété » français de 2022-2023. Elle note que si la demande d'électricité et

[1] Environ 200 millions jusqu'ici. Le coût budgétaire du bouclier tarifaire pour la période 2022-2024 a été estimé par la Banque de France à 72,4 milliards d'euros.

[2] « 2026 Energy crisis policy response tracker », AIE.

[3] Groupe international d'experts sur le climat, mandaté par les Nations unies.

de gaz a effectivement baissé, la part des ménages qui déclarent ne pas pouvoir se chauffer correctement passe de 6 % avant la crise à 12 % après. Un taux qui a bondi de 20 % à 30 % pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

Si la sobriété requiert des politiques au long cours, ce n'est pas seulement à cause de ces enjeux sociaux. C'est aussi en raison des inerties inhérentes aux infrastructures. *« Il est difficile de mettre en place des mesures d'urgence efficaces, puisque les gens sont contraints par des situations qui ne peuvent pas évoluer rapidement, comme la distance entre le lieu de vie et le lieu de travail,* rappelle Mathieu Chassignet, ingénieur mobilités actives et partagées à l'Ademe. *Déployer des solutions alternatives à la voiture – lignes de train, de car, pistes cyclables – et des lignes de covoiturage pour augmenter le taux de remplissage des autos, c'est l'affaire de plusieurs années, non de quelques mois. »* A fortiori, poursuit-il, il faut repenser l'organisation de l'espace, du travail, des services et des loisirs afin de réduire les déplacements : *« Chaque Français parcourt en moyenne trois fois plus de kilomètres qu'en 1960 pour faire à peu près la même chose. »*

ACCOMPAGNER LES PETITES ENTREPRISES

Bien sûr, il y a des gains à réaliser du côté de l'écoconduite et du télétravail, mais ces mesures immédiates montrent vite leurs limites et mettent également du temps pour atteindre leur plein potentiel. Ce qui ne doit pas empêcher de les mettre en œuvre car tout compte. A ce sujet, l'expert regrette que le forfait mobilité durable, qui indemnise tout salarié qui va travailler à vélo ou en covoiturage, reste facultatif pour les entreprises : *« L'Etat n'a jamais voulu le rendre obligatoire, c'est pourtant une mesure intéressante. »*

Au-delà de la mobilité, sujet principal s'agissant d'une crise pétrolière, la sobriété énergétique intéresse tous les autres secteurs. Mais, là encore, réaliser les potentiels implique moyens, accompagnement et constance des politiques. *« On estime que 40 % des consommations énergétiques industrielles proviennent des petites et moyennes entreprises. Individuellement, chacune a un impact limité mais collectivement, c'est très important »,* pointe par exemple Camille Ehrismann, coordinatrice du Pacte entreprises à l'Ademe.

Or, le plus souvent, ces entreprises manquent de temps et de ressources internes pour aller à la chasse au gaspillage et maîtriser leurs factures. *« Dans certains cas, avec des actions simples d'optimisation et de maintenance, on peut pourtant atteindre jusqu'à 20 % d'économies »,* poursuit-elle. D'où le déploiement par l'Ademe d'un réseau de 250 conseillers énergie, avec pour objectif d'avoir accompagné 40 000 entreprises d'ici à 2028. Sachant qu'il y a quatre fois plus de petites et moyennes entreprises (PME) dans l'Hexagone, ce ne peut être qu'un début. Là comme ailleurs, la sobriété implique un investissement sur la durée, non une agitation qui grimpe et retombe au gré des cours du baril ou de l'électron.

Mais pourquoi la crise de 2026 n'a-t-elle même pas provoqué cette agitation, à la différence de 2022 ? Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord, cette crise n'a pas, à ce stade, l'ampleur des chocs de 1973, de 2008 et de 2022.

> **« Aujourd'hui, l'électrification et la sobriété sont souvent perçues comme opposées. Alors qu'elles sont en réalité complémentaires »**
>
> **HÉLÈNE GASSIN,** présidente de l'association négaWatt

Il y a, ensuite, le déplacement de l'échiquier politique vers l'extrême droite. Le discours populiste qui réclame des baisses d'impôts sur l'énergie est d'autant plus audible qu'en l'absence de mesures redistributives, les appels aux économies d'énergie sont compris comme davantage d'austérité pour le bas de l'échelle. Les responsables politiques ne se hasardent plus sur ce terrain glissant.

ÉLECTRIFICATION *VS* SOBRIÉTÉ

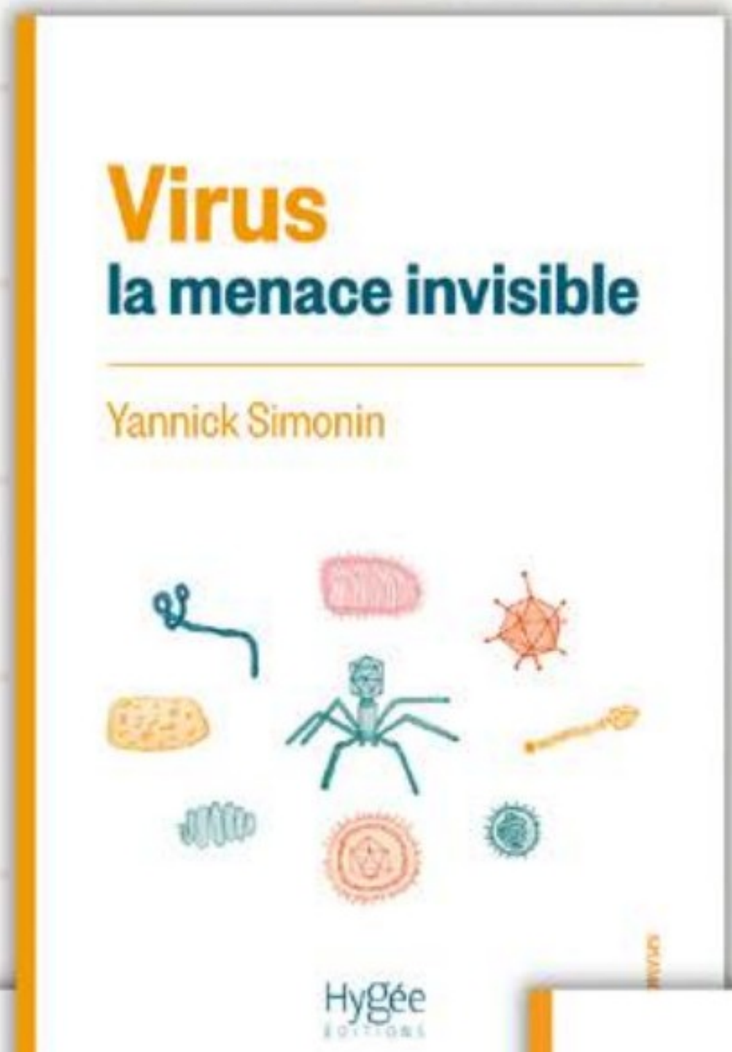
Enfin, l'électrification des usages est présentée comme la martingale qui va sortir la France de sa dépendance aux fossiles. *« C'est la seule réponse structurelle et durable contre des crises qui deviennent récurrentes »,* affirme l'exécutif dans son plan présenté le 23 avril dernier. *« Et comme aujourd'hui on a des surplus d'électricité bas carbone,* précise Nicolas Goldberg, *le gouvernement se concentre sur l'électrification, et met à l'arrière-plan l'efficacité et la sobriété. »* Avec le risque, ajoute-t-il, que *« si on conditionne certaines aides à l'électrification, comme l'isolation des logements, ce sera au détriment des économies d'énergie. »*

Au cours de ces quatre dernières années qui ont vu naître et disparaître la sobriété dans le discours officiel, Hélène Gassin distingue plusieurs moments : *« Il y a eu une phase où l'on parlait et de sobriété et de développement des énergies renouvelables. Ensuite, on a évolué vers un discours beaucoup plus centré sur l'électrification. Aujourd'hui, l'électrification et la sobriété sont souvent perçues comme opposées. Alors qu'elles sont en réalité complémentaires ».*

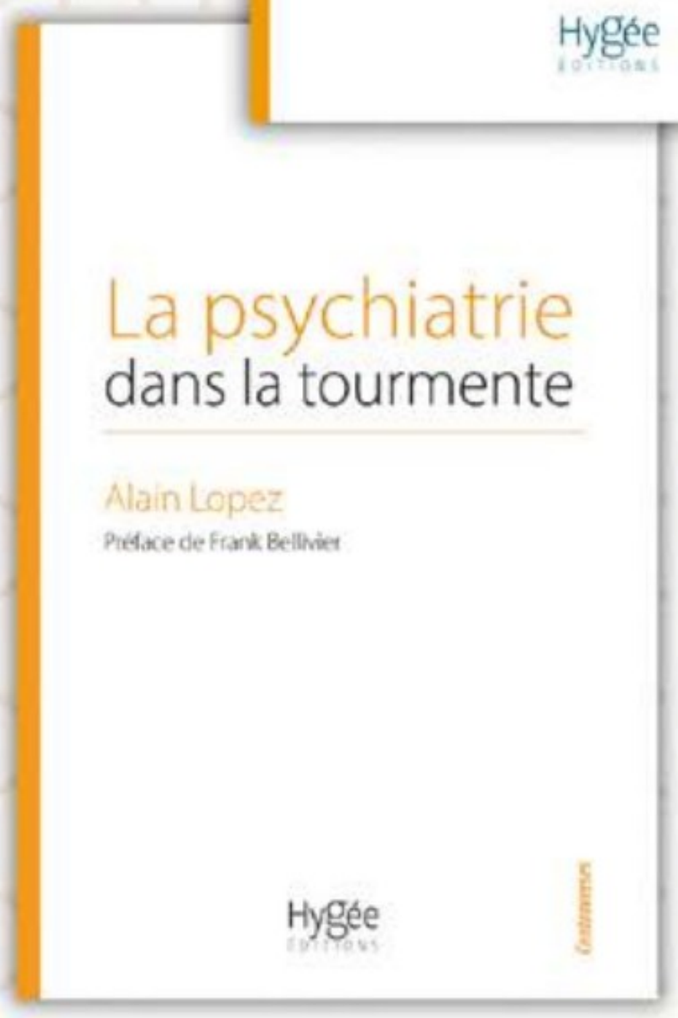
Et d'ajouter, aussi bien au regard des coûts complets des systèmes énergétiques décarbonés que des besoins en métaux stratégiques à partager entre tous les habitants de la Terre : *« On ne peut pas faire l'électrification sans sobriété. »*

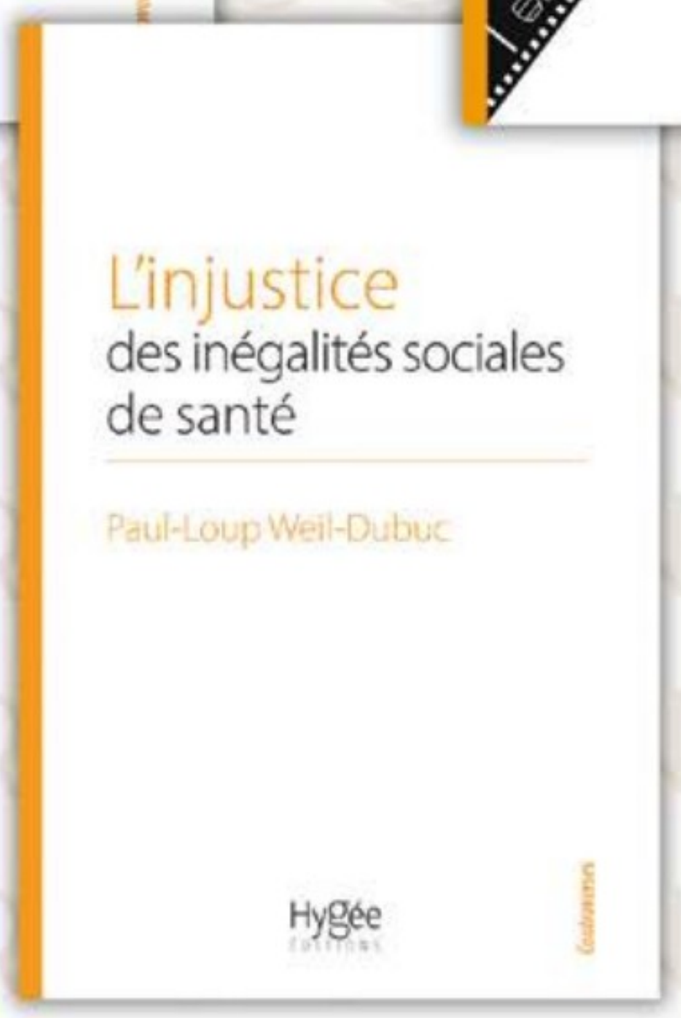
Antoine de Ravignan

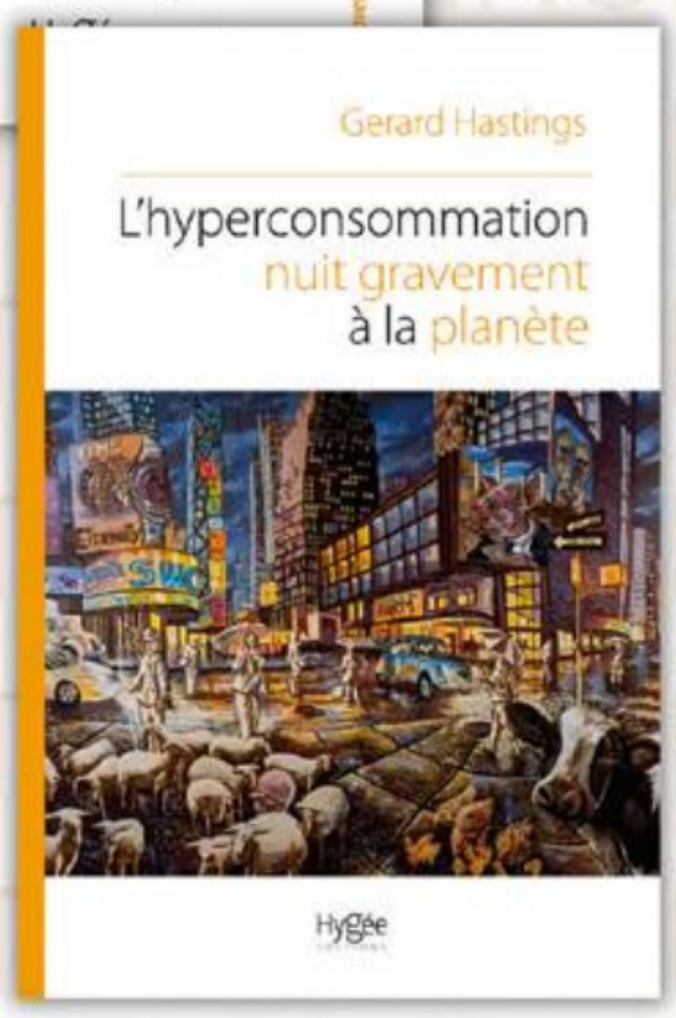
collection CONTROVERSES











Pandémies, addictions, crise climatique, santé mentale et inégalités sociales et de santé... la collection **Controverses** des Éditions Hygée propose des essais accessibles et rigoureux pour éclairer les grandes questions contemporaines. Croisant analyses critiques et de terrain, elle nourrit la réflexion citoyenne sur les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux qui traversent notre société.

www.hygee-editions.fr

41 %

des ménages avaient déjà hérité de biens ou d'une somme d'argent début 2024 et 20 % avaient bénéficié d'une donation, selon l'Insee. Ils ont un patrimoine médian nettement supérieur à celui de l'ensemble des ménages, ce dernier s'élevant à 205 100 euros au moment de l'enquête, selon l'Institut. Par ailleurs, lorsqu'il y a héritage, les sommes transmises sont loin des montants que l'on imagine souvent : elles n'atteignent les 100 000 euros ou plus par héritier que dans 15 % des cas. 100 000 euros, c'est justement le montant de l'abattement (par héritage) permettant d'échapper aux droits de succession !
Comme l'a récemment rappelé l'Observatoire des inégalités, sans même entrer dans des montages complexes d'optimisation fiscale, un couple peut transmettre, en jouant sur les diverses modalités de transmission (succession, donation, assurance-vie…), plus de 750 000 euros par enfant sans que ceux-ci aient à payer un centime d'impôt.



19 000

faillites d'entreprises ont eu lieu au premier trimestre 2026. Un chiffre en hausse de 6,4 % par rapport à la même période de l'année dernière, selon le cabinet Altares. 75 000 emplois se voient ainsi menacés. Les cas de la verrerie Arc (3 600 salariés) ou de l'enseigne de décoration Bouchara (541 CDI), toutes deux placées en redressement judiciaire en janvier, ont marqué les esprits. Mais trois défaillances sur quatre sont le fait de microentreprises employant moins de trois salariés.

11,4 milliards

d'euros de créances de contrôle fiscal ont été encaissés en 2025… comme en 2024. Avec 17,4 milliards d'euros de droits et pénalités notifiés à la suite d'un contrôle fiscal, le fisc fait pourtant mieux que les années précédentes (+ 3 % par rapport à 2024). Mais depuis 2021, malgré une progression constante des fraudes détectées, les sommes récupérées stagnent. Comment l'expliquer ? Un rapport de la Cour des comptes publié en décembre observe que, depuis 2018, les fraudes sont de moins en moins sanctionnées ou font l'objet d'un arrangement à l'amiable, souvent accompagné d'une minoration des montants à rembourser. Par ailleurs, le recours à l'intelligence artificielle ne permet de recouvrer que de petites sommes. Tandis que les effectifs affectés au contrôle fiscal ont diminué de 19 % entre 2015 et 2024.



5,8

milliards de dollars : c'est le chiffre des profits de TotalEnergies à la fin du premier trimestre 2026. Ils ont progressé de 50 % par rapport au trimestre précédent, donc après le déclenchement de la crise en Iran. Et ce, alors même que les attaques d'Israël et des Etats-Unis n'ont débuté que le 28 février. Nous ne sommes ainsi qu'au début d'une nouvelle ère des superprofits, sur un modèle similaire à la poussée inflationniste de 2022-2023, largement liée à la guerre en Ukraine. En effet, si les prix à la pompe flambent parce qu'ils suivent les fluctuations du marché de l'or noir mondial, les coûts de production des compagnies pétrolières, eux, évoluent peu. Mécaniquement, leurs profits bondissent. Réagissant à l'annonce d'un dividende en hausse de près de 6 % pour les actionnaires de l'entreprise, le Premier ministre a déclaré : *« S'il y a des résultats exceptionnels, […] il faut bien que TotalEnergies se positionne, d'une manière ou d'une autre, sur une manière de redistribuer. »* Mais la France n'a pas rejoint l'appel de cinq pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Portugal et Autriche) à une taxation des superprofits du secteur.

© ILLUSTRATIONS : DENIS CARRIER

La Question

“ Avec plus de médecins, aura-t-on moins de déserts médicaux ? ”

Le nombre de médecins augmente depuis 2023, année lors de laquelle il avait atteint un point bas à 197 417 praticiens. En 2026, ce chiffre devrait s'élever à 205 214, soit une hausse de 4 % en trois ans. Il recouvre les médecins qui exercent à temps plein (« en activité régulière ») et ne comprend pas ceux qui le font par intermittence, en cumul emploi retraite ou en tant que remplaçants. C'est ce qu'on peut lire dans la dernière édition de l'« Atlas de la démographie médicale » publié chaque année par le Conseil national de l'ordre des médecins. Voilà de quoi peut-être donner de l'espoir : s'il y a plus de médecins, ne devrait-il pas, logiquement, y avoir moins de déserts médicaux ?

Pour venir à bout de ces territoires sans praticiens, il est certain qu'il faut des médecins, mais cela ne suffit pas. Il convient également de prendre en considération la taille et les besoins de la population, la répartition géographique des médecins et le temps médical.

Ophtalmologues et généralistes ne remplissent pas la même fonction. Or, la part des spécialistes continue de croître : d'après l'Atlas, les spécialistes médicaux représentaient 41 % des médecins en 2010, contre 46 % en 2026, et les spécialistes chirurgicaux 11 %, contre 12 %. La part des généralistes a mécaniquement diminué : de 48 % des médecins actifs en 2010, ils n'en représentent plus que 42 % en 2026. La population est passée, elle, de 68,3 millions de personnes en 2023 à 69 millions en 2026. La part des plus de 75 ans croît aussi : de 10 % en 2023 à 11,1 % en 2026. De l'augmentation et du vieillissement de la population résulte un net accroissement de la demande de soins, pointait la Drees en 2021.

Par ailleurs, la hausse du nombre de praticiens a surtout profité à des zones déjà bien dotées : les métropoles et les zones côtières. *« Les Hautes-Alpes, la Haute-Savoie et la Savoie sont les départements métropolitains ayant connu les plus fortes augmentations.* […] *A l'inverse, la Creuse, le Cher et la Haute-Marne ont connu les baisses les plus importantes de médecins entre 2010 et 2026 »*, relève l'Atlas. Pire même, *« si les tendances actuelles se poursuivent, les inégalités vont continuer à se creuser »*, pointe Guillaume Chevillard, géographe et chercheur à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes).

Le lieu où ils ont grandi est un déterminant fort de l'installation des médecins. Or, le profil actuel des étudiants en médecine n'est pas représentatif des Français et de leur répartition territoriale. Seul un quart d'entre eux vient de zone rurale, alors qu'un tiers de la population y réside. Cela plaide pour une régulation à l'installation des médecins.

S'ajoutent à ces éléments des évolutions structurelles des professions médicales qui jouent en sens contraire : une féminisation accrue (53 % des médecins en activité régulière en 2026, contre 40 % en 2010) et un rajeunissement (avec un âge moyen de 47,5 ans en 2026, contre 50,2 ans en 2010) qui ont tendance à diminuer le temps médical, un exercice en groupe qui continue à se développer (69 % en 2022 selon la Drees, contre 54 % en 2009) et améliore la productivité. Autant de facteurs à prendre en compte pour mieux anticiper, demain, une offre de soins en adéquation avec les besoins.

Céline Mouzon





Dans les campagnes alpines, McDonald's étend sa toile

Sur un terrain vague à la sortie du Rouret (Alpes-Maritimes), petite ville de 4 200 habitants située dans l'arrière-pays de Cannes, deux banderoles *« Non au fast-food au Rouret »* trônent sur les grillages depuis six mois.

En octobre dernier, les habitants découvrent une demande de permis de construire pour ouvrir un McDonald's. Les résidents se mobilisent et tractent sur les marchés. Une pétition est lancée. Le conseil municipal vote rapidement – à l'unanimité – une motion de rejet déclarative contre l'installation de l'enseigne américaine. Quelques semaines plus tard, la mairie refuse le permis de construire en s'appuyant sur le plan local d'urbanisme.

La pétition a depuis recueilli plus de 4 500 signatures, davantage qu'il n'y a d'habitants. *« Nous, habitants du Rouret et des environs, estimons qu'un tel projet serait incompatible avec l'identité et les valeurs de notre village »,* peut-on y lire. Dans les rues comme à la mairie, on vante la cantine 100 % bio de l'école, le marché largement composé de producteurs locaux ou encore la nouvelle crêperie. *« Il y a tout ce qu'il faut pour bien manger et pour tous les budgets dans le centre-ville,* assure Jacques-Olivier Piednoir, membre du collectif « Non au fast-food au Rouret ». *Les McDo, les KFC, les Burger King, on en trouve à Antibes, à Grasse, à 30 minutes de route. »*



Les opposants ont gagné une première bataille le 24 avril, lorsque le tribunal administratif de Nice a débouté la multinationale, qui contestait la motion de rejet déclarative en accusant la mairie *« d'excès de pouvoir »*. Mais le groupe a déjà attaqué par ailleurs le refus de permis de construire.

BRAS OUVERTS

Cette opposition locale reste plutôt rare pour la multinationale américaine. Avec 6,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024 et deux millions de clients quotidiens, la France lui a déjà largement ouvert les bras. Elle constitue son deuxième marché, derrière les Etats-Unis. Mais malgré ce développement XXL, le géant a encore faim : sur les plus de 1 560 restaurants dans l'Hexagone, 300 ont ouvert ces dix dernières années.

Et ce n'est pas fini. Fin mars 2025, un cadre de McDonald's promettait au *Figaro* un restaurant à 20 minutes de route de chaque Français. *« Dans de nombreuses communes de taille modeste, les habitants expriment une attente forte »*, confirme aujourd'hui le groupe, joint par *Alternatives Economiques*. L'enseigne ne précise pas si les restaurants qui s'implantent en zone rurale sont plus rentables que ceux des centres-villes. *« Mais il n'y a aucun risque à s'y installer, notamment en raison de l'absence de concurrence en matière de restauration rapide »*, décrypte Bernard Boutboul, président du cabinet de conseil Gira, spécialisé dans l'alimentation, et qui a travaillé avec McDonald's. Certains facteurs aident à la rentabilité : en zone rurale, les terrains encore disponibles sont plus nombreux et moins chers qu'en ville. Un restaurant ouvre souvent en quelques mois, sous l'œil ravi de certains maires qui voient là une bonne affaire pour le dynamisme économique et l'emploi. Est-ce si certain ? Pour Vincent Dutot, enseignant-chercheur à l'EM Normandie Business School, ces restaurants ne sont pas la cause des difficultés des petits commerces en zone rurale, mais *« ils prospèrent dessus et peuvent les amplifier »*. Une inquiétude qui porte dans certaines petites villes, et notamment au Rouret.

Valentin Baudin

Plans sociaux en série dans la presse

Le décompte des plans sociaux dans la presse devient compliqué, tant ils s'accumulent depuis le début de l'année. Celui du premier acteur de la presse magazine, Prisma Media (*Capital*, *Géo*, *Femme actuelle*, etc.), est le plus important, avec 261 postes supprimés, soit 40 % de ses effectifs. Mais le groupe contrôlé par Vincent Bolloré est loin d'être une exception. 44 postes chez Marie Claire, 132 chez CMI France (*Elle*, *Marianne*…), 152 chez Centre France (*La Montagne*, *La République du Centre*…) : au total, plus de 1 000 emplois sont menacés, essentiellement dans la presse magazine et régionale.

Darius Albisson

1. VENTES Le constat est connu depuis longtemps : les Français achètent de moins en moins de presse papier et s'informent via d'autres canaux. Mais la chute des ventes a été encore plus marquée l'année dernière : – 9 % pour *Paris Match*, – 11 % pour *Voici* ou encore – 7 % pour *Le Nouvel Obs*.

2. PUB La fuite des lecteurs entraîne logiquement celle des annonceurs. Entre 2017 et 2025, les recettes publicitaires de la presse ont fondu, passant de 2,3 milliards d'euros à 1,6 milliard. La presse ne capte plus que 9 % du marché publicitaire, contre 20 % il y a huit ans, tandis que la part d'Internet a bondi de 31 % à 64 % sur la même période, au profit pour l'essentiel de Google et Meta.

3. IA L'essor de l'intelligence artificielle (IA) devrait encore enfoncer le clou, car les ChatGPT et consorts redirigent peu le trafic vers les sites des médias. Par ailleurs, les outils d'IA supplantent déjà certains métiers : le journal *L'Equipe* a annoncé vouloir supprimer huit postes de secrétaire de rédaction, remplacés par un logiciel de correction automatisée.



© GETTY IMAGES

4. HÉMORRAGIE Parmi les journalistes contraints de quitter leur poste, certains tenteront de trouver une autre rédaction, et d'autres, découragés par la précarisation croissante du métier, pourraient tout simplement y renoncer. En dix ans, le nombre de titulaires de la carte de presse a reculé de près d'un millier, pour s'établir à 34 387 en 2025.

5. DÉMOCRATIE Ces suppressions massives d'emplois et les fermetures d'agences locales dans la presse régionale soulèvent un enjeu démocratique de taille. Une récente enquête de la Fondation Jean-Jaurès et l'association Les relocalisateurs a notamment établi un lien direct entre la disparition des médias de proximité et le recul de la participation électorale, de la confiance institutionnelle et de l'engagement citoyen.

ET AILLEURS...

CANADA

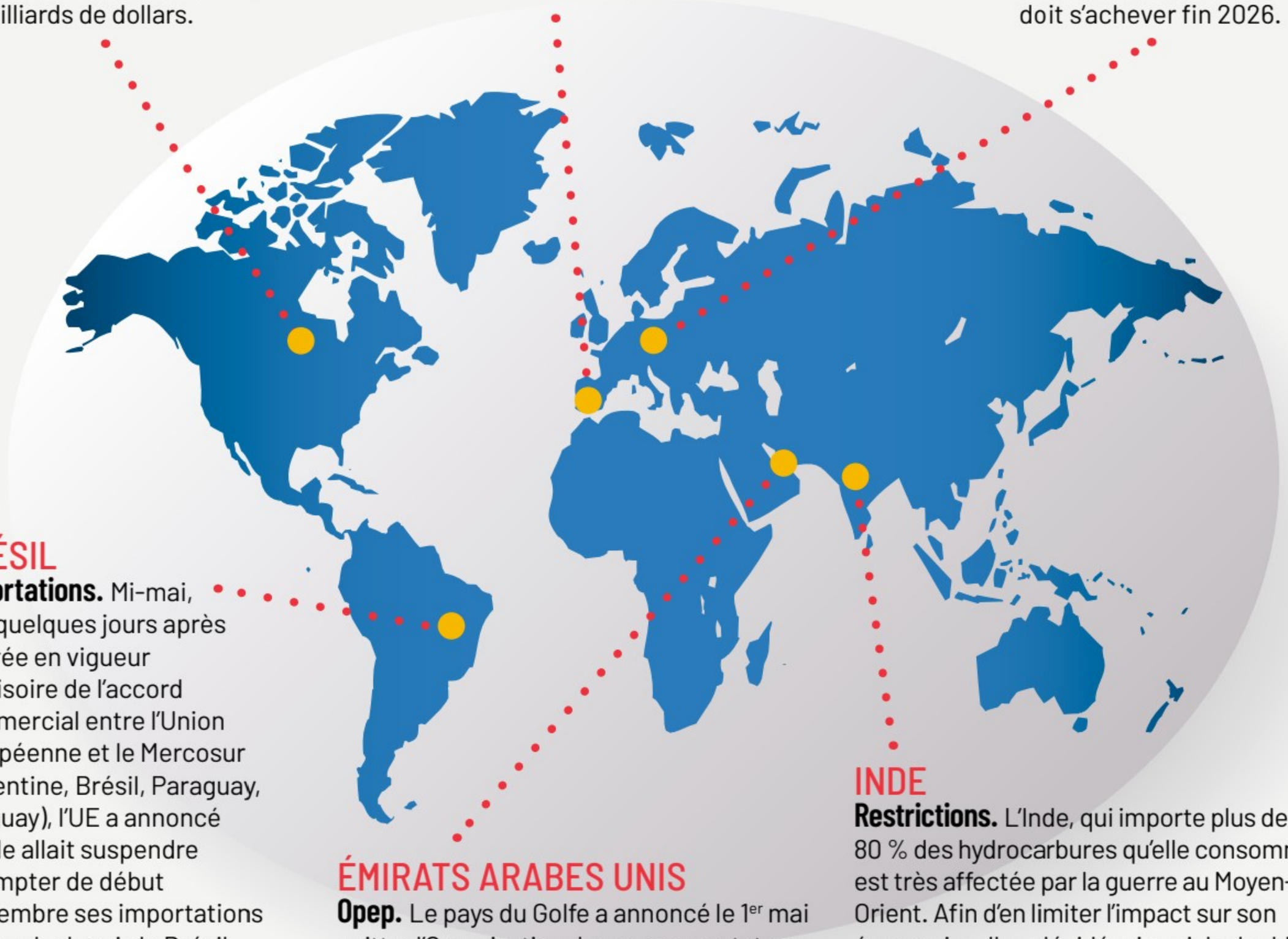
Fonds. Le Canada va pour la première fois créer un fonds souverain doté, au départ, de 25 milliards de dollars. Particularités de ce fonds, par rapport à la centaine d'autres qui existent déjà dans le monde, notamment dans les pays pétroliers : il n'investira que dans des projets nationaux et les Canadiens pourront y placer directement leur épargne.
Une incertitude subsiste toutefois sur la manière dont il sera abondé, le déficit public canadien pour l'année 2025-2026 s'élevant à presque 70 milliards de dollars.

ESPAGNE

Smic. Sous l'effet des réformes menées par les gouvernements successifs du socialiste Pedro Sánchez, le salaire minimum a crû en Espagne de 66 % entre janvier 2018 et janvier 2026. Et grâce à une autre réforme, adoptée en 2022 pour réduire la précarité sur le marché du travail, les CDI représentent aujourd'hui 37 % des contrats signés, contre 10 % avant l'entrée en vigueur du texte. C'est désormais sur la réduction du temps de travail que les négociations au Congrès espagnol achoppent. La durée moyenne négociée dans le pays est aujourd'hui de 38,5 heures par semaine.

ALLEMAGNE

Subventions. Berlin a reçu début mai un nouveau paiement de 5,85 milliards d'euros de Bruxelles au titre du plan de relance post-Covid, déployé progressivement dans toute l'UE depuis 2021 en fonction des objectifs atteints par les pays. Cela porte le total effectivement déboursé à 404 milliards d'euros, sur 580 milliards prévus. Près d'un tiers de l'enveloppe reste donc encore en suspens, alors que la distribution doit s'achever fin 2026.



BRÉSIL

Exportations. Mi-mai, soit quelques jours après l'entrée en vigueur provisoire de l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), l'UE a annoncé qu'elle allait suspendre à compter de début septembre ses importations de viande depuis le Brésil. En cause : le pays ne respecte pas les règles européennes sur l'usage d'antimicrobiens (famille comprenant les antiviraux, antibiotiques, antifongiques et antiparasitaires) qui interdisent notamment de les utiliser à trop forte dose pour favoriser la croissance des bêtes.

ÉMIRATS ARABES UNIS

Opep. Le pays du Golfe a annoncé le 1er mai quitter l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). En cause, entre autres, une divergence sur la stratégie de production : alors que l'Arabie saoudite défend, depuis des années, des réductions de quotas pour maintenir un prix suffisamment élevé de l'or noir, Abou Dhabi souhaite augmenter sa production. Ce départ a également des causes géopolitiques, exacerbées par la guerre au Moyen-Orient. Les Emirats sont notamment plus proches d'Israël que ne le sont d'autres pays de l'Opep.

INDE

Restrictions. L'Inde, qui importe plus de 80 % des hydrocarbures qu'elle consomme, est très affectée par la guerre au Moyen-Orient. Afin d'en limiter l'impact sur son économie, elle a décidé mi-mai de doubler les taxes sur les importations d'or. Objectif : réduire les achats de ce métal précieux, très prisé en Inde, et conserver des marges de manœuvre budgétaires pour importer des biens essentiels (hydrocarbures, engrais, etc.). Côté exportations, New Delhi a également restreint jusqu'à septembre ses livraisons de sucre au reste du monde, par crainte qu'une moins bonne récolte fasse augmenter les prix dans le pays.

La Bonne nouvelle

Données de santé : l'Etat tourne enfin le dos à Microsoft

Mieux vaut tard que jamais. Depuis que l'hébergement de la plateforme des données de santé avait été confié à Microsoft, ce dossier symbolisait l'absence de volonté politique hexagonale de souveraineté numérique. Sept ans plus tard, le gouvernement a enfin choisi à la place un opérateur européen de cloud : le français Scaleway, filiale d'Iliad, la maison mère de Free.

La création en 2019 de cette plateforme, appelée Health Data Hub, était une des traductions concrètes du rapport Villani sur la stratégie française en matière d'intelligence artificielle (IA). Cette entité a pour objectif de réunir toutes les données de santé (anonymisées) produites par les administrations (de l'Assurance maladie aux hôpitaux, en passant par la Haute autorité de santé) afin d'utiliser des outils d'IA pour la recherche et l'innovation en santé.

La décision de confier l'hébergement à Microsoft avait dès le départ suscité de nombreuses critiques. Malgré toutes les exigences de sécurité que peut imposer la plateforme à l'hébergeur, le ministère de la Justice des Etats-Unis et certaines agences gouvernementales peuvent, du fait des outils législatifs à la main de Washington (FISA et Cloud Act, principalement), demander l'accès à n'importe quelle donnée gérée par une entreprise états-unienne. Et peu importe la localisation du stockage.

Par ailleurs, alors que l'Europe est souvent qualifiée de colonie numérique des Etats-Unis, le secteur du cloud est un des rares exemples où le Vieux Continent compte des industriels : Scaleway, OVHcloud ou Dassault Systèmes pour ne citer que des français. Au-delà du montant du contrat public, loin d'être négligeable, le message envoyé au travers du choix du prestataire s'est révélé structurant : si le ministère de la Santé a décidé de confier ses données à Microsoft, c'est donc que la solution était sûre et les entreprises nationales pouvaient faire de même. La domination états-unienne sur le marché du cloud européen s'est d'ailleurs accentuée, et la part de marché des européens sur leur propre continent s'est réduite de 30 à 15 % entre 2017 et 2024, alors que les dépenses vers ce secteur ont été multipliées par six.



Pour justifier la désignation de Microsoft, la direction de la plateforme répétait qu'il n'existait pas d'alternatives européennes. Un récent rapport du Sénat nuance cette position. Oui, parmi les solutions référencées par l'Union des groupements d'achats publics (Ugap), la principale centrale d'achat public, l'offre de Microsoft était à l'époque la seule répondant à tous les critères. Mais l'écosystème français disposait de solutions similaires, qui n'étaient toutefois pas immédiatement disponibles via la centrale d'achat. Ce choix *« était en réalité davantage motivé par des enjeux de délai et de coûts »*, résument les sénateurs.

Depuis 2022, la plateforme s'était engagée à changer d'hébergeur, mais les bouleversements géopolitiques induits par les décisions du nouveau locataire de la Maison-Blanche ont accéléré le calendrier d'un dossier qui s'enlisait. La migration de la plateforme vers Scaleway devrait être effective d'ici début 2027.

Justin Delépine

Le Graph

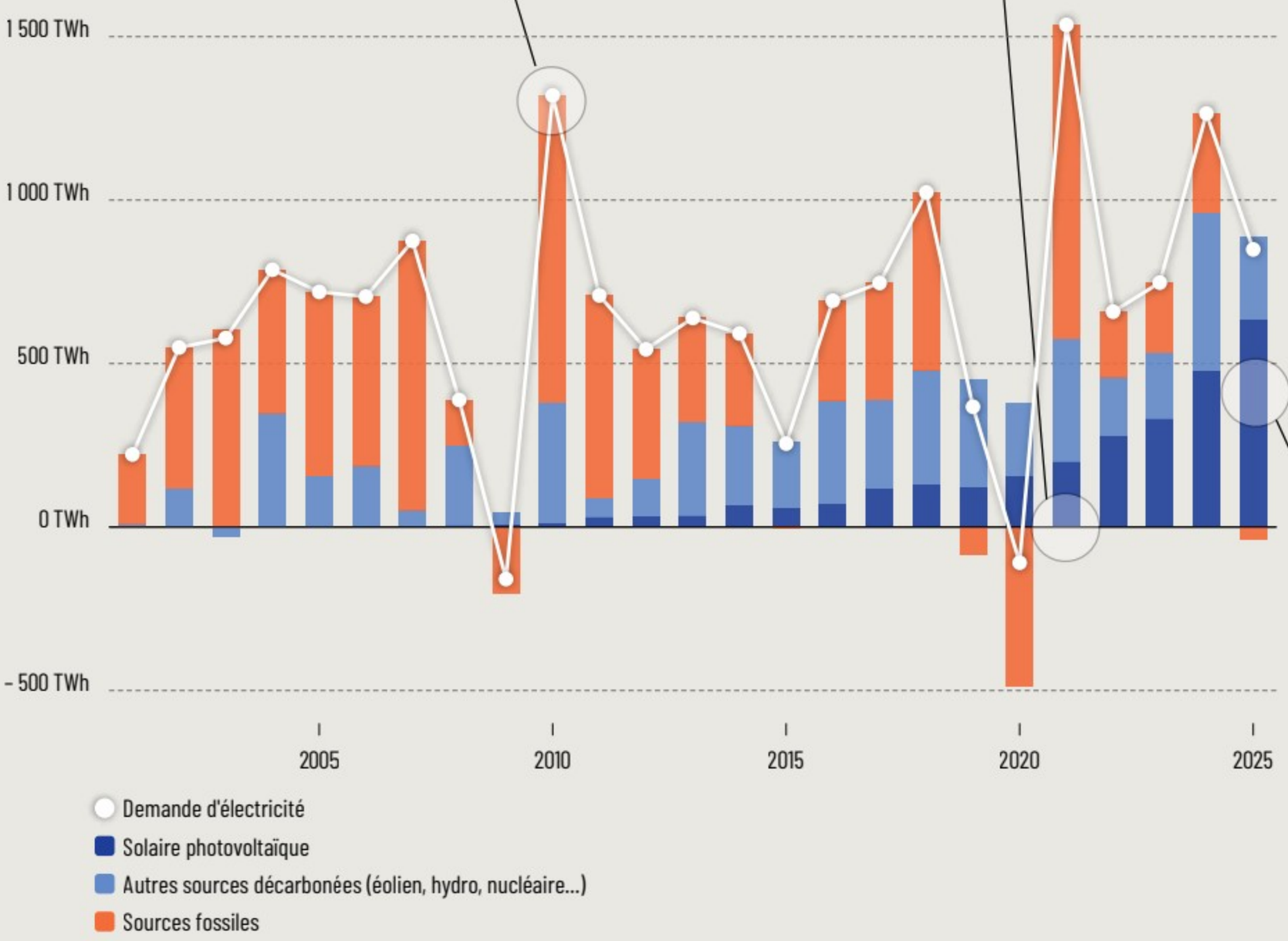
L'ÉNERGIE SOLAIRE CONTINUE DE BATTRE DES RECORDS

Variation sur un an de la demande d'électricité mondiale et de la production d'électricité par source, en térawattheures (TWh)

Source : Ember

1. Jusqu'au début des années 2020, hors périodes de crise, la hausse de la demande d'électricité était majoritairement satisfaite par des sources de production fossiles, surtout du charbon et du gaz.

2. Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque s'est accéléré au début des années 2020, porté par la Chine, et plus récemment par l'Inde. Les renouvelables pèsent désormais un tiers de la production d'électricité mondiale, plus que le charbon.

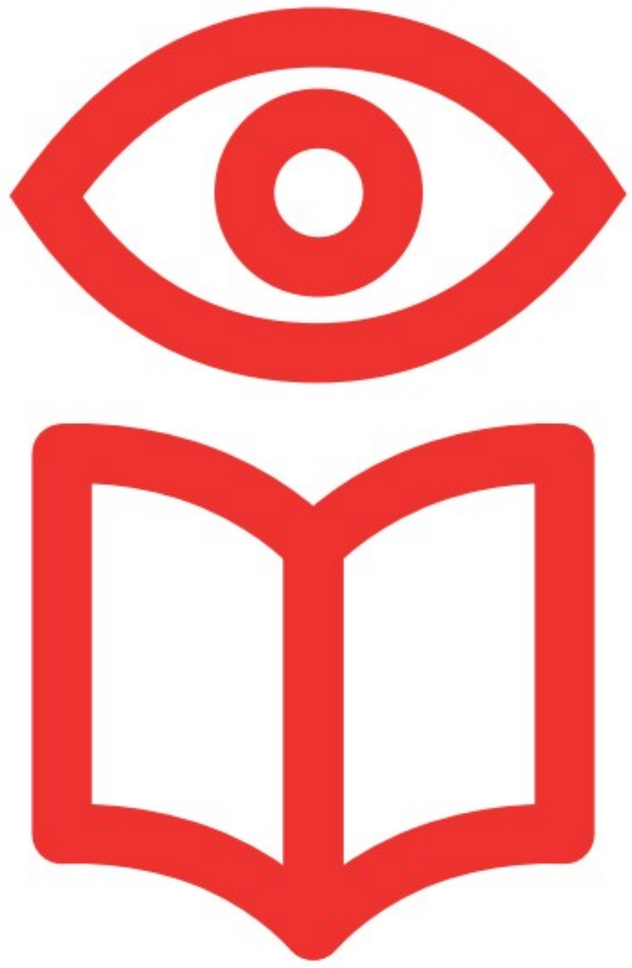


3. A elle seule, la progression de la production photovoltaïque (+ 636 térawattheures entre 2024 et 2025) couvre les trois quarts de la hausse de la demande (+ 849 TWh). Une première. Le reste de cette hausse a été satisfait par des sources de production décarbonées.

La croissance exponentielle du solaire se poursuit et a permis aux sources décarbonées de répondre à toute la hausse de la demande d'électricité mondiale en 2025, selon le dernier bilan du cercle de réflexion britannique Ember. Pour la première fois, la production électrique issue des renouvelables a dépassé en 2025 celle issue du charbon. Et en 2026, la production solaire et la production éolienne devraient conjointement devancer celle d'origine nucléaire, stable depuis près de trente ans. Sans surprise, cette fulgurante progression des renouvelables est tirée par la Chine et l'Inde, qui affichent en 2025 une baisse de leur production d'électricité d'origine fossile. Une première, là aussi.

Matthieu Jublin

NE RESTEZ PAS SEUL FACE À L'ACTU



EN REJOIGNANT L'ASSOCIATION DES LECTEURS d'Alternatives Economiques

Alternatives Economiques Association

Un lieu de débat ouvert et de réflexion critique

J'adhère à l'Association des lecteurs d'Alternatives Economiques

En ligne via ce QRcode, cotisation annuelle : tarif soutien à **60 €**, tarif conseillé à **30 €**, tarif réduit à **15 €**

https://www.helloasso.com/associations/association-des-lecteurs-d-alternatives-economiques

L'Europe prend-elle vraiment un virage protectionniste ?

Le projet de règlement européen Industrial Accelerator Act marque un tournant vers plus de protectionnisme, mais il comporte de nombreux écueils.

L'Union européenne, qui s'est construite sur le principe du libre-échange, est-elle en passe de changer de cap ? Elle propose en tout cas d'introduire une dose de protectionnisme. Avec son projet de règlement sur l'accélération industrielle (ou Industrial Accelerator Act), la Commission cherche en effet à instaurer des mesures pour sauvegarder les usines du Vieux Continent, menacées notamment par le rouleau compresseur chinois. « *Cela signe la fin d'une forme de naïveté de la part de l'Union européenne*, souligne Anaïs Voy-Gillis, chercheuse associée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Poitiers, spécialiste des questions industrielles. *La Commission prend ainsi conscience de la force de son marché intérieur et des commandes publiques pour soutenir et développer l'industrie au sein du continent.* »

L'une des principales dispositions de ce texte est de conditionner les aides et marchés publics au respect d'un taux de fabrication locale pour certaines industries stratégiques, afin de faire en sorte que l'argent public soutienne la production européenne. Sont concernés les secteurs des matières premières, comme l'acier, le ciment ou l'aluminium, ainsi que les technologies dites « zéro émission », telles que les voitures électriques, les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et le nucléaire.

Il s'agit cependant d'une petite dose de protectionnisme. En effet, toute l'industrie n'est pas concernée, seulement une poignée de secteurs représentant 15 % de la production industrielle européenne. La politique commerciale n'entre pas non plus dans le champ. La Commission n'exige en effet pas que les produits vendus sur son marché contiennent une part de fabrication locale, ce qui signifie qu'un industriel étranger pourra toujours vendre ses produits comme il le souhaite en Europe, à condition que le consommateur ne bénéficie pas d'aides publiques pour les acheter.

Des conditions variables

« *Les secteurs ciblés sont en partie des industries relativement récentes pour lesquelles il y a un besoin d'appuyer et de solvabiliser la demande, comme les véhicules électriques. Conditionner la commande publique devrait ainsi permettre d'aiguiller le marché vers une logique de décarbonation et de soutien aux industries européennes* », explique Vincent Vicard, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cépii).

Etant donné l'importance du soutien public pour certains secteurs, les conditions prévues peuvent être structurantes pour leur avenir. C'est par exemple le cas des voitures électriques, filière pour laquelle conditionner les dépenses publiques relatives au bonus écologique (aide à l'achat pouvant atteindre 9 500 euros pour un tel véhicule) ou le *leasing* social (7 000 euros pour la location longue durée d'une voiture

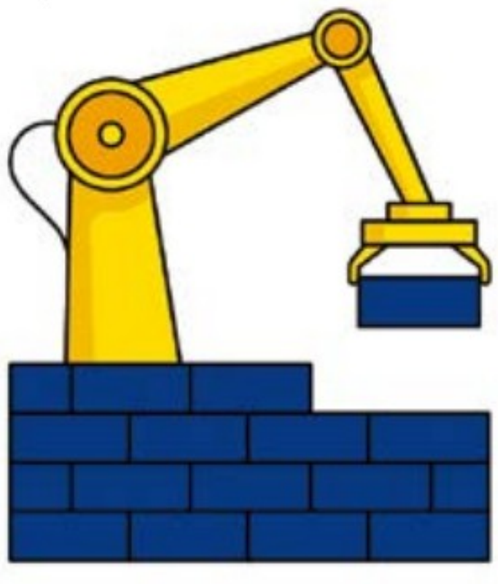


ILLUSTRATION : LAURENT DUVOUX

électrique) à un taux de fabrication locale pourrait être déterminant.

Mais comme souvent, le diable se cache dans les détails : les conditions sont très variables d'un secteur à l'autre. Seulement 5 % de la valeur du ciment bénéficiant de commande publique devra être « bas carbone » et d'origine européenne, quand ce ratio monte à 70 % de la valeur ajoutée pour un véhicule électrique hors batterie – qui, elle, devra compter au moins trois composants d'origine européenne.

« Made with Europe »

Le texte européen comporte également un inconvénient de taille. Dans la quasi-totalité des cas, le « Made in Europe » signifie que la valeur ajoutée doit avoir été réalisée au sein d'un des 27 pays de l'Union ou d'un des pays associés. Or, cela comprend tous les Etats ayant signé un traité de libre-échange avec l'Union, soit plus de 70 pays, dont l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, Singapour, le Canada, le Mexique, etc.

Si l'on peut comprendre la nécessité d'inclure certains pays voisins avec lesquels les chaînes de valeur industrielles sont très imbriquées, comme la Suisse, la Norvège ou le Royaume-Uni, la liste proposée s'avère être bien plus vaste. La définition d'une préférence européenne, telle que retenue dans le texte de la Commission, inclut ainsi les biens fabriqués dans la plupart des grandes économies du globe, excepté la Chine et les Etats-Unis. Plutôt qu'un « Made in Europe » (fabriqué en Europe), il s'agit plutôt d'un « Made with Europe » (fabriqué avec l'Europe), ce qui change grandement la donne. *« Cette définition limite effectivement la portée du contenu local, mais le texte inclut des conditions de réciprocité avec les pays concernés, ce qui ouvre des marges de négociation à la Commission européenne*, nuance Vincent Vicard. *Cela donne donc des arguments dans la relation avec d'autres pays sur les conditions qu'ils doivent remplir. La question est cependant de savoir comment vont être utilisés ces critères de réciprocité. »*

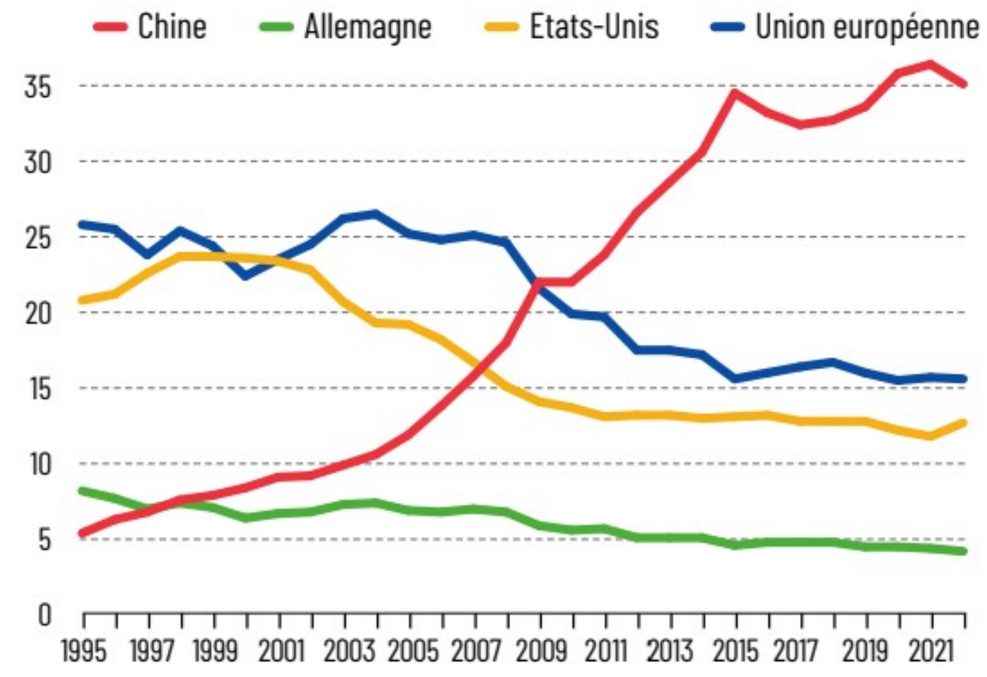
Toutes ces conditions sont toutefois susceptibles d'être modifiées au long du processus législatif de ce règlement, qui devrait s'étaler sur l'année.

Qu'espérer en fin de compte d'un tel texte ? Ses objectifs sont de porter la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) européen de 14 % à 20 %. Un objectif qui semble hors de portée, tant les usines du Vieux Continent sont aujourd'hui confrontées à une concurrence intense, notamment chinoise, sur la plupart des industries stratégiques de demain.

L'USINE CHINE DÉCLASSE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS

Part dans la production manufacturière mondiale, en %

Sources : FMI et Haut-Commissariat à la stratégie et au plan



Comme le résumait un récent rapport du Haut-Commissariat à la stratégie et au plan, *« jusqu'à 55 % de la production manufacturière européenne seraient menacés à moyen terme si les tendances actuelles* [du dynamisme de la concurrence chinoise, NDLR] *se prolongent »*. Sans le dire clairement, mais au vu des secteurs ciblés, ce texte vise d'ailleurs essentiellement la Chine. Celle-ci ne s'y est pas trompée et a menacé fin avril de prendre des mesures de représailles si ce texte était adopté.

D'une certaine manière, avec ce projet de règlement, Bruxelles copie en partie la politique industrielle chinoise. Une autre disposition du texte prévoit en effet de conditionner les investissements étrangers de plus de 100 millions d'euros dans les secteurs critiques à l'obligation de s'allier à une entreprise européenne et à effectuer des transferts de technologies. Exactement ce qu'a fait la Chine dans les années 2000 et 2010.

De Volkswagen à Alstom, les entreprises européennes ont pu ainsi y écouler pendant des années leurs marchandises mais en formant progressivement leurs partenaires chinois qui sont aujourd'hui devenus leurs concurrents. *« L'Industrial Accelerator Act est une révolution par rapport à la posture européenne historique, mais risque d'être assez insatisfaisant du point de vue de ses effets réels »*, résume Anaïs Voy-Gillis.

Justin Delépine

“Sans le dire clairement, mais au vu des secteurs ciblés, l'Industrial Accelerator Act vise essentiellement la Chine”



© CHRISTOPHE BOULZE

> “Le dossier est crucial pour la France. Quelque 450 000 résidents du territoire national traversent quotidiennement la frontière”

par Sandrine Foulon

FRONTALIERS : RETOUR À LA LOGIQUE

C’est un feuilleton vieux de dix ans qui vient enfin de trouver une issue rationnelle. Le 6 mai dernier, la commission de l’Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen a validé un texte sur lequel se sont accordés 21 pays sur 27 pour modifier la réglementation sur l’assurance chômage des frontaliers. Jusqu’à présent, en vertu de dispositions particulièrement mal négociées en 2004, c’était au pays de résidence du salarié, et non pas à celui dans lequel il travaillait et cotisait, de prendre en charge ses allocations chômage dès lors qu’il perdait son emploi.

Le texte doit encore être voté par les députés européens en juillet, et des négociations bilatérales doivent s’ouvrir avec la Suisse (qui est concernée, puisqu’elle est signataire d’un accord de libre circulation avec l’UE), mais il reviendra au final au pays d’emploi d’assumer la facture.

Le dossier est crucial pour la France. Quelque 450 000 résidents du territoire national traversent quotidiennement la frontière pour offrir leurs services dans les pays limitrophes. Parmi eux, 83 000 sont indemnisés par France travail. La grande majorité a travaillé en Suisse (63 %), mais aussi au Luxembourg (21 %), en Belgique (8 %) et en Allemagne (7 %).

Tous ces pays « employeurs » ont des accords de réciprocité et versent au pays de résidence une compensation financière en cas de perte d’emploi.

Problème : ces allocations sont plafonnées à cinq mois (alors que la durée d’indemnisation de France travail peut aller jusqu’à dix-huit mois pour les moins de 55 ans). Elles ne comblent donc pas la totalité des allocations versées aux frontaliers par la France (1,1 milliard d’euros en 2024). Une addition d’autant plus salée que les salaires pratiqués à Genève ou à Bâle sont bien plus élevés que dans l’Hexagone.

Résultat, le déficit se monte à 860 millions d’euros pour l’Unédic, l’association paritaire qui gère l’assurance chômage en France. La réforme, qui oblige les pays d’emploi à indemniser les travailleurs frontaliers pendant six mois et à assurer le suivi des chômeurs, fait pencher la balance dans l’autre sens. Le secrétariat d’Etat à l’Economie suisse a estimé que le surcoût de ce changement pourrait atteindre au total entre 330 et 650 millions d’euros pour la Confédération helvétique.

Un ballon d’oxygène pour l’Unédic

Cette réforme devrait, à terme, offrir un ballon d’oxygène à l’Unédic, qui annonce un solde négatif de 2,1 milliards pour 2026, largement imputable aux ponctions de l’Etat sur l’assurance chômage.

C’est évidemment une moins bonne nouvelle pour les frontaliers, dont l’indemnisation devrait être plus courte. Mais ces derniers pourront faire leurs choix professionnels (gagner plus de l’autre côté de la frontière) et en évaluer les risques en connaissance de cause.

Jusqu’ici, faute de pouvoir agir sur le règlement européen, la France avait bien essayé de mettre en place des règles, mais elles étaient peu compréhensibles et inéquitables. La dernière tentative entendait baisser les allocations de ces travailleurs via un « coefficient réducteur ». La contestation politique, syndicale et la motion de censure qui a fait chuter le gouvernement Barnier ont eu raison de cette initiative fin 2024.

Il est enfin permis d’espérer que le futur texte européen offre un répit aux demandeurs d’emploi français qui, dans leur ensemble, ont fait les frais de cette mauvaise gestion. Pour répondre à une quête effrénée d’économies, pas moins de trois grandes réformes ont durci les conditions d’indemnisation des chômeurs depuis 2019. Sans que cette abondance de textes ait prouvé son efficacité en matière de dépenses publiques : c’est en substance ce que vient de pointer un récent rapport du Conseil d’analyse économique.

PAUVRES RICHES

par Bloz & la Blanche

MOURIR D'UHNWI* Épisode 3

*Ultra-High-Net-Worth-Individuals, individus à ultra-haute valeur nette: les ultrariches.

Aujourd'hui, on vous explique le concept de SUSPICION TRIBALE. Les ultrariches se voient ainsi:



En effet, les ultrariches ont l'impression de former une tribu menacée.



C'est pourquoi ils ressentent le besoin de se protéger...



... et se méfient beaucoup des nouveaux riches.



Ils se voient comme de simples milliardaires honnêtes, méritants, et durs à la peine.



Et leur communauté est régie par des règles strictes.



Ils pensent qu'ils sont issus d'un peuple qui a beaucoup souffert...



... Et cette "suspicion tribale" est source de nombreuses souffrances psychiques.



Bloz & la Blanche

Moins de
est-ce s



DOSSIER

e bébés : l'grave ?

Derrière la panique nataliste, les défis d'une France qui vieillit



Moins de bébés, plus de personnes âgées… l'Hexagone doit faire face à une équation démographique qui fragilise son économie et sa protection sociale. Le défi collectif est immense, mais pas insurmontable.

Dossier illustré par Soulcié

Ils se marièrent, vécurent heureux et n'eurent pas beaucoup d'enfants. Voilà comment il faudra peut-être conclure le conte de la France du XXIe siècle. Après des années à repousser le spectre d'une faible fécondité qui s'était déjà bien implantée ailleurs en Europe mais ne franchissait pas les frontières de l'Hexagone, la réalité du Vieux Continent a rattrapé l'un des « jeunes » pays qui lui échappait encore.

En 2025, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, la France a enregistré plus de décès (651 000) que de naissances (645 000). Autre évolution



marquante, l'indicateur conjoncturel de fécondité* a plongé à 1,56 enfant par femme en 2025, un niveau inédit depuis… la Première Guerre mondiale. Ces deux chiffres, renvoyant à deux périodes tristement symboliques, ont réveillé une vieille obsession française pour la faible démographie, associée, dans la mémoire collective, à certaines défaites militaires de la fin du XIX[e] siècle et du début du XX[e], notamment face au voisin allemand. Début 2024, Emmanuel Macron, filant la métaphore militaire, appelait ainsi de ses vœux un *« réarmement démographique »* pour lutter contre la baisse de la natalité.

Faut-il alors sortir clairons et trompettes ? Probablement pas, et nous y reviendrons plus loin. Mais le recul des naissances, relativement récent, se double d'une autre vague de fond démographique, plus structurelle celle-là. Il s'agit bien sûr du vieillissement de la population, quatre-vingts ans après les débuts du baby-boom qui a marqué la France entre 1945 et le milieu des années 1970. La part des personnes âgées d'au moins 65 ans dans la population est ainsi passée de 16,3 % en 2005 à 21,8 % fin 2024, et elle devrait atteindre près de 30 % en 2070, selon le scénario central de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ce vieillissement pose (au moins) six défis collectifs, pour lesquels le pays est plus ou moins bien préparé. Revue de détail.

* **Indicateur conjoncturel de fécondité :** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. On estime qu'il faut qu'il atteigne 2,05 pour assurer le renouvellement des générations.

1. Financer la protection sociale

Avez-vous ouvert une bouteille le 4 mai dernier ? Maxime Sbaihi et Erwann Tison, eux, ont probablement débouché un grand cru. Les deux essayistes ont en effet calculé que cette date correspondait à celle de la « libération des actifs ». A partir de ce jour, estiment-ils, les actifs se sont enfin mis à travailler pour eux, alors que depuis le 1er janvier, leurs journées au turbin ne servaient qu'à payer les retraites et les dépenses de santé des boomers. Pire, ce jour de libération est repoussé d'année en année (il tombait le 17 avril en 2000). Si ce « calcul » grossier et assez cynique ne mérite pas une grande attention, il rappelle les tensions qui entourent le financement de la protection sociale, qui repose encore largement sur les salaires des actifs via les cotisations sociales dont ils s'acquittent.

Moins de cotisants d'un côté, plus de pensionnés de l'autre, la redoutable équation est désormais bien connue. Le ratio de dépendance démographique des personnes âgées, c'est-à-dire le rapport entre la population des plus de 65 ans et celle des 20-64 ans, qui était de 25 % en 2000 puis de 37 % en 2023, devrait progresser pour atteindre 45 à 50 % en 2040, rappelle ainsi la Cour des comptes dans un rapport récent [1].

Bien sûr, au-delà du nombre d'actifs et de retraités, le facteur clé de cette équation est le niveau des cotisations et celui des pensions. Mais contrairement à une idée reçue, les retraités n'ont pas été cajolés ces dernières années. La Cour des comptes écrit ainsi que *« le taux d'effort socio-fiscal des plus âgés tend à augmenter »*. En langage courant, cela signifie qu'ils paient davantage d'impôts ou de taxes. L'envolée de la facture des retraites s'explique par le nombre de pensionnés, qui a progressé de 4,9 millions entre 2000 et 2022.

Plus globalement, la Cour des comptes a calculé que les dépenses dites « sensibles au vieillissement », qui représentaient plus de 40 % des dépenses publiques en 2023, ont progressé de 11 points entre 1998 et 2023. Au-delà des retraites en effet, les dépenses de santé grimpent avec le vieillissement et l'allongement de l'espérance de vie qui se poursuit, bien que plus lentement.

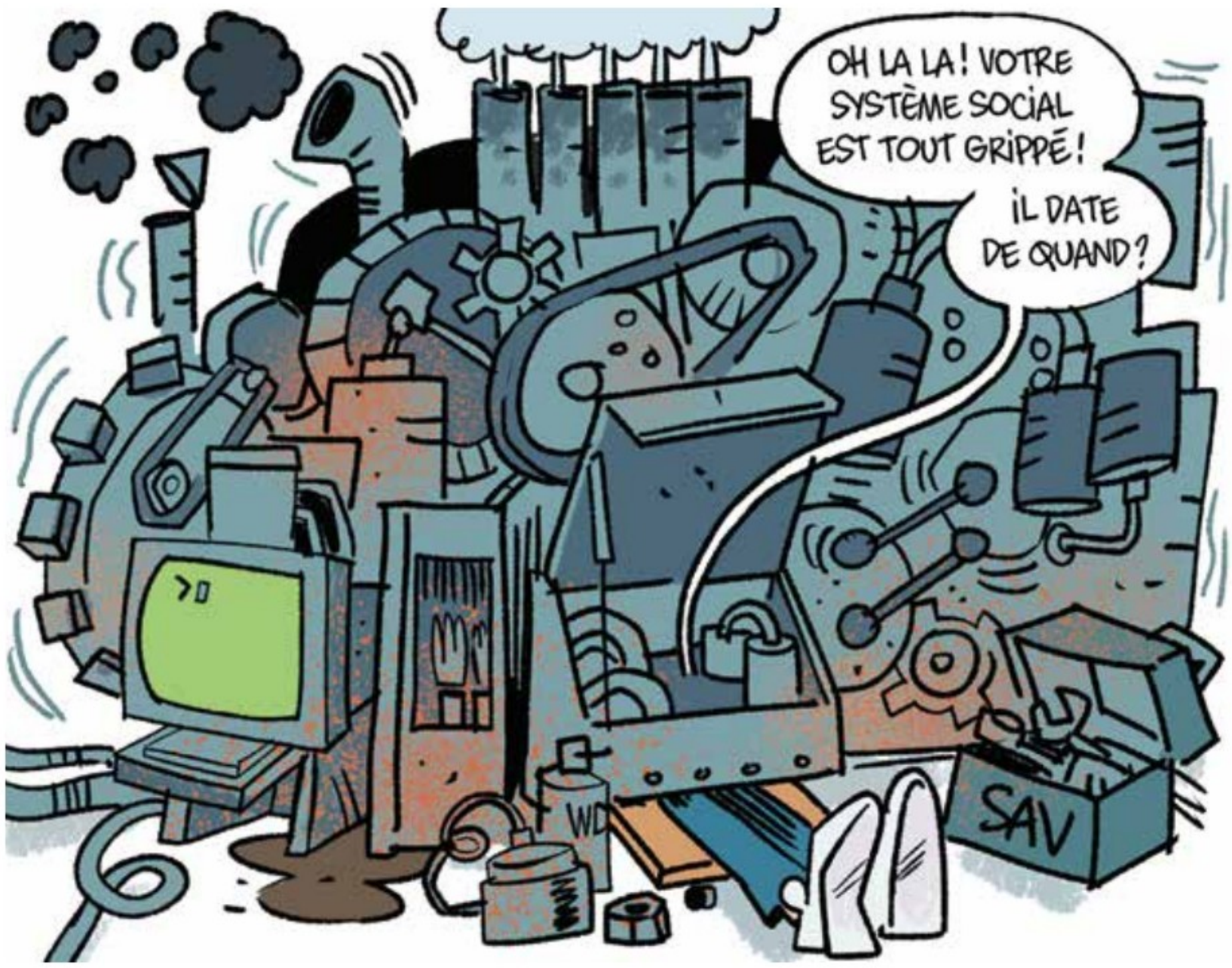
Comment financer ces besoins ? Une partie de la réponse… a été donnée. Le vieillissement est en effet déjà bien entamé et la France s'y est adaptée entre hausse des cotisations des actifs, mise à contribution des retraités, augmentation de taxes sur le patrimoine ou durcissement des droits des assurés. Les libéraux estiment qu'il faut encore aller plus loin sur ce dernier point, mais au-delà des considérations morales, il y a lieu de douter de l'efficacité de telles politiques : par exemple, repousser encore l'âge légal de départ à la retraite se traduirait largement par une hausse des dépenses de chômage et d'invalidité.

> Le vieillissement entraîne moins de richesses produites, moins de débouchés ainsi qu'un recul de l'innovation et le ralentissement de la productivité

A gauche, on plaide donc pour d'autres solutions. La plus simple consiste à revenir sur les nombreuses exonérations et exemptions de cotisations sociales mises en place depuis trente ans, pour des résultats incertains ou décevants. Beaucoup appellent aussi à taxer davantage les riches et le capital, ce qui n'est jamais un mauvais réflexe dans une période de creusement des inégalités. Mais globalement, prévenait récemment le Haut Conseil du financement de la protection sociale, *« il n'y a pas d'assiette alternative "miracle"* [aux revenus d'activité] *: aucune assiette de taille importante n'a une dynamique supérieure au PIB* [produit intérieur brut] *et de nombreuses assiettes sont préemptées pour d'autres objets »*.

2. Eviter la stagnation économique

Que faire lorsqu'on ne dispose pas de baguette fiscale magique ? Quand on est économiste, on répond avec un ingrédient miracle : la croissance ! Bien sûr, la recette a ses défauts désormais bien connus (les pollutions notamment), mais les quatre-vingts années qui se sont écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale ont montré que dans une économie qui produit plus de richesses, le financement de la protection sociale ne pose guère de soucis.



Hélas pour les comptes de la Sécurité sociale, *« l'état actuel du consensus en macroéconomie suggère que le vieillissement de la population active constitue* […] *un frein à la production et à l'adoption des idées nouvelles, avec des conséquences durables sur le potentiel de croissance et le niveau de vie »*, pose l'économiste Gilles Le Garrec dans une note récente de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) [2]. La Commission européenne estime ainsi que le vieillissement devrait réduire la croissance potentielle française de 0,2 point par an en moyenne entre 2022 et 2070. Cela se traduira par un moindre

[1] « Démographie et finances publiques », Cour des comptes, décembre 2025.

[2] « La macroéconomie de la faible fécondité », par Gilles Le Garrec, *Sciences Po OFCE Working Paper* n° 03/2026.

enrichissement individuel : le taux de croissance annuel du PIB par habitant devrait passer de 1 % entre 2006 et 2019 à 0,6 % entre 2024 et 2060 en moyenne dans les pays riches, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [3].

Le vieillissement freine l'économie par trois canaux. Le premier est basique et concerne la baisse de la population en emploi : moins de bras et de cerveaux, c'est moins de richesses produites. Le second est tout aussi simple et se situe en aval de la chaîne économique : moins d'habitants, cela signifie moins de consommateurs et des débouchés plus faibles pour les entreprises. Le dernier est plus complexe et plus incertain, mais il inquiète encore davantage les économistes : il s'agit du recul de l'innovation et du ralentissement de la productivité, qui sont les principaux moteurs de la richesse économique.

Si cet enjeu est encore débattu, c'est parce que le vieillissement a des effets contradictoires. Lorsqu'une entreprise ne trouve plus de travailleurs, elle tente d'automatiser le travail, ce qui peut produire de l'innovation. Ainsi, les pays les plus vieux sont globalement plus robotisés que les pays à la main-d'œuvre abondante. Mais l'histoire économique montre que le progrès technique se traduit rarement par une perte sèche d'emplois : souvent, les gains financiers qu'il permet sont réinvestis dans d'autres secteurs, qui ont à leur tour besoin de main-d'œuvre. Si ces nouveaux secteurs ont du mal à recruter, ils vont peiner à exprimer leur plein potentiel.

Surtout, le principal souci devrait se jouer ailleurs. « *Une littérature empirique convergente montre qu'une plus forte proportion de travailleurs seniors est associée à une moindre activité d'innovation au niveau des entreprises* », écrit ainsi Gilles Le Garrec. Et cela se ressent, à terme, sur la productivité. Pour schématiser, l'efficacité au travail est souvent présentée en forme de cloche : on serait peu productif à 25 ans, au sommet à 45, et moins productifs à 60 ans. Cette « règle » grossière dépend bien sûr des métiers (selon leur degré d'intensité physique, par exemple) et de nombreux autres facteurs (accès à la formation en cours de carrière, pyramide des âges variée dans l'entreprise…). Mais, globalement, la croissance annuelle moyenne de la productivité est passée d'un peu plus de 2 % à la fin des années 1990 à moins de 1 % dans les années 2010, indique l'OCDE. Le vieillissement n'est pas le seul responsable, mais il y participe.

> Augmenter le taux d'emploi des femmes et des seniors, et avoir davantage recours à l'immigration, voilà de quoi résoudre une partie de l'équation

3. Rajeunir le capital

Un ralentissement de la productivité lié à une main-d'œuvre vieillissante ? Pour n'importe quel élève qui a assisté à un cours (sérieux) de sciences économiques et sociales (SES), la parade est évidente, car l'équation « production = travail + capital » leur est bien connue. Si le travail est moins efficace, le capital doit prendre le relais. Les investissements deviennent donc particulièrement décisifs.

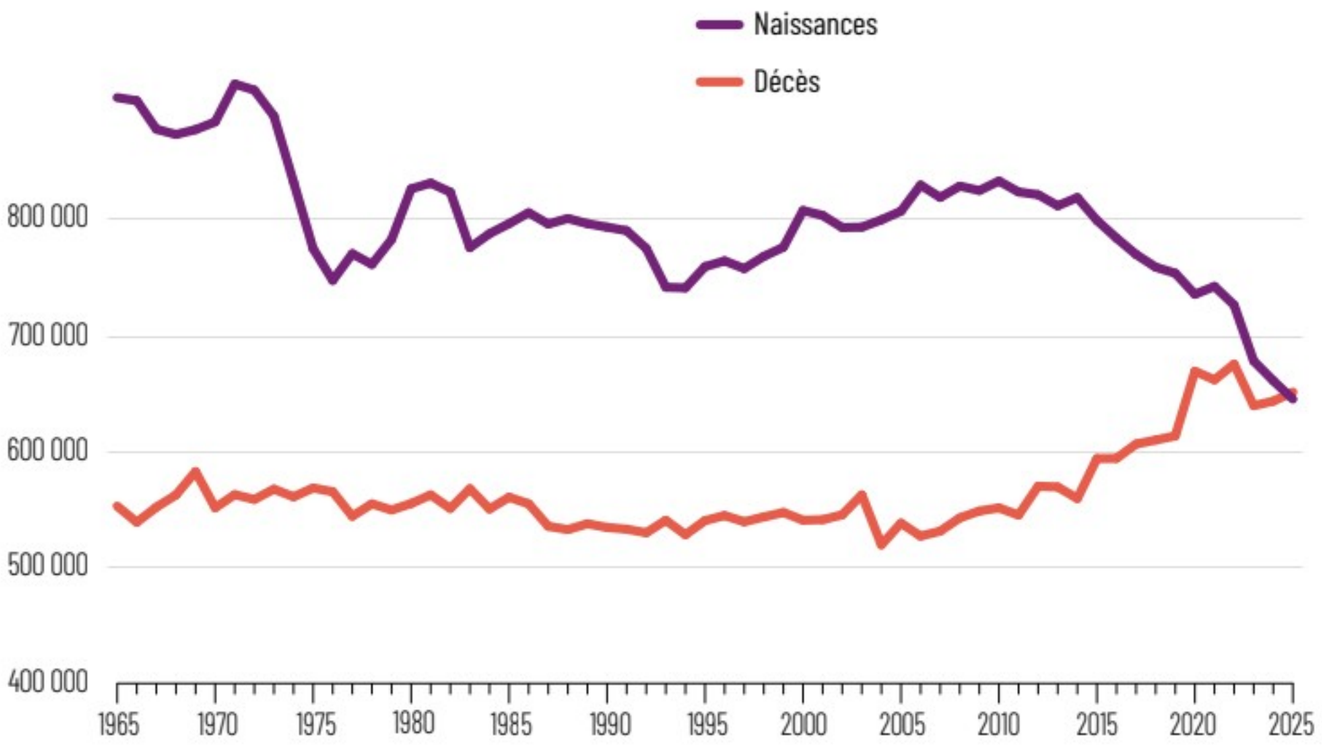
Problème là encore, les détenteurs du capital vieillissent : le patrimoine des retraités représentait 60 % du patrimoine total des ménages en 2010, contre 50 % en 1992, rappelle ainsi le Conseil d'orientation des retraites. Il s'agit certes essentiellement d'un effet mécanique lié à leur nombre plus important, mais pas seulement. La théorie dite du « cycle de vie » postule qu'on s'endette quand on est jeune, qu'on épargne et se désendette aux âges actifs, et qu'on désépargne au moment de la retraite. Mais ce schéma classique semble cassé : les plus de 65 ans ont par exemple contribué pour deux tiers à la hausse du taux d'épargne en France entre 2023 et 2024. Cette tendance à épargner encore malgré des âges avancés s'explique en partie par la capacité qu'ont eue les baby-boomers à capter la croissance des décennies passées. « *Au cours des cinquante dernières années, les rapports patrimoine/revenu ont bondi dans les pays de l'OCDE, sous l'effet d'une progression historique des marchés boursiers et immobiliers* », écrit l'OCDE.

Ce vieillissement tend à créer des inégalités avec les générations plus jeunes. Bien sûr, ce patrimoine finit par être transmis via l'héritage. Mais comme l'espérance de vie augmente, les transmissions sont de plus en plus tardives : en 1820, on héritait en moyenne autour de 25 ans, et c'est au-delà de 50 ans aujourd'hui, a ainsi calculé l'économiste Thomas Piketty. A 55 ans, les projets ne sont pas les mêmes qu'à 25. « *La préférence des épargnants*

LE SOLDE NATUREL BASCULE EN NÉGATIF

Evolution du nombre de naissances et de décès en France

Source : Insee





âgés pour les actifs peu risqués, notamment immobiliers et obligataires, peut limiter l'apport de capitaux aux secteurs innovants et à forte croissance », résume la Cour des comptes.

Pour certains économistes, ce phénomène peut enclencher un scénario à la japonaise avec une épargne abondante, des taux d'intérêt qui baissent, peu d'inflation, de faibles investissements et une économie qui ralentit et se dirige vers une « stagnation séculaire ». Ce spectre s'est toutefois (temporairement ?) éloigné ces dernières années dans les pays riches, entre explosion de l'intelligence artificielle, investissements dans la défense et chocs énergétiques, qui ont entraîné inflation et taux d'intérêt en hausse.

4. Trouver des bras, des cerveaux… et des patrons

Si l'investissement repart, trouvera-t-on l'autre carburant nécessaire à la production, c'est-à-dire des bras et des cerveaux ? D'après les estimations du ministère du Travail, la France aura besoin de 800 000 nouvelles personnes chaque année sur le marché du travail à partir de 2030. Avec 645 000 bébés nés en 2025, elle est loin du compte. Heureusement, le pays va bénéficier un temps du mini-baby-boom des années 2000. Une génération plutôt nombreuse arrive actuellement dans l'emploi, ce qui offre temporairement un double dividende, pour le marché du travail et pour les comptes publics, car les dépenses d'éducation et d'allocations familiales vont ralentir. Mais à plus long terme, le problème se posera de nouveau, notamment dans certains secteurs. A lui seul, le soutien à l'autonomie des personnes âgées aura besoin de 150 à 200 000 emplois supplémentaires en 2050 par rapport à aujourd'hui, indique le ministère de la Santé.

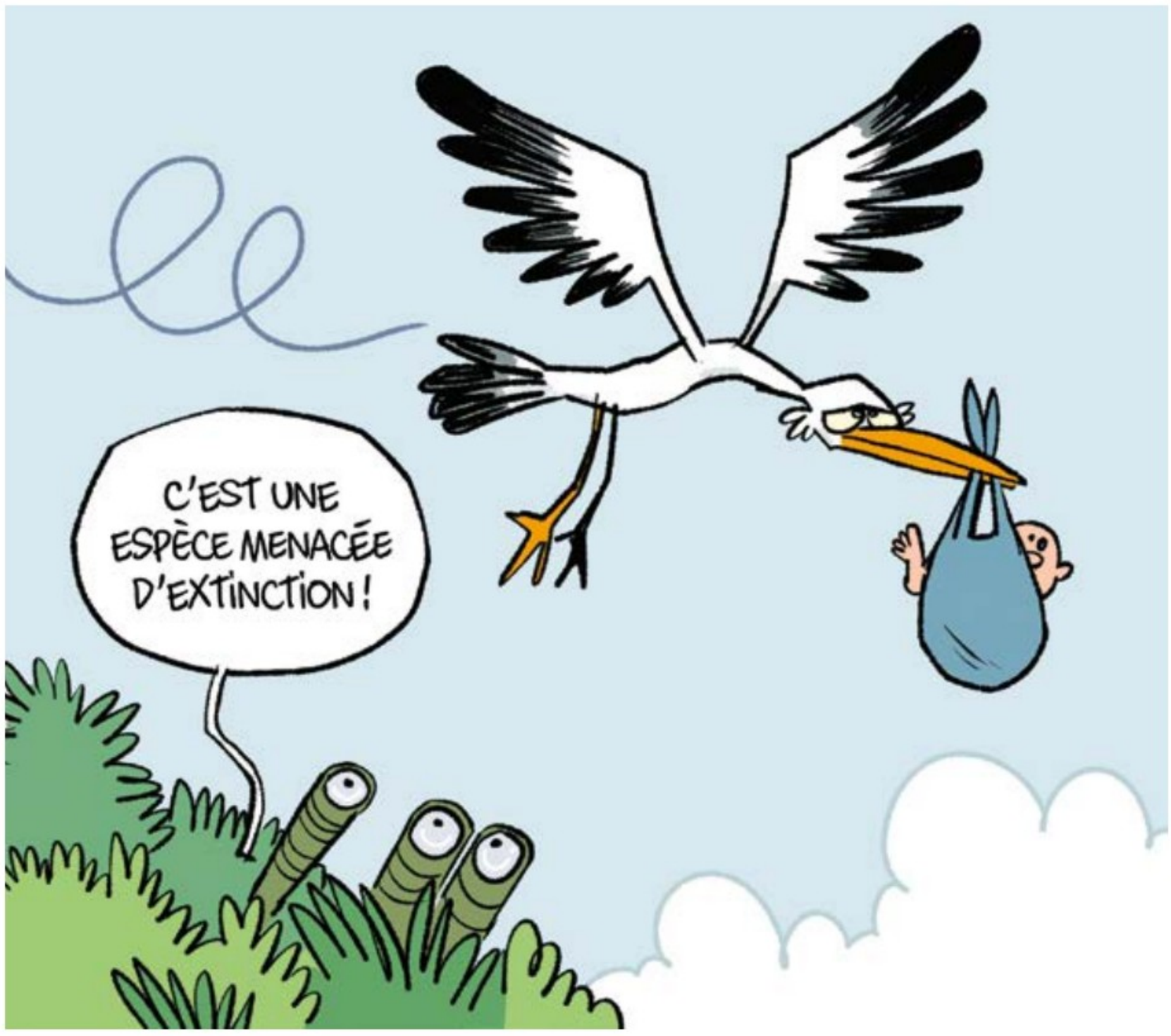
Où trouver toute cette main-d'œuvre ? Pour l'essentiel, elle est déjà sous nos yeux ! La France se distingue ainsi de plusieurs de ses voisins par des taux d'emploi (c'est-à-dire la part de la population en emploi) plus faibles, notamment chez les femmes et les seniors (55-64 ans). Accroître leur participation sur le marché du travail résoudrait une large partie de l'équation.

Bien sûr, cela ne se décrète pas. Augmenter encore le taux d'emploi des femmes ne sera possible qu'à la condition d'une meilleure égalité salariale, d'un partage plus équilibré des tâches domestiques entre hommes et femmes, de modes de garde d'enfants plus facilement accessibles… De même, maintenir les seniors en emploi impose plusieurs évolutions, et notamment l'amélioration de leur accès à la formation, très inférieur à celui des juniors, ou un changement dans les pratiques RH des entreprises, encore discriminantes à leur égard.

La France devra aussi très probablement avoir davantage recours à l'immigration. Le solde migratoire actuel (+ 176 000 personnes en 2025 selon l'Insee) est en effet, à lui seul, insuffisant pour faire face au vieillissement, car une partie de ces flux n'occupe pas d'emploi. Au-delà des chiffres bruts, l'enjeu des discriminations sur le marché du travail est évidemment encore plus sensible que pour les femmes et les seniors.

Enfin, pour produire, il faudra aussi trouver… des patrons ! En 2022, 25 % des dirigeants avaient plus de 60 ans, contre 15 % seulement en 2005. Mais dans une étude récente, Bpifrance observe que le rythme de transmission actuel est très insuffisant, alors que trois millions d'emplois sont en jeu dans

[3] « Perspectives de l'emploi de l'OCDE : pouvons-nous surmonter la crise démographique ? », 2025.



les cinq prochaines années. L'enjeu est crucial, confirme le ministère de l'Economie dans une note, qui rappelle que le taux de pérennité à trois ans des sociétés reprises est de 85,5 %, contre 81,4 % pour les entreprises nouvellement créées. Mais attention, poursuit Bercy : *« Les sociétés cédées présentent des taux d'investissement plus faibles lorsque l'âge du dirigeant est plus élevé. »* Chers entrepreneurs, oubliez donc vos rêves de nouvelle start-up, et reprenez vite les entreprises existantes avant qu'elles ne sous-investissent !

5. Adapter les infrastructures

Nous sommes 69,1 millions d'habitants en France. Et demain ? Difficile à dire, car les déterminants (naissances, décès, migrations) sont toujours incertains. Une chose est sûre, le vieillissement a déjà des traductions très concrètes localement. *« Entre 2011 et 2022, si la population du pays a augmenté de 2,8 millions d'habitants, 41 % des intercommunalités ont vu leur population baisser »*, calcule ainsi Olivier Bouba-Olga. Et sur la seule population des 30-59 ans, 70 % des communautés de communes sont concernées ! *« Pourtant, la quasi-totalité des territoires continuent à parier sur une hausse de leur population grâce à leur attractivité vis-à-vis des personnes jeunes »*, poursuit l'économiste.

Les élus locaux vont donc devoir radicalement revoir les modèles de développement classiques. Il faudra par exemple encaisser des symboliques et douloureuses fermetures d'école… au profit de structures pour personnes âgées. Derrière ces considérations très générales, les situations seront très différentes selon les territoires. Le Massif central préfigure la France de demain, avec une population déjà très âgée et dépendante. Les zones populaires, comme le Nord, voient vieillir des personnes plus pauvres que la moyenne française, d'autant que les classes aisées ont souvent fait leurs valises pour passer leurs vieux jours au soleil ou sur les littoraux. De leur côté, ces territoires d'accueil pour têtes grises vieillissent, mais leurs nouveaux arrivants sont plutôt en bonne santé. Dans les Alpes-Maritimes par exemple, 11,5 % des seniors sont en perte d'autonomie alors que 41 % d'entre eux ont 75 ans ou plus, indique l'Insee. Un taux de dépendance beaucoup plus faible qu'ailleurs. Les politiques de santé devront donc s'adapter très finement aux enjeux locaux.

Plus globalement, les politiques locales consistant à accueillir des actifs aisés en pleine force de l'âge auront du mal à toucher leur cible. Problème, les recettes fiscales locales sont encore très liées à l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques. *« La perte de population affaiblit le marché immobilier, et la base fiscale, érodée par le déclin démographique et économique, restreint les recettes propres »*, résume la Cour des comptes. Nombre de territoires du Grand Est vivent déjà cette nouvelle donne. Certains commencent à s'y adapter, à l'image de Vitry-le-François (Marne), qui mène une politique de décroissance urbaine, assumant de détruire certains quartiers pour mieux coller aux nouveaux besoins. Reste que globalement, *« la construction de la décroissance urbaine comme problème public et sa mise à l'agenda sont difficiles,* écrivait l'urbaniste Yoan Miot en 2021. *Les acteurs locaux* […] *adoptent parfois des attitudes de déni »*.

6. Freiner l'érosion de la natalité

Le dernier grand moyen de faire face au vieillissement consiste bien sûr… à rajeunir ! Hélas, l'indice conjoncturel de fécondité a fortement baissé ces dernières années, ce qui suscite une sorte de panique collective dans le pays. Mais attention, cet indicateur témoigne d'un ralentissement des naissances à

un moment t, mais ne dit rien des projets de bébés des adultes qui ont encore l'âge d'en avoir.

Si on observe la descendance finale de chaque génération de femmes, c'est-à-dire le nombre d'enfants qu'elles ont eus à la fin de leur vie féconde, on ne distingue pas (encore) de baisse de la natalité : *« On fait tout autant de bébés, mais plus tard dans la vie. C'est ce qui s'est passé dans les années 1990, et ce qui se produit aujourd'hui depuis 2010 »*, note ainsi Louis Maurin, directeur du Centre d'observation de la société. Même s'il ne faut donc pas paniquer, il est probable que la descendance finale finisse par baisser elle aussi. Une étude de l'Institut national d'études démographiques (Ined) estime ainsi que les femmes nées dans les années 2000 pourraient avoir 1,6 enfant en moyenne, contre 2,03 pour celles nées en 1975.

Pourquoi donc les jeunes adultes font-ils moins d'enfants ? Institutions, classe politique, éditorialistes… chacun y va de sa petite explication, entre facteurs « matériels » (manque de mode de garde, coût financier élevé, impact sur la carrière professionnelle des femmes…) ou raisons plus « morales » (inquiétudes pour l'avenir, ou encore « égoïsme » si on écoute certains conservateurs). Si la baisse de la natalité est multifactorielle, *« la fécondité est devenue […] un nouveau terrain d'affrontement idéologique où conservateurs, ultra-conservateurs et nationalistes projettent leurs anxiétés démographiques sur le corps et la vie intime des femmes »*, écrit Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, dans un essai récent [4].

> « [La baisse de la natalité] constitue le reflet d'une crise profonde du soin et de l'habitabilité du monde »
>
> **ANNE-CÉCILE MAILFERT,** présidente de la Fondation des femmes

Sur le terrain des politiques publiques, nombreux sont ceux qui appellent à un soutien plus fort aux familles pour relancer la natalité. Mais la France fait déjà beaucoup – ce qui explique en partie pourquoi son recul de la natalité a été plus tardif qu'ailleurs en Europe – et, surtout, *« ces incitations financières ont été étudiées et la conclusion générale est que l'effet sur la natalité est faible et souvent temporaire »*, écrit l'économiste Pauline Rossi [5].

Le mal est plus grand, appuie Anne-Cécile Mailfert. La baisse de la natalité *« constitue le reflet d'une crise profonde du soin et de l'habitabilité du monde. En instrumentalisant le corps des femmes pour en faire un outil de "réarmement" ou des productrices de "ressources nationales" (soldats, cotisants, consommateurs), le système patriarcal et capitaliste tente de masquer sa propre incapacité à protéger la vie une fois qu'elle est donnée »*. Dans un autre registre, mais avec une préoccupation proche, Maxime Sbaihi conclut son dernier ouvrage [6] en s'interrogeant sur les héros des contes de notre enfance : *« Furent-ils heureux car ils eurent beaucoup d'enfants ou firent-ils beaucoup d'enfants parce qu'ils étaient heureux ? »* La réponse à cette question déterminera probablement en partie l'avenir démographique de l'Hexagone.

Vincent Grimault

[4] *La panique démographique. Une réponse féministe*, par Anne-Cécile Mailfert, Les petits matins, 2026.

[5] *Le déclin démographique, une urgence économique ?*, par Pauline Rossi, PUF, 2026.

[6] *Les balançoires vides. Le piège de la dénatalité*, par Maxime Sbaihi, Editions de l'Observatoire, 2025.



COMMENT LES PAYS PLUS VIEUX SE SONT

Le Japon, l'Allemagne ou encore l'Italie traversent déjà une crise démographique. Relance de la natalité, immigration, robotisation… leurs mesures d'adaptation connaissent des fortunes diverses.



« *Quand je me regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console…* » Cette phrase, souvent attribuée à Talleyrand, homme politique clé de la fin du XVIII[e] siècle en France, correspond bien à la situation démographique. Car si l'Hexagone s'inquiète de son vieillissement, il est « en retard » sur certains pays comparables, et notamment le Japon, l'Allemagne et l'Italie. Près d'un tiers des Japonais a plus de 65 ans (contre 22 % en France), et la population nippone décline depuis quinze ans. Comment, dès lors, adapter l'économie et la société ? Ne maintenons pas de faux suspense, aucun de ces pays n'a trouvé LA réponse. Mais ils nous offrent d'intéressantes leçons.

La première porte sur les politiques de relance de la natalité. Dès les années 1990, le gouvernement japonais met en place un plan avec de nouvelles places en crèche, des avantages fiscaux pour les couples avec enfants et une réforme du congé parental. La Corée du Sud, qui connaît une décroissance accélérée de sa population depuis quelques années, investit elle aussi massivement pour tenter de relancer la natalité : les budgets publics qui y sont consacrés sont passés de 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2006 à 2,4 % en 2022, selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [1].

« ON NE DÉCRÈTE PAS LE RÉARMEMENT DÉMOGRAPHIQUE »

Mais toutes ces politiques ont des effets très limités. « *Malgré l'augmentation remarquable du budget […], le taux de fécondité total a continué de baisser* », conclut ce même rapport de l'OCDE sur la Corée. Au Japon, pas de miracle non plus : l'indicateur conjoncturel de fécondité est passé de 1,5 enfant par femme en 1990 à 1,1 en 2024.

Comment expliquer l'échec des politiques natalistes ? Au Japon, Isabelle Konuma, professeure à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), pointe la faiblesse des services publics de santé et d'éducation. Dans ce contexte, « *les coûts liés à l'accouchement, puis à l'éducation des enfants sont des freins* », juge-t-elle.

La précarité des jeunes est également un obstacle important, souvent oublié lorsque les gouvernements pensent des politiques natalistes. En Italie, par exemple, « *le chômage des femmes et des jeunes, les emplois plus précaires, la rareté des crèches et la difficulté d'accéder à un logement font obstacle à la création d'un foyer et à l'arrivée d'un enfant* », indique une note du Trésor français [2]. Pourtant, « *l'accession des jeunes au logement ne fait pas l'objet d'une politique publique continue* ».

« *Il y a plusieurs explications, mais la raison fondamentale est que la parentalité est un choix qui s'inscrit dans un contexte social et culturel,* rappelle Sébastien Lechevalier, économiste à l'Ecole des

S ENCORE T ADAPTÉS



hautes études en sciences sociales (EHESS). *On ne décrète pas le réarmement démographique comme on déclare la guerre.* »

Les politiques natalistes ont pour autant longtemps été le seul levier d'augmentation de la population au Japon, en raison d'une hostilité à l'immigration. Toutefois, face à une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et sous la pression des milieux économiques, un mouvement d'ouverture des frontières s'opère depuis 2018 pour accueillir des travailleurs étrangers, avec un nouveau système de visas.

C'est aussi sous la pression des entreprises que la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, pourtant opposée à l'immigration, a plus que doublé les quotas de travailleurs étrangers hors Union européenne. Mais cela ne fait pas tout : en 2023, seulement 24 % des quotas autorisés ont débouché sur l'obtention d'un titre de séjour et d'un emploi stable selon Ero Straniero, un réseau d'organisations portant sur les migrations. Le rapport 2025 de l'Organisme italien de coordination pour les politiques d'intégration pointe par ailleurs le fait que ces quotas ne tiennent compte ni des aspirations des migrants, ni de leur intégration et ne correspondent pas aux réels besoins du marché du travail.

Au Japon non plus, l'appel à une main-d'œuvre étrangère n'est pas un immense succès. *« Il y a eu des mesures concrètes d'accueil des étrangers, mais cette politique migratoire n'est pas assumée. Le gouvernement nie que le Japon devient un pays d'accueil »,* souligne Isabelle Konuma. Ce discours freine l'intégration des migrants, qui sont toujours très stigmatisés au Japon, et finalement l'efficacité de cette politique. La part de la population née à l'étranger vivant dans l'archipel a certes augmenté de 1,1 point en dix ans (passant de 1,6 % fin 2013 à 2,7 % en 2024), mais cela reste largement insuffisant pour que le solde migratoire (entrées – sorties) compense la baisse du solde naturel (naissances – décès).

En Allemagne, la situation est bien différente. Sans immigration, notre voisin d'outre-Rhin aurait ainsi perdu 5 millions d'habitants entre 2000 et 2020. Il doit son gain de population (+ 1,7 million sur la période) aux nouveaux arrivés. Mais cet équilibre est désormais menacé. Par peur d'un revers électoral dans un contexte de montée de l'extrême droite, le chancelier Merz a fortement durci la politique migratoire. Résultat : le solde migratoire ne s'élevait plus qu'à 222 000 personnes en 2025, contre 430 000 l'année d'avant. L'immigration est désormais insuffisante pour compenser le recul des naissances… et la population a diminué.

5 millions

Sans immigration, l'Allemagne aurait perdu 5 millions d'habitants entre 2000 et 2020.

DES ROBOTS DANS LES MAISONS DE RETRAITE ?

Les gouvernements activent alors parallèlement d'autres leviers pour compenser les effets du déclin démographique sur le marché du travail. Aussi, le Japon a été pionnier dans le développement de l'automatisation dans les entreprises. Aujourd'hui rattrapé par la Corée et ses 1 220 robots pour 10 000 travailleurs dans le secteur manufacturier ou encore par l'Allemagne (449 robots), le pays en comptait tout de même 446 pour 10 000 employés en 2024, selon la Fédération internationale de la robotique. Mais, là encore, ce n'est pas une solution miracle. *« Il reste des domaines qui ne sont pas ou peu couverts par la robotisation : les soins, la construction, la restauration, l'hôtellerie… C'est d'ailleurs dans ces secteurs que le Japon fait appel à une main-d'œuvre étrangère »,* souligne Isabelle Konuma.

L'archipel a tout de même tenté la robotisation dans le secteur du soin à la personne. Selon une

[1] « OECD Economic Surveys : Korea 2024 », 2024.
[2] « L'Italie face au défi démographique », *Trésor-Eco* n° 335, octobre 2023.

enquête réalisée en 2022 auprès d'environ 900 maisons de retraite, 26,4 % d'entre elles avaient recours à des robots pour aider les résidents à se déplacer [3]. Mais *« le bilan vingt ans après est mitigé, notamment parce que l'arrivée des robots a été menée dans une logique industrielle, sans suffisamment tenir compte des besoins spécifiques du secteur »,* explique Sébastien Lechevalier.

L'enquête précédemment citée montre ainsi que l'utilisation de robots dans les maisons de retraite a contribué à dégrader le statut du personnel soignant, car leur arrivée a augmenté le recours au temps partiel et aux contrats temporaires. Une observation qui ne manque pas d'interroger : en palliant le manque de main-d'œuvre, les robots ne risquent-ils pas de dégrader la condition des travailleurs qui sont encore là ?

> « De meilleures conditions de travail et une moindre discrimination [...] favorisent l'augmentation du taux d'emploi des seniors »
>
> **JEANNE FAGNANI,** sociologue

LA CAPITALISATION, UNE FAUSSE BONNE IDÉE

L'autre grand levier pour freiner la baisse de la population active dans les sociétés vieillissantes est plus connu : reculer l'âge légal de départ à la retraite. En Italie, la réforme Fornero de 2011 prévoit de le relever à mesure que l'espérance de vie augmente. *« Mais ce nouveau régime se révélant difficilement acceptable par la population*, pointe la note du Trésor, *des dispositifs expérimentaux de retraites anticipées ont été introduits pour en assouplir l'application pour certaines catégories »,* de sorte que *« l'âge effectif de départ à la retraite est de 64 ans en moyenne »,* alors que l'âge légal est de 67 ans.

« En Allemagne, certains politiques plaident pour suivre le modèle italien et relever l'âge de départ à la retraite à 70 ans, complète Anne Salles, maîtresse de conférences en études germaniques à Sorbonne Université. *Mais les Allemands n'en veulent pas. Désormais, l'âge effectif moyen de départ ne suit plus l'âge légal. »*

Si notre voisin d'outre-Rhin tire désormais trop sur la corde, il a réussi à augmenter le taux d'emploi des personnes âgées ces dix dernières années. Mais la recette n'est pas forcément reproductible ailleurs : *« De meilleures conditions de travail qu'en France et une moindre discrimination des seniors sur le marché du travail favorisent l'augmentation du taux d'emploi des seniors »,* écrit la sociologue Jeanne Fagnani dans un article de la *Chronique internationale de l'Ires* [4]. Un enseignement que l'Hexagone aura besoin de méditer…

L'objectif des réformes des retraites est également de limiter le poids financier des dépenses de retraite par répartition. Pour cela, l'Allemagne a décidé en 2001 de baisser substantiellement le niveau relatif des pensions par rapport aux salaires, tout en incitant fiscalement les ménages à épargner via des dispositifs de capitalisation. *« Cette réforme est un échec car les travailleurs qui peinent à boucler les fins de mois n'épargnent pas,* observe l'économiste Arnaud Lechevalier, maître de conférences à l'université Paris 1. *Elle a donc produit de la pauvreté et accentué les inégalités, tout en subventionnant les assureurs et les compagnies financières qui proposent ces produits d'épargne-retraite exonérés de prélèvements socio-fiscaux. »*

Les chiffres sont frappants : le taux de pauvreté des retraités outre-Rhin culminait à 19 % en 2024, contre 11,5 % en France et 15,4 % en moyenne dans l'Union européenne. Un pied de nez à ceux qui voient dans la capitalisation une solution miracle pour réduire le coût des retraites dans une société vieillissante.

Les expériences de nos vieux voisins sont riches d'enseignements, mais elles révèlent aussi que face au déclin démographique, il n'y a pas de réponse toute faite. Un ensemble de politiques publiques coordonnées est nécessaire.

Juliette Le Chevallier

[3] « Robots and labor in nursing homes », par Yong Suk Lee, Toshiaki Iizuka et Karen Eggleston, *Labor Economics*, janvier 2025

[4] « Allemagne. La forte croissance du taux d'emploi des seniors et retraités : comment expliquer les différences avec la France ? », par Jeanne Fagnani, *Chronique internationale de l'Ires* n° 193, mars 2026.



ENTRETIEN

« LA GUERRE DES GÉNÉRATIONS ENTRE JEUNES ET RETRAITÉS EST UNE FABLE »

Pour l'économiste Hippolyte d'Albis, la thèse selon laquelle les retraités ont pris le pouvoir économique et politique et sacrifient les jeunes et l'avenir ne résiste pas à l'analyse.

Les retraités sont accusés par plusieurs éditorialistes libéraux d'avoir pris le pouvoir politique et économique, sacrifiant ainsi les jeunes et l'avenir. Dans votre dernier ouvrage, vous déconstruisez méthodiquement ce discours. Quelles erreurs contient-il ?

La première erreur de ce raisonnement, c'est de céder à une forme de nostalgie selon laquelle « c'était mieux avant ». Grâce aux enquêtes annuelles Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee que nous avons analysées avec ma collègue Ikpidi Badji, nous avons pu établir que depuis 1914, chaque génération a bénéficié d'un niveau de vie supérieur à celle qui l'a précédée. Cela s'explique notamment par l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, qui a permis de créer plus de richesses.

Bien sûr, nous avons du mal à percevoir les améliorations de long terme. Et tout le monde sent bien que l'enrichissement global ralentit, car nous partons de moins loin qu'à la Libération. Mais en moyenne, nous sommes toujours plus riches. Derrière cette moyenne, la situation est devenue plus complexe pour certaines catégories, et notamment les hommes ayant fait peu d'études supérieures. Pour eux, c'était en effet « mieux avant », au sens où leurs prédécesseurs peu diplômés avaient des positions relatives plus enviables que celles qu'ils ont eux-mêmes aujourd'hui. Mais c'est une exception.


© FPA

Hippolyte d'Albis
Economiste, professeur à l'Essec Business School, auteur de *Economie des âges de la vie. En finir avec la guerre des générations* (Odile Jacob, 2026)

On me rétorque souvent que ces progrès appartiennent au passé, et que demain, on a de bonnes chances de devoir travailler plus sans espérer atteindre le niveau de vie des baby-boomers, qui auraient connu une parenthèse dorée. Cela peut bien sûr arriver, mais je rappelle que certains tenaient ces discours il y a déjà longtemps et que le contraire s'est manifesté. Je ne m'intéresse pas trop aux hypothèses futuristes, qui sont souvent démenties. Mais plutôt au passé et aux faits établis.

Les contempteurs des baby-boomers estiment que ces derniers ont pris le pouvoir politique et imposent aux actifs des prélèvements trop importants sur le travail pour financer leurs retraites. Même François Villeroy de Galhau, gouverneur sortant de la Banque de France, a récemment parlé de « choix gérontocratiques » de la France. A tort ?

Le sujet des retraites provoque des tensions parce que notre système de protection sociale est plus qu'une mécanique financière, il est une promesse implicite. Il dit à chaque citoyen : « vous cotisez aujourd'hui et je vous garantis demain votre niveau de vie ». Réduire la générosité des prestations revient à se dédire de cette promesse. Le sentiment d'injustice qui en résulte est largement partagé au sein de toutes les générations, bien au-delà des retraités.

Si l'on revient aux chiffres, et que l'on se base sur les Comptes de transferts nationaux, qui constituent la source statistique la plus complète, on observe que depuis quinze ans, la puissance publique redistribue moins aux personnes retraitées, si on les prend individuellement. Cela s'explique par un empilement de réformes, parfois relativement

discrètes et techniques, mais qui finissent par peser lourd lorsqu'on les additionne, à l'image de la création de la CSG (1991) à laquelle sont soumises les pensions, de la désindexation des retraites sur les salaires (qui sont indexés depuis 1993 sur les prix, moins dynamiques), ou encore de toutes les réformes qui ont augmenté l'âge légal de départ et la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Nos calculs sont clairs : l'effort public pour chaque retraité a baissé, et il a plutôt progressé pour les jeunes. En revanche, les retraités sont de plus en plus nombreux. Le poids croissant des pensions sur les finances publiques est la simple conséquence mécanique de leur démographie en hausse, pas d'une générosité excessive en leur faveur.

Comment expliquer alors que les jeunes soient en première ligne face à la précarité, et que la figure du retraité pauvre, courante à la fin du XXe siècle, soit plus marginale aujourd'hui ?

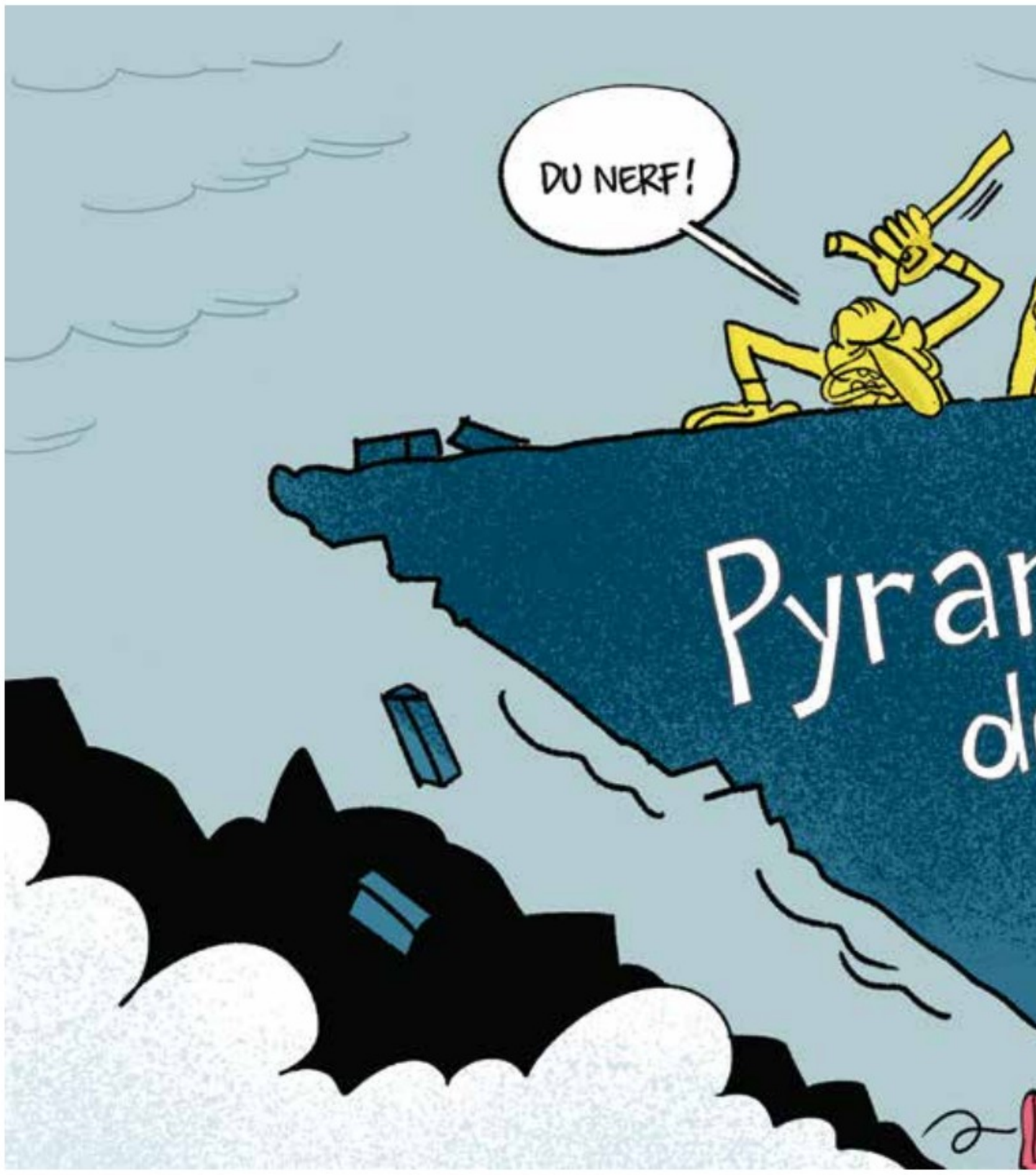
La précarité des jeunes est un sujet majeur, et il faut y répondre. Peut-être plus préoccupant encore, on constate une transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des difficultés. Beaucoup de jeunes précaires ne parviennent pas à sortir de cette situation sur le temps long. Les chiffres montrent aussi que les inégalités intragénérationnelles, c'est-à-dire celles qui se nouent au sein même d'une génération, semblent de plus en plus fortes chez les jeunes. Ceux qui bénéficient d'un capital financier, éducatif ou culturel important sont relativement agiles face aux chocs tels qu'une crise économique, et sont suffisamment flexibles pour rebondir. Les plus vulnérables, en revanche, ont moins cette capacité. Ce n'est pas nouveau, mais cela se renforce.

Si l'on revient aux personnes âgées, nous avons en effet réussi à éliminer la grande précarité qui les touchait. C'est l'un des plus beaux acquis de notre protection sociale, et c'est un trésor qu'il faut préserver. Car si l'on veut avoir confiance en l'avenir, il faut pouvoir se projeter, notamment dans une fin de vie que l'on sait douce. De ce point de vue, les dépenses en faveur des personnes âgées n'obèrent pas l'avenir : elles permettent au contraire à chacun de vivre plus sereinement.

Je ferme cette parenthèse et reviens à votre question. Il y a effectivement un paradoxe apparent entre le fait que la puissance publique soutient moins les retraités qu'il y a quelques années et le constat que leur niveau de vie moyen se maintient globalement à un niveau satisfaisant. En réalité, ce paradoxe n'en est pas un. Il s'explique par le fait que les retraités, ces dernières années, ont massivement utilisé leur épargne pour compenser le recul du soutien public.

Avec comme conséquence une hausse des inégalités au sein de ces générations ?

Bien sûr. La grande force d'un système de retraite par répartition, c'est sa capacité à égaliser les

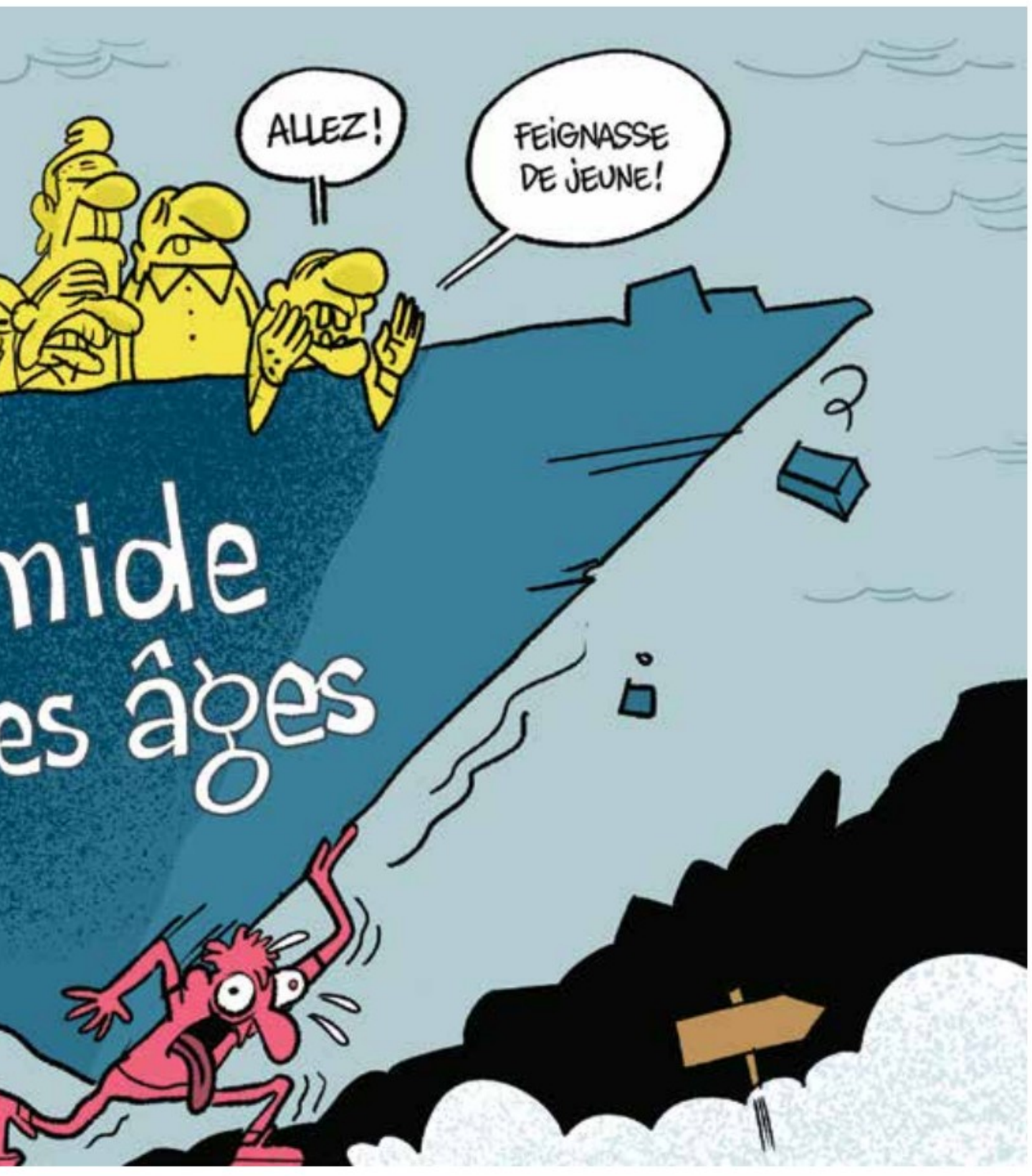


situations de ceux qui ont cotisé. Dès lors que vous incitez les actifs à épargner individuellement pour compléter un système collectif annoncé comme insuffisant, voire en faillite, vous creusez les inégalités entre ceux qui parviennent à épargner en vue du long terme et ceux qui ne peuvent pas. Plus le système public se retire, plus les inégalités sont élevées. Nous ne cessons d'entendre que les plus vieux doivent faire des efforts face au mur du vieillissement qui se présente. Mais cela laisse entendre que rien n'a été fait. Or, nous avons déjà adapté le système en le rendant moins protecteur pour les pensionnés pris individuellement.

Au-delà des inégalités, cette tendance à la désépargne des retraités est-elle vraiment inquiétante ? On sait que le patrimoine tend à prendre des cheveux blancs lui aussi…

Je rappelle qu'il n'est pas très surprenant que le patrimoine soit relativement plus important à l'issue d'une vie professionnelle qu'à son démarrage. Il existe une inégalité structurelle liée à la détention du patrimoine. Hélas, ces écarts patrimoniaux sont parfois utilisés pour mettre en scène une opposition entre les âges, notamment sur la question du logement, qui cristallise largement le ressentiment intergénérationnel.

Mais sur ce sujet comme sur d'autres, difficile de prétendre que « c'était mieux avant ». Si l'on observe le taux de détention de sa résidence



principale ces vingt dernières années, on constate une progression dans toutes les tranches d'âge… y compris chez les moins de 30 ans. 11,2 % d'entre eux étaient propriétaires en 1998, contre 16,7 % pour les jeunes du même âge en 2021. Certes, les prix ont beaucoup augmenté, mais la qualité et le confort des logements se sont considérablement améliorés. Plus globalement, dans les années 1960 ou 1970, souvent considérées comme un âge d'or où l'on pouvait devenir propriétaire à bas prix, le marché global du logement était peu enviable : le mal-logement était endémique, et le parc de logement social était bien moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui.

On peut continuer comme ça sur de nombreux sujets : baisse du temps de travail, situation des femmes, espérance de vie… ceux qui tentent de créer une guerre des générations en essayant de convaincre que c'était mieux avant ne sont pas très sérieux.

Le débat sur la guerre des générations nous fait donc perdre notre temps ?

La guerre des générations n'existe pas. C'est une fable qui fonctionne parce qu'elle se base sur des sentiments diffus, souvent empreints de nostalgie. Et vous noterez que les baby-boomers désormais retraités, accusés de tous les maux, ont pour certains participé à Mai 68, et reprochaient déjà à leurs aïeux un conservatisme insupportable ! Le conflit entre les générations n'a pas de sens, car tous les vieux ont été jeunes, et tous les jeunes ont vocation à devenir vieux. Ce n'est pas comme le conflit de classe entre le patronat et les ouvriers. Leurs positions respectives sont rarement interchangeables, et il y a des divergences d'intérêt claires. Rien de tel pour les générations.

Si la guerre des générations n'existe pas, le vieillissement, lui, est bien réel. Peut-on parvenir à le gérer, notamment en matière de protection sociale ?

Dans mon dernier livre, je propose une analyse de l'économie des âges de la vie, en observant les âges auxquels on consomme davantage qu'on ne gagne, et inversement. On observe deux zones de « déficit », avant 24 ans et après 59, et une zone de surplus, de 24 à 59 ans. De fait, les actifs financent les biens et services dont bénéficient les jeunes et les retraités. Sur l'ensemble d'une vie, une personne moyenne passe 57 % de sa vie en déficit, et 43 % en surplus.

Selon la pyramide des âges, que je propose de renommer « ogive des âges », la part des personnes en surplus et en déficit varie dans le temps. Mais curieusement, sur les trente dernières années, la part des personnes en surplus est restée remarquablement stable, aux alentours de 45 %. Pourtant, dans l'intervalle, la proportion des personnes âgées de plus de 60 ans a fortement augmenté.

Cette stabilité s'explique par deux raisons. Il y a d'abord un jeu de vases communicants : la baisse de la natalité s'est traduite par une diminution du nombre de jeunes à financer, tandis que la hausse de l'espérance de vie a gonflé le poids des plus âgés. L'autre explication vient de la remarquable progression du taux d'emploi des femmes et des seniors. Cela a ajouté des personnes en situation de surplus, ce qui a aidé à financer l'arrivée des premiers baby-boomers à la retraite.

Il faut poursuivre dans cette voie. Et donc s'attaquer à toutes les discriminations qui perdurent sur le marché du travail et excluent de fait certaines catégories. Les carrières des femmes sont par exemple toujours dégradées lorsqu'elles ont un enfant. Elles font par ailleurs face à des plafonds de verre persistants (salaires, responsabilités). De leur côté, très peu de seniors sont accompagnés par des politiques de ressources humaines spécifiques. Quant aux travailleurs immigrés, qui constituent une partie de la réponse, les discriminations qu'ils subissent sont évidentes. Si on parvenait à faire grimper le taux d'emploi des femmes et des seniors au même niveau que celui des hommes de 25 à 49 ans, nous financerions sans aucune difficulté le vieillissement.

> « Nos calculs sont clairs : l'effort public pour chaque retraité a baissé, et il a plutôt progressé pour les jeunes »
>
> HIPPOLYTE D'ALBIS

Propos recueillis par Vincent Grimault



Nos pistes pour faire baisser les arrêts maladie de longue durée

Le gouvernement a présenté un nouveau plan d'action pour lutter contre la hausse des dépenses liées aux arrêts de travail. Avec pour axe central le contrôle des patients et des médecins, au lieu de prendre davantage soin des travailleurs.

Par Audrey Fisné-Koch



Aide-soignante. La dégradation des conditions de travail a des effets négatifs sur la santé et notamment la santé psychique, premier motif des arrêts maladie de longue durée.
© SOLSTOCK/GETTY IMAGES

Les dépenses liées aux arrêts maladie progressent, et cela semble angoisser le gouvernement depuis quelques années. Si bien qu'il a présenté mi-avril un nouveau plan d'action centré sur le contrôle des assurés, notamment pour les arrêts de plus de dix-huit mois, et des médecins. Dès le mois de mars, le Premier ministre Sébastien Lecornu avait de toute façon remis le sujet sur la table. *« On a une dérive très préoccupante sur le terrain budgétaire des arrêts maladie. Ça fait partie des points, si on les traite trop tard dans l'année, où on ne pourra pas avoir d'action possible, utile, efficace. »* Avec la crise du détroit d'Ormuz et l'attaque israélo-américaine contre l'Iran, le gouvernement cherche à économiser 6 milliards d'euros, et entend mettre à contribution la Sécurité sociale à hauteur de 2 milliards. Les arrêts de longue durée sont encore dans le viseur.

Concrètement, les indemnités journalières (IJ) versées au nom des arrêts maladie ont représenté 11,4 milliards d'euros pour la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) en 2024 (+ 60 % par rapport à 2014). Ce coût est largement porté par les arrêts maladie de longue durée. En 2023, les interruptions de plus d'un an représentaient 3 % seulement du nombre total d'arrêts, mais 24 % du montant indemnisé.

Face à cette progression, la réponse du gouvernement reste la même : le bâton. Les contrôles ont été renforcés, notamment du côté des médecins. Le plafond des indemnités journalières a baissé pour les fonctionnaires en 2025 et la durée des arrêts maladie a été limitée en 2026. Or, comme le résume Serge Volkoff, statisticien et ergonome au Centre d'études de l'emploi et du travail (Ceet), cette stratégie prend le thermomètre à l'envers. Les arrêts maladie de longue durée n'ont rien de frauduleux *: « On ne s'invente pas un cancer, une pathologie cardiorespiratoire ou une grosse dépression. »*

Des causes structurelles, documentées par la littérature scientifique, expliquent l'augmentation de ces interruptions : allongement de la durée au travail avec les différentes réformes des retraites, vieillissement de la population, progrès de la médecine (qui prend en charge des pathologies qui ne l'étaient pas par le passé) et, bien sûr, dégradation des conditions de travail.

Quant au coût financier, il augmente mécaniquement lorsque les salaires progressent, puisque les IJ sont une fraction du salaire. Bref, de nombreuses « bonnes » raisons expliquent la progression de ces dépenses. Et incitent à laisser le bâton de côté pour regarder quelles autres politiques publiques pourraient être mises en place.

1 AMÉLIORER RÉELLEMENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL

« Toute discussion sur les arrêts maladie qui ne commencerait pas par le sujet de l'amélioration des conditions de travail ne débuterait pas au bon endroit », résume l'économiste Nicolas Da Silva. Et pour cause, les études se multiplient pour montrer que les conditions de travail se dégradent en France. Un ensemble de facteurs l'explique, dont nous rendons compte régulièrement dans nos colonnes : pression plus forte, explosion de la sous-traitance, harcèlement et conflits au travail, management autoritaire, manque de démocratie en entreprise…

« S'ajoute aussi l'accroissement de la flexibilité des horaires ces dernières années, souligne Malo Mofakhami, chercheur en sciences économiques et maître de conférences à l'université Sorbonne Paris Nord. *Si cela peut permettre de concilier vie personnelle et vie professionnelle, les études montrent que cela s'accompagne de cadences et de rythmes plus intenses. »* Le résultat

est sans appel : des effets négatifs sur la santé et notamment la santé psychique, premier motif des arrêts de longue durée.

Plusieurs actions pourraient être mises en place dans l'entreprise. Réflexion sur l'organisation du travail, dialogue renforcé, rétablissement des limites entre vie personnelle et vie professionnelle… *« Il faudrait un dialogue social plus structuré sur les conditions de travail. Aujourd'hui, il se focalise essentiellement sur les conditions d'emploi (contrats, salaires, embauches) »*, reprend l'économiste.

La disparition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), entérinée par les ordonnances Macron de 2017, a, sur ce sujet, appauvri le dialogue. Leur redonner une place, ou renforcer cette thématique au sein des comités sociaux et économiques (CSE), participerait à améliorer la situation.

2 IMPLIQUER DAVANTAGE LES ENTREPRISES

« Lorsqu'un salarié est arrêté, les entreprises pensent souvent que ça ne les concerne pas, et que ça ne leur coûte rien étant donné que c'est la protection sociale qui paie. Le salarié devient une ligne dans un tableau Excel. Pourtant, un arrêt maladie de longue durée représente des coûts. Il faut remplacer la personne, former le nouvel arrivant », estimait récemment Clément Duret, médecin du travail et responsable du service de pathologies professionnelles de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, lors d'une table ronde organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

Pour y remédier, il convient d'impliquer davantage les entreprises. *« Si, en tant qu'employeur, vous n'êtes pas incité financièrement, vous ne ferez rien »,* tranche Yohan Saynac, médecin généraliste et secrétaire général du syndicat MG France. Le praticien plaide donc pour la mise en place d'un système de bonus-malus pour les firmes, qui s'ajusterait en fonction du nombre d'arrêts maladie. A l'instar de ce qui existe pour les accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Aujourd'hui, les entreprises voient leur taux de cotisations évoluer chaque année selon le nombre d'AT-MP qui se sont produits parmi leurs salariés lors des années précédentes. Serge Volkoff met cependant en garde contre un potentiel effet délétère : *« Ce système peut pousser à renforcer des critères de santé à l'embauche. Cela pourrait notamment discriminer les seniors, plus susceptibles d'avoir des pathologies aux yeux des employeurs. »*

Une autre façon d'impliquer les entreprises pourrait consister à élargir et préciser les tableaux et le dispositif MCP (maladies à caractère professionnel) qui sert aujourd'hui à reconnaître les maladies liées à l'occupation d'un emploi. Certaines pathologies sont encore difficiles à relier à l'exercice d'un métier.

« Une procédure plus ambitieuse de reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies est une bonne piste et permettrait de responsabiliser les employeurs », reprend Serge Volkoff. Dans cette logique, une option pourrait être de partager les coûts entre les firmes où des facteurs à risque sont identifiés, avant même que ne surviennent des maladies professionnelles. Les entreprises ne sont pas ciblées individuellement, et les cotisations sont payées par l'ensemble des employeurs dans un secteur qui présente des situations dangereuses.

> « Si, en tant qu'employeur, vous n'êtes pas incité financièrement, vous ne ferez rien »
>
> **YOHAN SAYNAC**, médecin généraliste et secrétaire général du syndicat MG France

3 ENCOURAGER LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

« Les politiques devraient penser ou encourager les dispositifs pour favoriser le retour progressif au travail », suggère Mohamed Ali Ben Halima, économiste spécialiste de la santé et du travail, qui a planché sur le temps partiel thérapeutique. Aujourd'hui, seules 220 000 personnes ont recours à ce dispositif, après avoir fait l'objet d'un accord entre le salarié, le médecin du travail et l'employeur.

Toutes les entreprises, en effet, ne l'acceptent pas. Néanmoins, lorsqu'un accord est trouvé, il offre de nombreux bénéfices. *« Cela peut permettre à une personne de se remettre au contact du travail »,* estime ainsi Clément Duret.

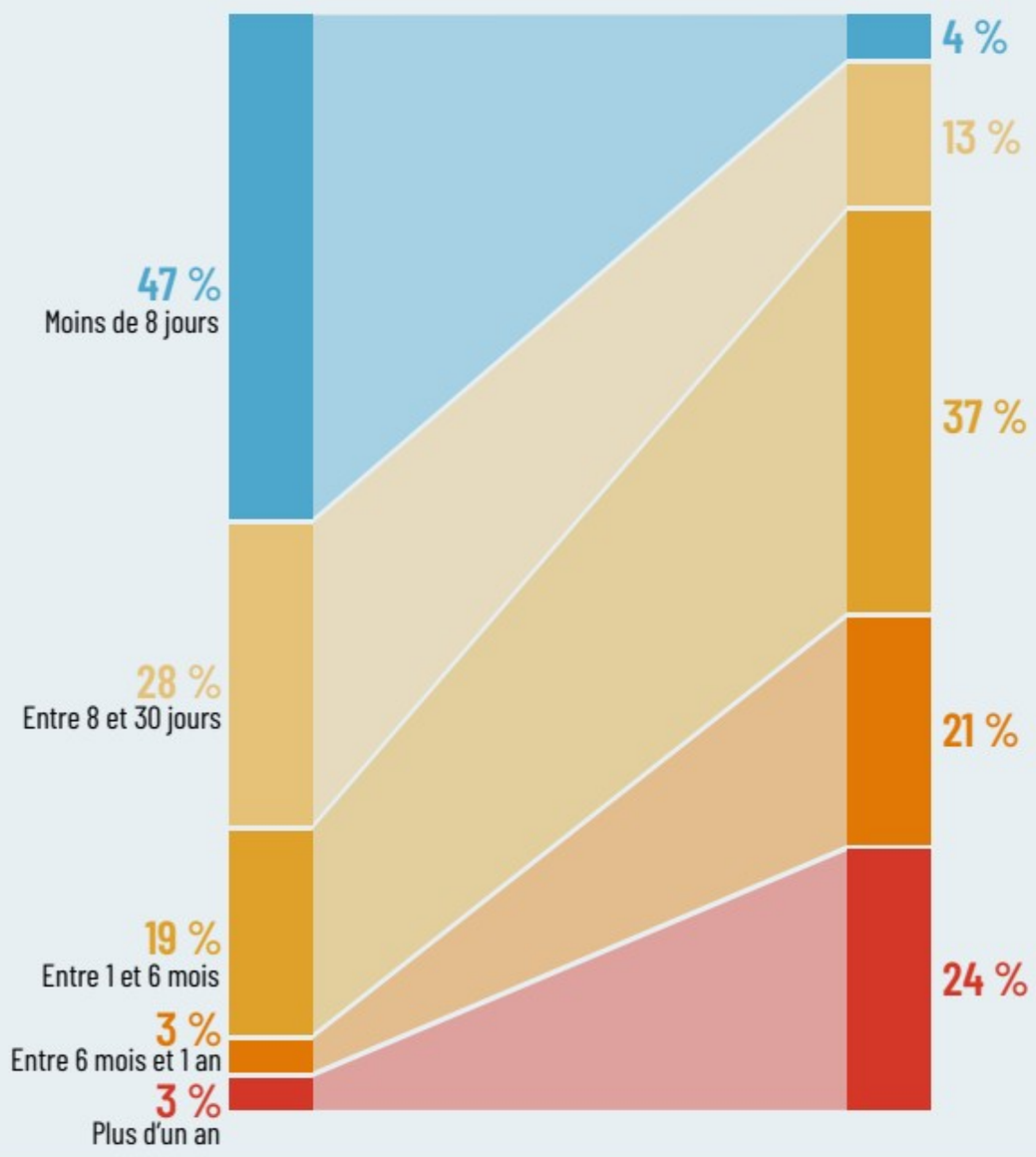
Dans les petites et moyennes entreprises (PME), où il y a davantage de proximité et de flexibilité, le dispositif a fait ses preuves, assure Mohamed Ali Ben Halima. Selon ses calculs, le dispositif permet de réduire de 67 jours la durée des arrêts maladie. Et donc de réaliser des économies en indemnités journalières de 1,1 milliard d'euros pour la Sécurité sociale et de 500 millions d'euros pour les organismes complémentaires.

Serge Volkoff fait le parallèle avec un autre dispositif de modulation du temps de travail : la préretraite progressive, supprimée en 2003 avec la réforme des retraites Fillon. *« Ce n'était pas parfait.*

LES ARRÊTS MALADIE DE LONGUE DURÉE SONT MOINS NOMBREUX, MAIS PLUS COÛTEUX

Répartition du nombre d'arrêts maladie par durée et des dépenses d'indemnités versées en 2023, en %

Sources : Cnam (SNDS), *Etudes et résultats* n° 1321, Drees



Néanmoins, les études indiquaient que ce mécanisme, accompagné d'un vrai réaménagement du contenu du travail, avait un effet bénéfique sur l'état de santé des travailleurs seniors. Surtout à l'approche de la soixantaine, lorsque les pathologies longues sont plus nombreuses. » Bonne nouvelle sur ce point, un dispositif de retraite progressive existe et une réforme récente a élargi son accessibilité. Il était temps car, jusque-là, son utilisation restait rare.

Pour conclure sur le temps partiel thérapeutique, un recours plus massif serait souhaitable. Mais il faudrait alors veiller à bien l'encadrer, prévient Malo Mofakhami. *« A l'image du chômage partiel, ce type de mécanismes peut être efficace à condition que les employeurs ne le détournent pas de leur fonction initiale. Le risque, c'est que des entreprises poussent des travailleurs vers un temps partiel thérapeutique à des moments où elles ont moins de besoins d'activité. »*

4 MIEUX REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE

« On a la fâcheuse tendance à penser le logiciel de soins français avec des logiques curatives plutôt que du préventif, alors que ce dernier est moins coûteux et plus efficace », regrette encore Malo Mofakhami.

Point positif : des cellules pour la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) ont été mises en place depuis 2024. Réunissant un médecin coordinateur, une assistante sociale, l'équipe médicale référente (médecin du travail, infirmier du travail, assistante médicale), un psychologue du travail et un ergonome, l'instance peut être sollicitée par le salarié, l'employeur, le médecin traitant ou le médecin du travail.

Ces cellules sont chargées d'identifier des situations à risque pour les arrêts de longue durée. *« Les résultats sont vraiment positifs, notamment grâce à l'aspect pluridisciplinaire »*, juge Serge Volkoff, qui a participé à l'une de ces cellules. En revanche, elles ne sont pas connues partout, notamment du côté des salariés. Et elles doivent encore se structurer sur le territoire national.

5 RENFORCER LES LIENS ENTRE SOIGNANTS, ENTREPRISE ET SALARIÉS

« Dans les entreprises, la question de la santé au travail est de plus en plus limitée, explique encore Malo Mofakhami. *Elle a été déportée vers les ressources humaines qui manquent d'expertise médicale ou qui l'externalisent. »* Résultat ? Les salariés se retrouvent avec des ateliers yoga, mais ne sont pas accompagnés par des professionnels de santé.

Repenser le parcours entre travail et soins semble donc indispensable. La médecine du travail devrait être plus rapidement informée lors d'une pathologie, mais pour cela il faudrait que ses effectifs soient plus nombreux, or ils ont chuté ces dernières années. De son côté, l'équipe de soins (médecin généraliste, psychologue, médecin-conseil) devrait avoir davantage d'échanges. Enfin, l'entreprise devrait s'impliquer plus, notamment au moment du retour d'un salarié qui a été malade.

« Beaucoup d'arrêts pour cause de maladies psychiques sont de longue durée parce qu'on a une totale absence de suivi, détaille Clément Duret. *Sans ce suivi, on voit souvent la personne se faire arrêter à nouveau peu de temps après son retour. L'entreprise et le salarié pourraient préparer ensemble ce moment, avec les soignants. »* Un entretien de liaison pourrait ainsi être organisé, lors duquel serait discuté un éventuel aménagement du poste ou, plus globalement, les conditions dans lesquelles le travailleur envisage sa reprise.

En clair, les pistes pour enrayer l'inflation des arrêts de longue durée ne manquent pas. Bien sûr, qu'il s'agisse du temps partiel thérapeutique ou d'un renforcement de la médecine du travail, elles ont un coût. Mais les contrôles et les sanctions aussi : un coût pour mieux surveiller et un coût à retardement, avec des effets sur la santé qui, au final, alourdissent le bilan pour les finances publiques.

Le plaider-coupable, anatomie d'un mauvais calcul

Le projet de loi SURE, en discussion, prévoit d'étendre le « plaider-coupable » aux crimes. Mais les travaux en économie du droit montrent que cette solution soulève des questions d'efficacité et d'équité.

Par Céline Mouzon

Transformer la procédure pénale pour réduire les délais de traitement des affaires, tel est l'un des objectifs du projet de loi SURE (pour « sanction utile, rapide et effective ») en cours de discussion au Parlement. Le texte prévoit d'étendre aux crimes un dispositif introduit par la loi en 2004 : la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Autrement dit, il s'agit d'instaurer un plaider-coupable criminel [1]. Jusqu'à présent, cette procédure ne concernait que les délits.

Pour l'appliquer, il faudra l'accord de la victime et du juge, une fois que l'accusé aura reconnu les faits. Le parquet et la défense pourront alors s'accorder pour fixer une peine qui devra être homologuée par un juge. Exit donc le procès et le débat public sur les faits.

La CRPC a connu un succès croissant : en 2024, elle représentait 16 % des décisions rendues par les tribunaux correctionnels [2]. Pour justifier son extension, le projet de loi met en avant *« les délais d'audiencement criminel* [qui] *atteignent six à huit ans »*. L'étude d'impact évalue à 5 963 le nombre de dossiers en attente de jugement. 15 % pourraient relever de cette nouvelle procédure, appelée PJCR (procédure de jugement des crimes reconnus), soit 900 cas.

Mais depuis, le Sénat, qui a voté le texte en première lecture mi-avril, en a exclu certains crimes. Et surtout, face à la mobilisation des associations féministes et des avocats, le ministre de la Justice Gérald Darmanin a reculé : il propose désormais d'en exclure tous les crimes sexuels ainsi que ceux susceptibles d'être jugés aux assises. La PJCR pourrait donc ne concerner que *« quelques dizaines de cas par an »*, admet la Chancellerie. Cela ne présage toutefois pas d'une extension ultérieure, comme ce fut le cas pour la CRPC qui a été étendue en 2011 à de nouveaux délits.

24 %

C'est la part des condamnations injustes résultant d'un plaider-coupable, depuis 1989, aux Etats-Unis (916 sur 3 807).

« UNE VÉRITÉ DE COMPROMIS »

Réduire les délais de la justice est une nécessité. Mais jusqu'où faut-il aller pour atteindre cet objectif ?

Dans un article [3] publié dans la revue *Délibérée*, éditée par le Syndicat de la magistrature, le chercheur Benjamin Fiorini, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université Paris 8, expose ainsi le problème : *« En France prévaut l'idée selon laquelle la vérité judiciaire en matière pénale doit correspondre le plus possible à la vérité matérielle, c'est-à-dire à la vérité des faits »*, écrit-il. A l'inverse, dans le cadre d'une procédure de plaider-coupable, *« c'est une vérité de compromis qui est recherchée, et ce dans une optique de célérité.* […] *C'est moins la vérité matérielle qui est recherchée que l'acceptation officielle de culpabilité par la personne mise en cause »*, analyse-t-il encore.

Aux Etats-Unis, où cette justice transactionnelle est en vigueur depuis plus d'un siècle, plusieurs travaux d'économie du droit * se sont penchés sur ses effets. Les conclusions sont claires : l'efficacité du plaider-coupable, autrement dit l'assurance qu'il n'entraîne pas la condamnation d'innocents et qu'il remplit une fonction dissuasive, suppose des conditions fortes, notamment l'instauration de grilles de peines (barèmes) et la mise à disposition du procureur d'un budget important. C'est ce que mettent en lumière les travaux menés à la fin des années 2000 par les chercheuses Lydie Ancelot et Myriam Doriat-Duban [4], respectivement professeures en science économique aux universités de Poitiers et Metz.

Les procédures états-unienne et française sont bien sûr différentes, mais présentent des points communs, le

* **Economie du droit :** discipline qui analyse les règles juridiques en utilisant les concepts économiques afin de mesurer leur efficacité et anticiper leurs effets.



Gérald Darmanin en mars 2026. Le ministre de la Justice a finalement exclu de la procédure tous les crimes sexuels.
© ÉRIC TSCHAEN - RÉA

principal étant que, par rapport au procès, le plaider-coupable fait disparaître le risque : la peine est certaine. L'enjeu consiste alors à éviter qu'un innocent plaide coupable en échange d'une sanction réduite par rapport à celle obtenue à l'issue d'un procès.

Les premiers modèles économiques de plaider-coupable ont d'abord *« cherché à établir que cette procédure pouvait supprimer l'incertitude sur la culpabilité de l'accusé : les innocents sont contraints d'aller jusque devant le juge pour prouver leur innocence et se différencier des coupables »*, résument les chercheuses. A l'inverse, les accusés coupables ont intérêt à accepter une sanction souvent moindre que celle résultant du procès. Ces premiers travaux sembleraient donc plaider plutôt en faveur du plaider-coupable… vu comme un moyen efficace de révéler le type de l'accusé.

INÉGALITÉS SOCIALES RENFORCÉES

Mais ce serait aller un peu vite en besogne car l'analyse montre que les accusés adoptent des stratégies qui dépendent de plusieurs facteurs. Benjamin Fiorini rappelle qu'aux Etats-Unis, selon le National Registry of Exonerations tenu par l'université du Michigan, qui recense l'intégralité des erreurs judiciaires depuis 1989, sur 3 807 condamnations injustes répertoriées, 916 résultent d'un plaider-coupable, soit près d'un quart (24 %). Des accusés ont en effet pu, malgré leur innocence, choisir d'avouer un crime ou un délit qu'ils n'avaient pas commis pour réduire les frais et l'incertitude. Or, le plaider-coupable – comme la comparution immédiate – renforce les inégalités sociales : la procédure est davantage choisie par les justiciables les moins armés face à la justice, c'est-à-dire les moins bien dotés en capital économique, culturel et social, indépendamment de leur culpabilité.

D'autres éléments doivent être pris en considération. A partir des années 1980, rappellent Lydie Ancelot et Myriam Doriat-Duban, des travaux s'appuyant sur la théorie des jeux montrent les apories du plaider-coupable en s'intéressant aux stratégies des accusés. En pratique, plus les preuves à la disposition du procureur sont solides, plus ce dernier a intérêt à proposer une sanction élevée dans le cadre du plaider-coupable. Et inversement. Problème : les accusés peuvent inférer de la sanction mise sur la table la solidité des preuves. Si la sanction proposée paraît faible, l'accusé peut se dire que les preuves sont peu nombreuses et qu'un procès lui permettra d'être acquitté.

Un trop grand pouvoir discrétionnaire laissé au procureur risque donc d'influencer la stratégie des accusés. La solution consiste alors à réduire ce pouvoir. Pour des crimes ou délits similaires, celui-ci devrait donc idéalement proposer des sanctions de même ordre, quelles que soient les preuves à sa disposition. Mais cette solution entre alors en conflit avec un principe fondamental de la justice pénale : l'individualisation des peines.

Le dilemme a également une dimension budgétaire, soulignent les deux chercheuses. En effet, le plaider-coupable existe d'abord pour diminuer les coûts de la justice. Mais si le budget dont dispose le procureur pour mener ses investigations préalables est trop faible, cela limite les possibilités d'acquérir les preuves supplémentaires qui rendent crédible la menace du procès (et de la sanction plus sévère qui en découlerait) et qui incitent les inculpés à opter pour la reconnaissance de culpabilité. Pour que la menace produise ses effets, il faut donc un large pouvoir d'investigation, qui suppose un budget conséquent : mais du coup, on l'aura compris, c'est l'objectif de réduction des coûts qui disparaît. Ces paradoxes mettent en évidence *« les effets indésirables d'un recours massif et généralisé au plaider-coupable »*, concluent les chercheuses.

[1] Certains crimes sont exclus du champ en raison de leur gravité : terrorisme, crimes contre l'humanité.

[2] Voir « Les chiffres clés 2025 », *Statistiques publiques de la justice*, SSER.

[3] « Le plaider-coupable : cheval de Troie de l'erreur judiciaire », par Benjamin Fiorini, *Délibérée* n° 16, 2022.

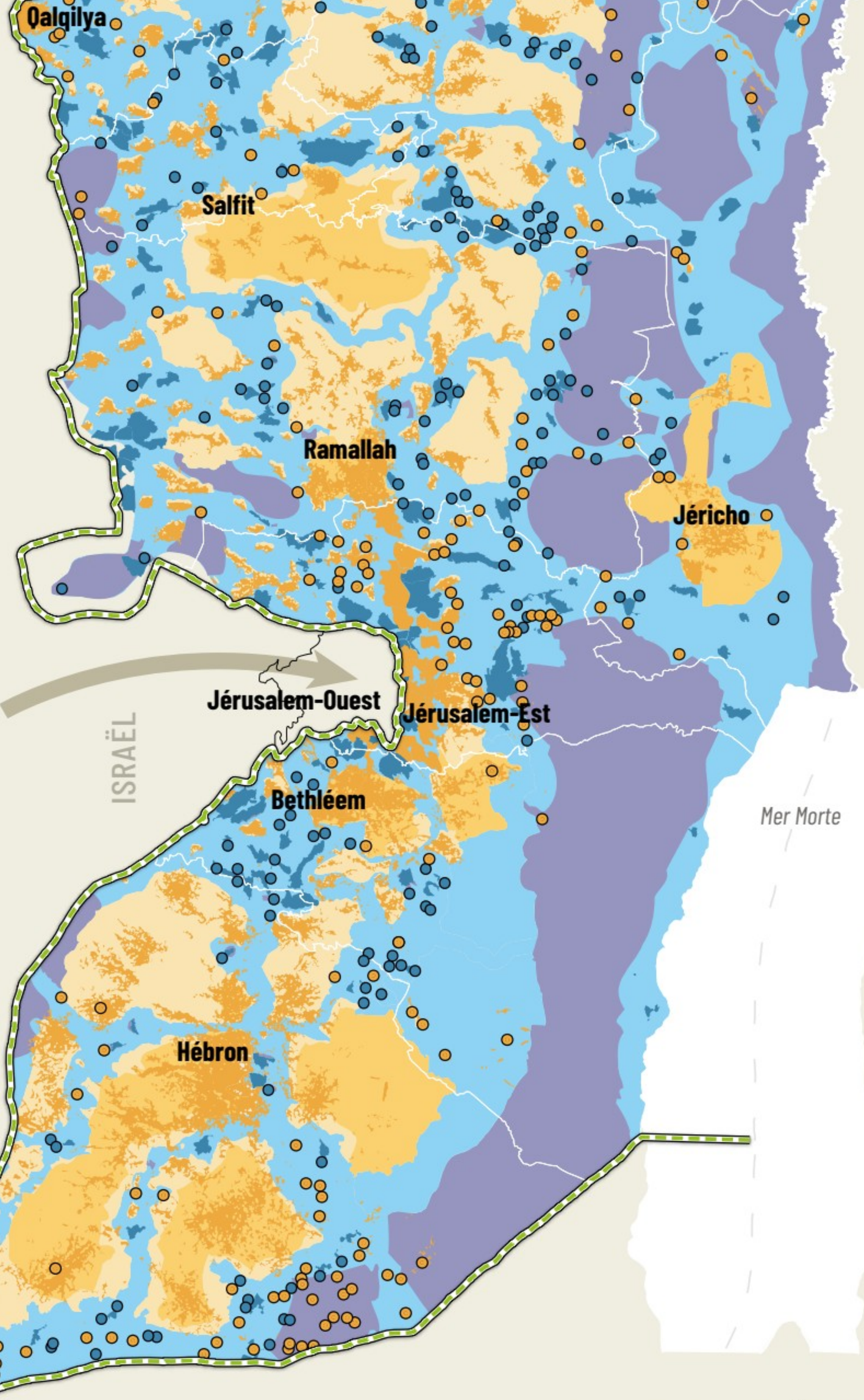
[4] Voir « Analyse économique du plaider coupable », *Revue économique* 2010/2 vol. 61, et la thèse de Lydie Ancelot, *L'analyse économique du plaider coupable : application à la procédure française de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité,* université de Nancy, 2009 (thèse accessible en ligne).

La colonisation de la Cisjordanie s'accélère

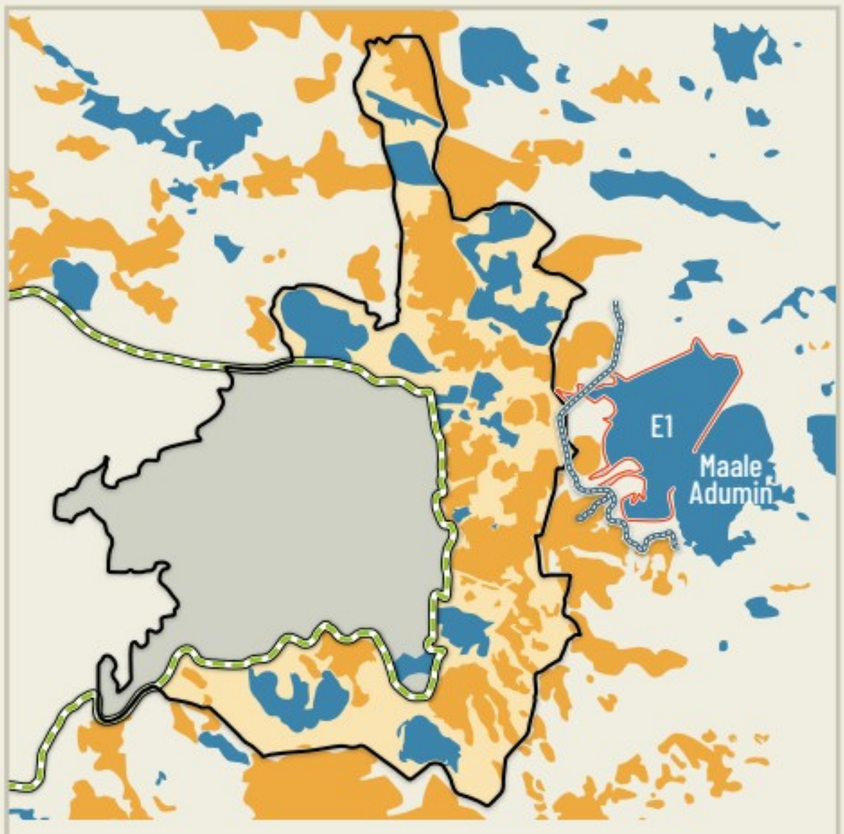
Répartition du territoire de la Cisjordanie, en janvier 2026

Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)

- Zones bâties palestiniennes
- Communautés pastorales palestiniennes
- Colonies israéliennes
- Avant-postes des colons israéliens
- Zone A (18 % du territoire) : zone sous contrôle de l'Autorité palestinienne
- Zone B (22 % du territoire) : zone sous contrôle civil palestinien, et sous contrôle sécuritaire conjoint avec Israël
- Zone C (60 % du territoire) : zone sous contrôle total israélien
- Zone d'exclusion militaire, sous juridiction israélienne
- Frontière séparant Israël et la Palestine depuis la guerre israélo-arabe de 1948-1949, dite « Ligne verte »



Jérusalem-Est prise en étau par Israël



- Limite de la municipalité de Jérusalem
- Jérusalem-Ouest (annexée par Israël depuis 1949)
- Jérusalem-Est (colonisée par Israël en 1967, et annexée en 1980)
- Quartiers israéliens et colonies israéliennes
- Quartiers palestiniens
- Projet de route, qui deviendrait la seule option possible, pour les Palestiniens, pour relier le nord et le sud de la Cisjordanie
- Ligne verte (frontière de 1949)
- Projet de colonie E1

En parallèle de ses velléités d'annexion du Sud-Liban, Israël empiète de plus en plus sur le territoire de la Cisjordanie, où la colonisation s'est fortement intensifiée depuis deux ans.

Annexée par l'Etat hébreu en 1967, la Cisjordanie est, depuis les accords d'Oslo II en 1995, divisée en trois zones (A, B et C) pour répartir son administration civile et militaire entre Israël et l'Autorité palestinienne. Mais elle fait désormais davantage figure de puzzle tant les colons israéliens y multiplient leurs « avant-postes ».

Ces implantations non officielles sont souvent la première étape avant qu'Israël ne « légalise » ces zones d'habitation pour en faire des colonies. Ces dernières restent évidemment illégales au regard du droit international, qui considère la Cisjordanie dans son ensemble comme un « territoire palestinien occupé ».

En mai 2025, 22 colonies ont ainsi été reconnues par l'Etat hébreu, 19 l'ont été en décembre, et 34 auraient été validées discrètement par le gouvernement début avril, selon des médias israéliens et l'ONG Peace Now. Le projet de colonie dite « E1 », en suspens depuis des années, a également été approuvé en août dernier, ouvrant la voie à un encerclement des quartiers palestiniens de Jérusalem-Est et de ses 300 000 habitants.

Pour faciliter cette annexion rampante, Israël a autorisé, en février dernier, l'achat de terres en zone C par les juifs israéliens, jusque-là réservé aux Palestiniens. Et mis fin au gel du cadastre foncier en vigueur depuis 1968. Conséquence : comme *« dans bien des cas, il n'y a pas de moyens de prouver les titres de propriété [...], ces terres reviendront potentiellement à l'Etat israélien, ce qui pourrait représenter 58 % de la zone C »*, craint Didier Billion, directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

Cette politique s'accompagne d'un regain de violence des colons à l'encontre des Palestiniens, avec des attaques physiques ou visant des maisons ainsi que des terres agricoles. Et fait disparaître chaque jour un peu plus la possibilité de création d'un Etat palestinien.

Aude Martin

Des colons de plus en plus violents

Nombre d'attaques répertoriées des colons israéliens à l'encontre des Palestiniens leur ayant causé des dommages physiques ou à leur propriété

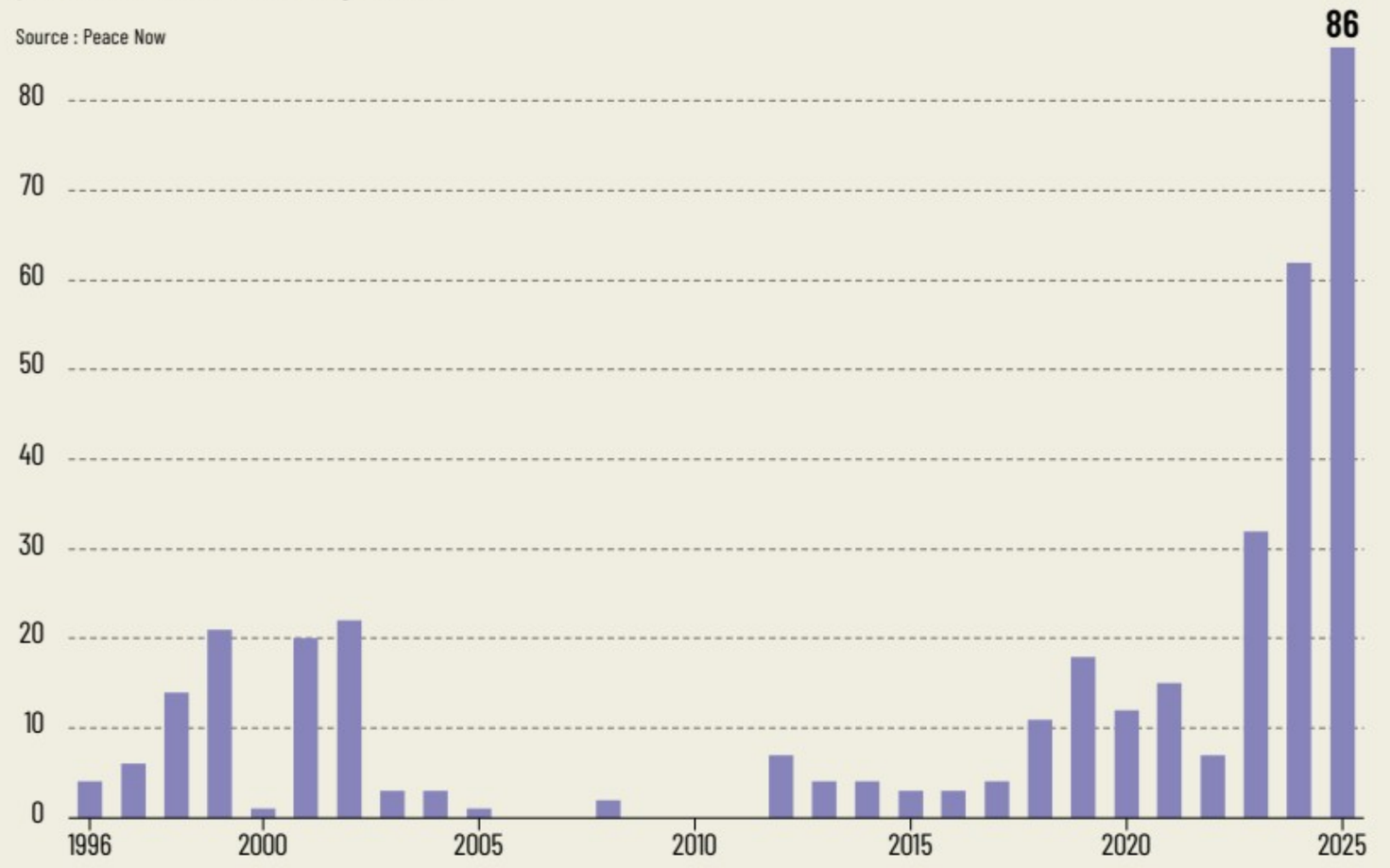
Source : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)



L'implantation des colons en Cisjordanie atteint un rythme sans précédent

Nombre de créations d'avant-postes, c'est-à-dire de colonies non encore reconnues officiellement par l'Etat israélien, en Cisjordanie

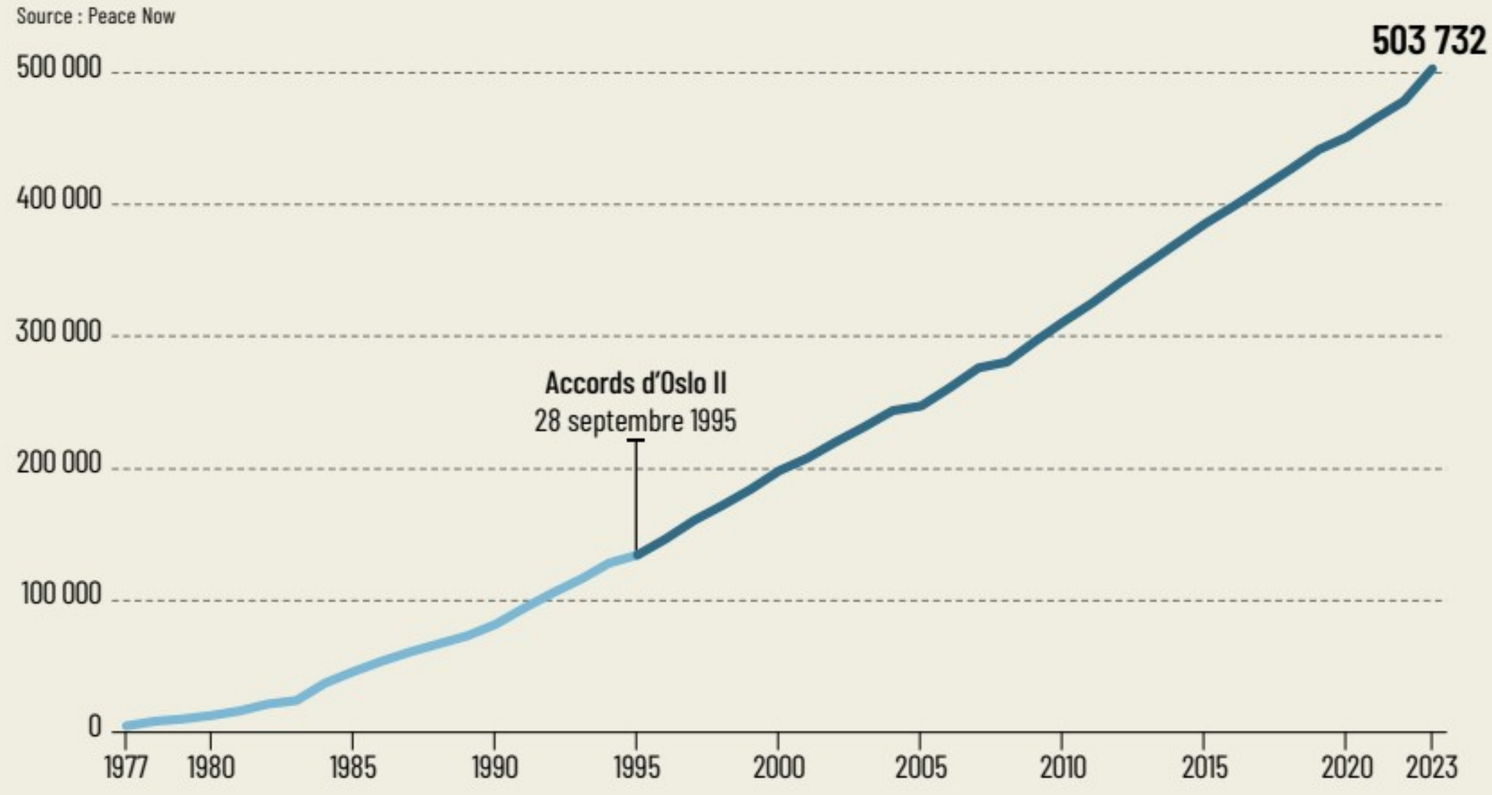
Source : Peace Now



Les colons israéliens sont désormais plus de 500 000

Evolution de la population de colons en Cisjordanie

Source : Peace Now



Comment l'UE maintient les étrangers dans l'irrégularité

Alors que les politiques migratoires menées dans l'Union européenne produisent déjà des milliers de sans-papiers, le nouveau pacte qui doit entrer en vigueur le 12 juin va amplifier le phénomène.

Par Céline Mouzon et Catherine André

C'est une étape supplémentaire dans le durcissement de la politique migratoire européenne. Adopté en mai 2024, le nouveau pacte européen sur la migration et l'asile doit entrer en vigueur le 12 juin prochain, et modifiera l'actuel système européen d'asile. Dès 2024, la professeure de droit Marie-Laure Basilien-Gainche l'avait analysé comme *« un outil de contournement des droits humains »* [1].

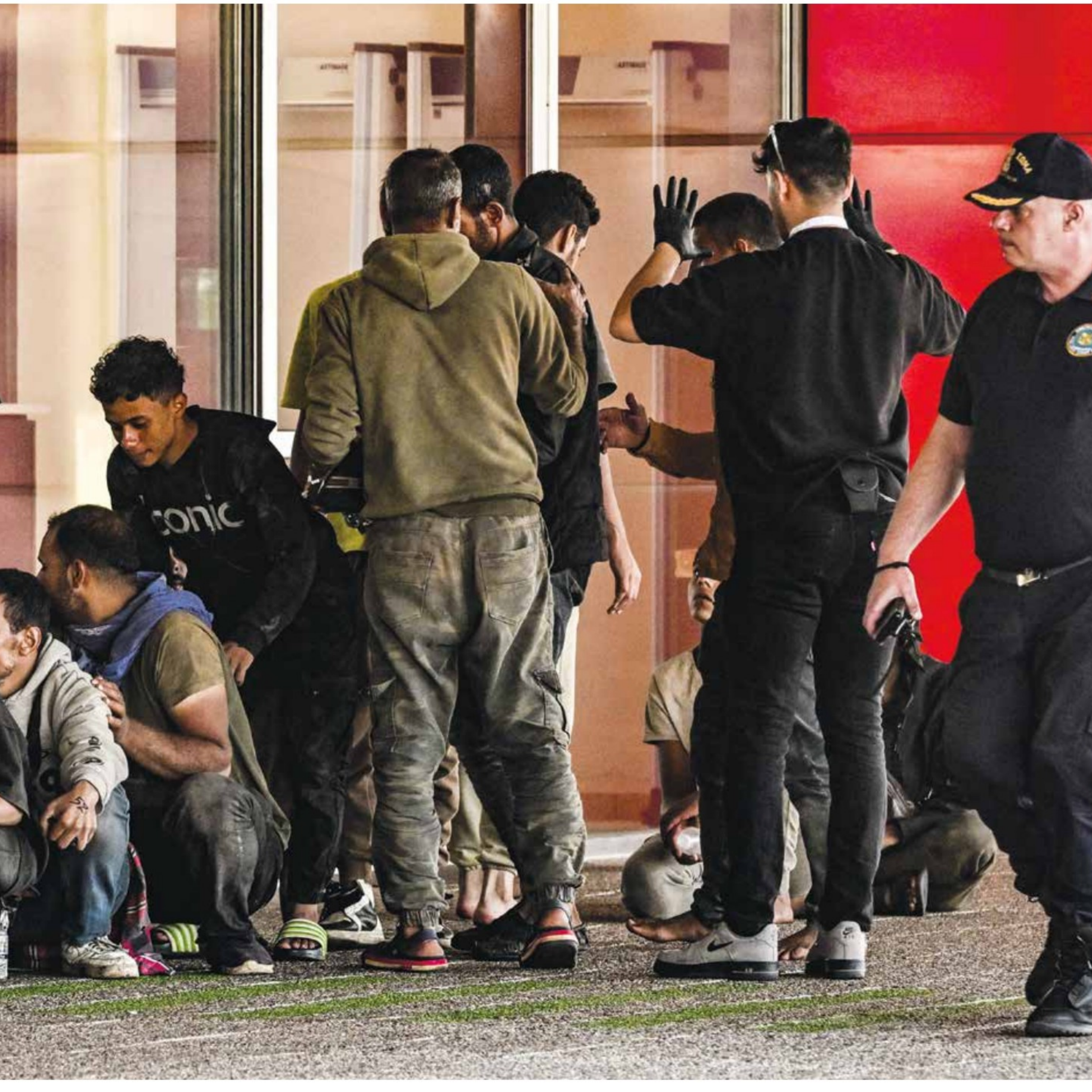
Parmi les mesures qu'il prévoit : des procédures d'asile à la frontière, obligatoires dans certains cas. Dès la frontière, un tri sera opéré, pendant lequel les demandeurs d'asile devront rester à disposition des autorités. Si la demande est effectivement instruite à la frontière – ce sera par exemple obligatoire pour les ressortissants de pays qui ont un taux de protection* inférieur à 20 % dans l'Union européenne –, et que la réponse est négative, les personnes devront rester à disposition des autorités pendant six mois. Donc, concrètement, enfermées. *« C'est un mix entre les* hotspots *en Italie et en Grèce et les zones d'attente* [2] *en France »*, récapitulait en février dernier Laure Palun, la directrice de l'Anafé, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers, qui intervient en zone d'attente.

85 000

En 2024, 85 000 personnes étaient déboutées du droit d'asile en première instance en France, contre 57 000 en 2015. En appel, ce chiffre était de 47 000 en 2024, contre 29 000 en 2015.



Migrants pris en charge par des gardes-côtes grecs, en juillet 2025. L'Europe se focalise sur l'immigration irrégulière, alors que le nombre de personnes en migration y augmente moins vite que dans le reste du monde.
© ARIS MESSINIS - AFP



« Cette mesure repose sur la fiction juridique de non-entrée », a-t-elle poursuivi. La personne est physiquement là, mais juridiquement, on considère qu'elle ne l'est pas. *« Cela permet à l'administration de mettre en œuvre des procédures dérogatoires »*, a-t-elle encore souligné. Ce faisant, le pacte lie asile, migration irrégulière et retour, et fait peser sur les demandeurs d'asile le soupçon d'être des personnes qui sollicitent abusivement cette protection.

Autre axe, un aménagement du règlement Dublin, qui permet, depuis 2003, de déterminer quel pays européen est responsable de la demande d'asile de chaque demandeur – en général le premier pays par lequel il est entré sur le sol de l'UE. Présentée comme la contrepartie positive du pacte par la Commission européenne, la disposition prévoit, en guise de solidarité entre Etats membres, la possibilité de contribuer à l'expulsion d'un demandeur d'asile dubliné. Une « solidarité » qui n'a donc rien de très protecteur envers les exilés.

Reste un problème de taille : son applicabilité, en France notamment, car le

* **Taux de protection :** pour un pays donné, proportion des demandes d'asile acceptées par rapport au nombre total de décisions rendues.

[1] Voir « Le pacte européen pour la migration et l'asile est un outil de contournement des droits humains », entretien avec Marie-Laure Basilien-Gainche, www.alternatives-economiques.fr, 25 mai 2024.

[2] Les zones d'attente sont des espaces dans lesquels peut être enfermé un étranger arrivant en France par train, avion ou bateau, par exemple s'il fait l'objet d'un refus d'entrée, ou si sa demande d'asile est instruite à la frontière. Le régime de droit y est dérogatoire au droit commun. Les *hotspots*, quant à eux, sont des camps fermés où sont parqués les migrants pour y être enregistrés et ce, depuis 2015.

pacte contrevient à des dispositions du code des étrangers (Ceseda). Le gouvernement voulait présenter un projet de loi pour harmoniser les textes. Mais, en l'absence de majorité, il veut avancer par voie réglementaire et avec des solutions temporaires. Sans que cela ne supprime l'incertitude et le risque de confusions.

OBSESSION EUROPÉENNE

En parallèle, l'année 2026 a vu débuter les discussions sur la révision de la directive Retour de 2008. La nouvelle mouture prévoit la construction de « plateformes de retour », c'est-à-dire des centres de rétention hors des frontières européennes.

Dans leur ensemble, ces textes témoignent d'une obsession européenne pour la lutte contre l'immigration irrégulière. Et d'un durcissement sans précédent de la législation, qui risque d'avoir des conséquences préjudiciables. D'une part, pour les droits des personnes en migration. D'autre part, pour les sociétés européennes, en contribuant à produire une catégorie de personnes sans droits ou presque, au détriment de la cohésion sociale et de l'égalité.

Pourtant, en dépit du pic de 2015, le nombre de personnes en migration arrivées en Europe a augmenté moins vite que dans le reste du monde (+ 83 % en trente-quatre ans, entre 1990 et 2024, contre + 98 %), selon les Nations unies.

L'Europe focalise son attention sur le franchissement irrégulier de ses frontières, suggérant que les personnes ainsi entrées sur son territoire ne sont pas éligibles à un statut. Ce n'est pourtant pas le cas. Des travaux ont notamment montré qu'en 2015, la proportion de personnes ayant franchi illégalement des frontières européennes et susceptibles d'obtenir le statut de réfugiés était de 75 % (contre 55 % en moyenne entre 2009 et 2021).

Cette obsession pour l'immigration irrégulière remonte aux années 1990. Avec le traité d'Amsterdam en 1997, l'Union européenne entend devenir *« un espace de liberté, de sécurité et de justice »*, avec une double approche : sécuriser ses frontières extérieures et faciliter la liberté de mouvement de ses propres citoyens. En 1999, le Conseil européen de Tampere fixe comme objectif l'élaboration d'un système d'asile commun au niveau européen. Il défend aussi l'externalisation du contrôle des frontières extérieures. Enfin, il fait le lien entre migration irrégulière et crime organisé, et appelle à la criminalisation du trafic et des passeurs.

FABRIQUES NATIONALES

Globalement, il y a donc en Europe des règles communes sur l'asile. Mais les pays conservent une marge de manœuvre. Quant au droit au séjour, chaque capitale peut faire à sa sauce. L'exemple français illustre comment se fait la production de l'irrégularité.

Le nombre de personnes sans papiers y a augmenté depuis une vingtaine d'années : l'estimation la plus fiable consiste à partir du nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME) – 400 000 personnes en 2024 – et à tenir compte du taux de non-recours (50 % environ). Cela donne une estimation d'environ 700 000 à 800 000 personnes en situation irrégulière. Ce chiffre était en 2003 de 180 000, rappelle un rapport de l'Assemblée nationale. A quoi cette hausse est-elle due ?

Au fil des années, obtenir des papiers est devenu de plus en plus difficile. Les chercheurs parlaient déjà à la fin des années 1990, après les lois Pasqua puis Debré, de « production de l'irrégularité » [3]. Même pour les titres de séjour « de plein droit » (par opposition aux régularisations exceptionnelles), il n'existe pas de droit à la régularisation. Il y a toujours des conditions à remplir, qui peuvent créer des situations de « ni-ni » où les personnes ne sont ni régularisables ni expulsables. Par exemple, être conjoint·e de Français·e mais entré·e sur le territoire de manière irrégulière.

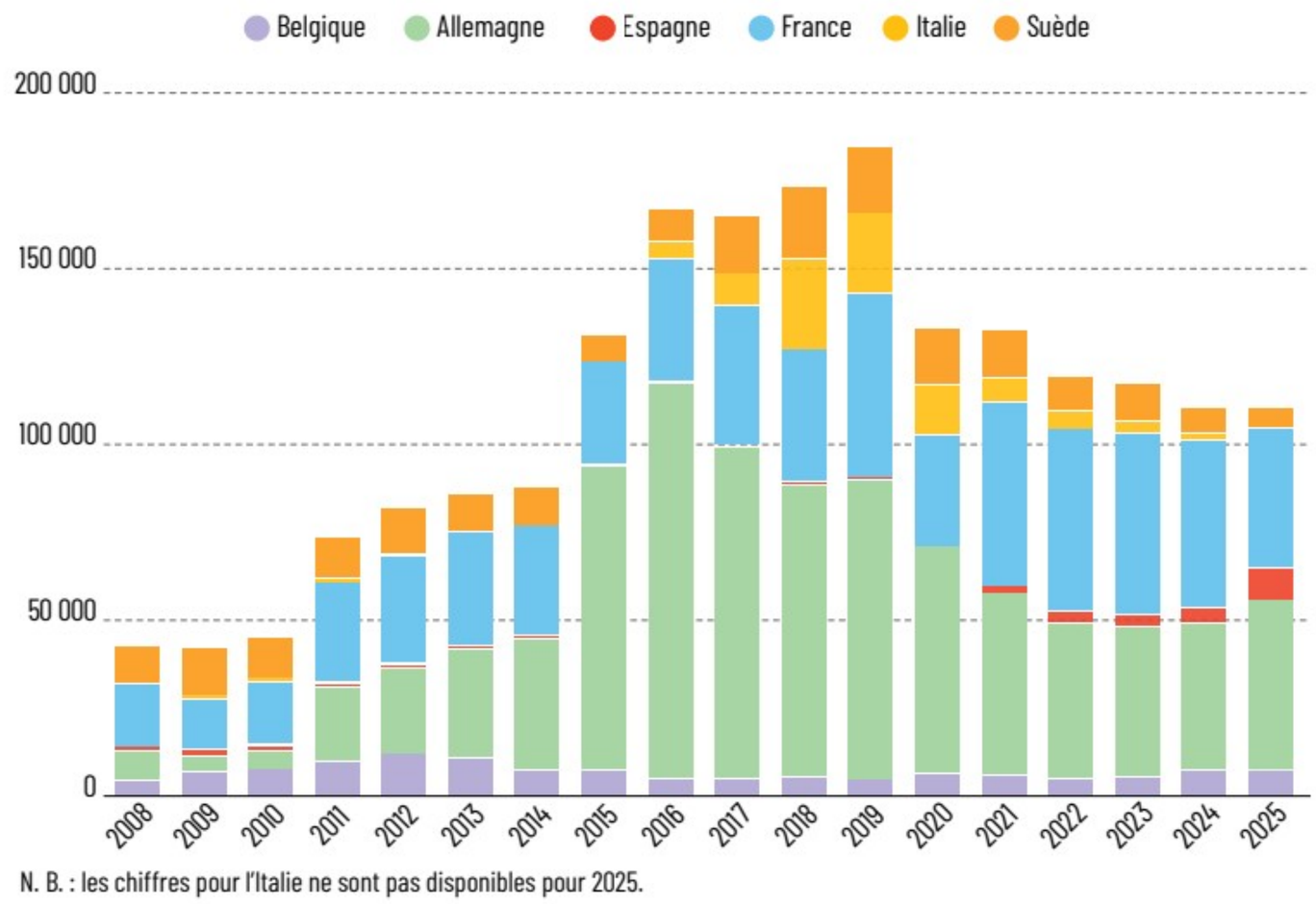
Depuis, les choses se sont encore aggravées. Dernier épisode en date : la loi Darmanin de janvier 2024 qui a accru les connaissances attendues en matière de culture française, de langue et de valeurs républicaines. Alors que la loi prétend favoriser l'intégration, le risque est que des étrangers en séjour régulier *« puissent perdre cette qualité à court ou moyen terme par l'effet de la nouvelle loi »*, souligne le chercheur Jules Lepoutre [4].

De plus, il ne sera plus possible de renouveler au-delà de trois fois pour le même motif un titre de séjour temporaire d'un an. Il faudra soit changer de motif, soit obtenir une carte pluriannuelle ou une carte de résident. L'étranger se retrouvera sinon en situation irrégulière.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE EN TÊTE DES REFUS DE DROIT D'ASILE EN EUROPE

Evolution du nombre de personnes déboutées du droit d'asile en appel entre 2008 et 2025

Source : Eurostat



N. B. : les chiffres pour l'Italie ne sont pas disponibles pour 2025.

Dans le même temps, les grandes opérations de régularisation, comme celle qui a lieu en Espagne actuellement, ont fait long feu. En 1981, 130 000 personnes avaient été régularisées par ce biais dans l'Hexagone, en 1997, leur nombre s'élève à 80 000. Depuis, les régularisations se font au cas par cas.

Ce mécanisme du cas par cas a, lui aussi, connu un tour de vis. Une première circulaire, signée par Manuel Valls en 2012, fixait les conditions à respecter. Environ 30 000 personnes étaient ainsi régularisées chaque année en France. En 2024, la loi immigration puis la circulaire Retailleau, du nom du ministre de l'Intérieur d'alors, changent les règles du jeu. La durée de présence sur le territoire exigée passe à sept ans, contre trois à cinq ans auparavant. Résultat : au cours des neuf premiers mois de 2025, on enregistre une baisse de 42 % des régularisations.

L'asile est un autre moyen d'obtenir un titre de séjour (d'un an à dix ans selon le statut). En première instance, le taux de réponses positives en France était de 41 % en 2025, et de 23 % en appel. Ces chiffres peuvent paraître élevés, mais avec l'augmentation du nombre de demandes d'asile (+ 60 % par rapport à 2015), le nombre de personnes déboutées du droit d'asile a augmenté en valeur absolue. En 2025, 90 000 personnes étaient déboutées du droit d'asile en première instance, contre 57 000 en 2015. En appel, ce chiffre était de 48 000 en 2025, contre 29 000 en 2015.

Une personne déboutée peut cependant être régularisée à un autre titre par la suite, ou être expulsée. Mais elle peut aussi rester sur le territoire sans avoir de papiers. En raison notamment des difficultés à exécuter les OQTF (obligation de quitter le territoire français) pour des raisons légales (la personne n'est pas expulsable, par exemple en raison de son état de santé ou de liens familiaux), administratives (la non-identification du pays d'origine faute de document d'identité) ou diplomatiques (faute d'accord des pays d'origine).

Enfin, l'irrégularité découle aussi des pratiques administratives, notamment la dématérialisation. Selon la Défenseure des droits, en 2025, 41 % des saisines avaient trait au droit des étrangers, en augmentation de 750 % depuis 2019 ! Et la dématérialisation y est pour beaucoup. Résultat, le fait de tomber dans l'irrégularité concerne désormais toutes les classes sociales, y compris des chercheurs dans des institutions prestigieuses [5]. Le Conseil d'Etat vient d'enjoindre à l'Etat de prendre plus de mesures pour garantir « un accès normal » au service public de l'Administration numérique pour les étrangers en France (Anef), la plateforme de demande des titres de séjour.

> **Le fait de tomber dans l'irrégularité concerne désormais en France toutes les classes sociales, y compris des chercheurs dans des institutions prestigieuses**

UN BESOIN DE SIMPLIFICATION

Pour mettre fin à ces situations kafkaïennes, il faudrait donc simplifier le droit des étrangers, en augmentant la durée de validité de certains titres ou en en renouvelant automatiquement d'autres, comme la carte pluriannuelle ou la carte de résident. Une récente proposition de loi en ce sens a été portée par la sénatrice PS Corinne Narassiguin. Elle montre qu'une autre voie est possible.

A l'inverse, un détour outre-Atlantique montre que les politiques peuvent encore se durcir et que, loin des effets annoncés, cela contribue à renvoyer davantage de personnes dans l'irrégularité. Il est par exemple question de priver de citoyenneté les enfants nés aux Etats-Unis de parents en situation irrégulière ou ayant un titre de séjour temporaire. Chaque année, cela ferait tomber dans l'irrégularité environ 255 000 enfants, ce qui contribuerait à accroître de 2,7 millions d'ici 2045 et de 5,4 millions d'ici 2075 le nombre de personnes en situation irrégulière, a calculé le Migration Policy Institute.

Ailleurs en Europe, hormis en Espagne, la situation n'est guère différente. Si l'intensité diffère, l'orientation est similaire. En Suède, un certain nombre de mesures très restrictives ont été adoptées ou sont en passe de l'être. *« Si nous ne parvenons pas à maîtriser cette société parallèle, elle s'installera durablement et finira par se pérenniser »*, a jugé le ministre des Migrations Johan Forssell pour justifier le durcissement.

Une société parallèle est en effet un problème. Mais ce sont les politiques menées qui contribuent à sa création. A chaque fois, l'irrégularité et la précarité administrative alimentent la précarité sociale, avec des pans entiers de la population qui ont moins de droits sociaux, et moins d'accès au logement et à l'emploi.

[3] Voir *Les lois de l'inhospitalité*, Didier Fassin, Alain Morice et Catherine Quiminal (dir.), La Découverte, 1997.

[4] Voir « Intégration et régularisation des étrangers », par Jules Lepoutre, *Actualité juridique, droit administratif* n° 12, 2024.

[5] Voir « OQTF : comment l'administration française fait de nous des "illégaux" », par Shreya Parikh, *Libération*, 4 avril 2026.

Cet article est publié en partenariat avec ChatEurope et EDJNet (European Data Journalism Network), dont *Alternatives Economiques* est un membre fondateur.

Aux Etats-Unis, les arrestat d'étrangers explosent

Nombre de personnes étrangères arrêtées chaque semaine, selon leurs antécédents judiciaires

Source : Deportation Data Project



tions et expulsions

ICE. Tout le monde désormais, ou presque, associe ces trois lettres aux pratiques de mercenaires de la police de l'immigration états-unienne. Arrestations arbitraires, expulsions, et même meurtres ont culminé outre-Atlantique fin 2025-début 2026. Au-delà des séquences les plus médiatiques, les statistiques confirment une rupture nette dans l'action de l'ICE (pour Immigration and Customs Enforcement) depuis le retour au pouvoir de Donald Trump.

Porté par des universitaires et des juristes, le Deportation Data Project (Projet sur les données d'expulsions) se démène pour obtenir les informations statistiques sur les activités de l'agence, en s'appuyant sur le Freedom of Information Act. A partir de la dernière livraison, courant de la deuxième partie de mandat de Joe Biden jusqu'au 10 mars 2026, il met en évidence l'activité de l'ICE.

Tous les indicateurs explosent à partir de janvier 2025. Le nombre d'étrangers sans antécédents judiciaires qui ont été arrêtés a ainsi été multiplié par huit. L'augmentation des arrestations est allée de pair avec une hausse des expulsions plus grande encore, en dépit d'un accroissement des places en détention (de nouveaux centres ont été construits et des lits supplémentaires ont été ajoutés dans les centres existants) et d'une baisse des remises en liberté.

Sous Biden, et auparavant, 35 % des personnes sans antécédents judiciaires et sans ordre d'expulsion pouvaient être relâchées en échange d'une caution. Ce chiffre est tombé à 7 %. Et pour ce même groupe, les taux d'expulsion sont passés de 27 % à 57 %. Parallèlement, les chiffres de départs volontaires ont été multipliés par… 28 ! Hypothèse formulée par les chercheurs : comme les taux de remise en liberté sont désormais très faibles, les personnes ne font plus valoir leurs droits. Autre fait notable : les arrestations ont massivement lieu dans la rue, et non plus aux frontières. « *Le léger recul* [de cette politique] *en février et mars, après les meurtres de Renee Good et Alex Pretti, ne change pas ces tendances de fond* », concluent les chercheurs.

Céline Mouzon

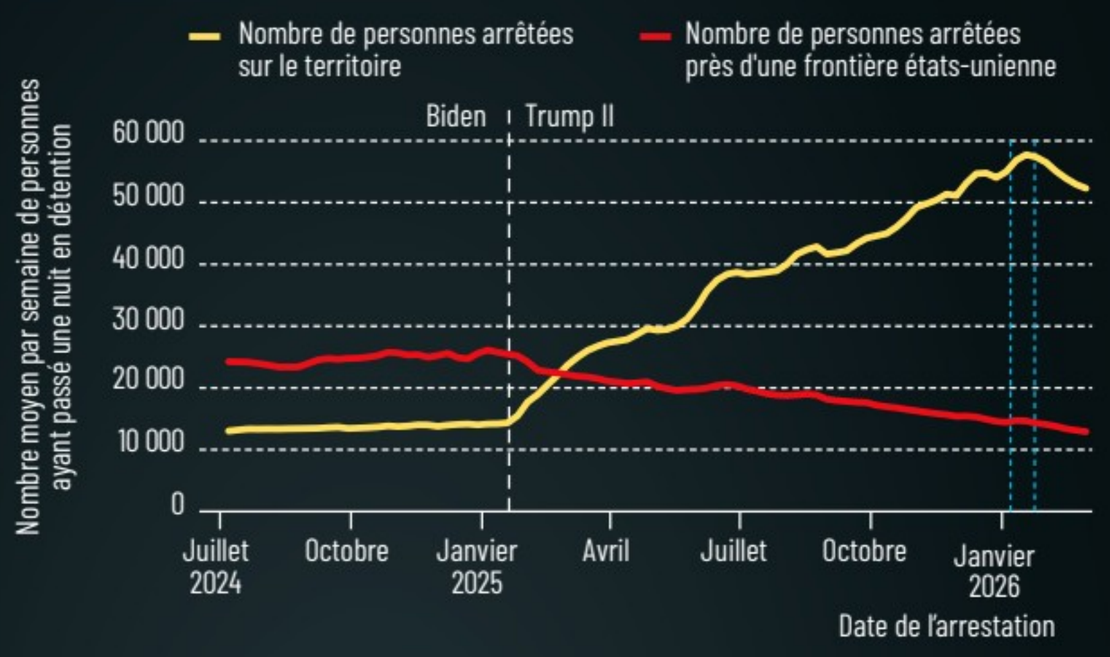
EN SAVOIR PLUS

- **« One year of immigration enforcement under the second Trump administration »**, par Graeme Blair et David Hausman, Deportation Data Project, 7 avril 2026.

L'explosion des incarcérations rendue possible par une baisse des arrestations à la frontière

Evolution par semaine du nombre de personnes étrangères arrêtées ayant passé une nuit en détention, selon le lieu de leur arrestation

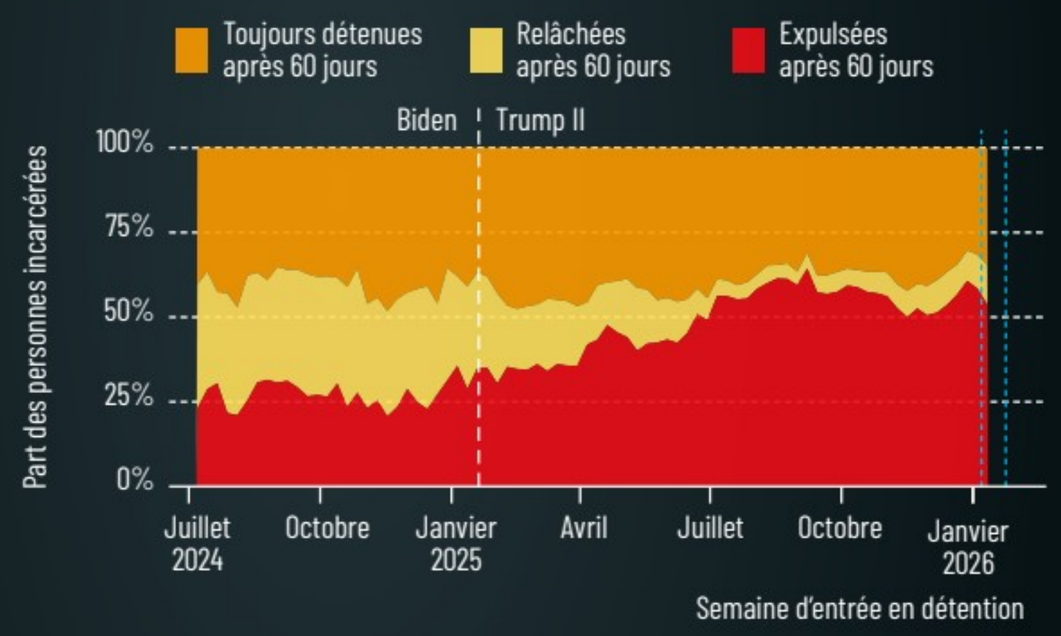
Source : Deportation Data Project



Une probabilité de remise en liberté réduite à peau de chagrin

Evolution de la situation des personnes étrangères arrêtées sans antécédents judiciaires, en %

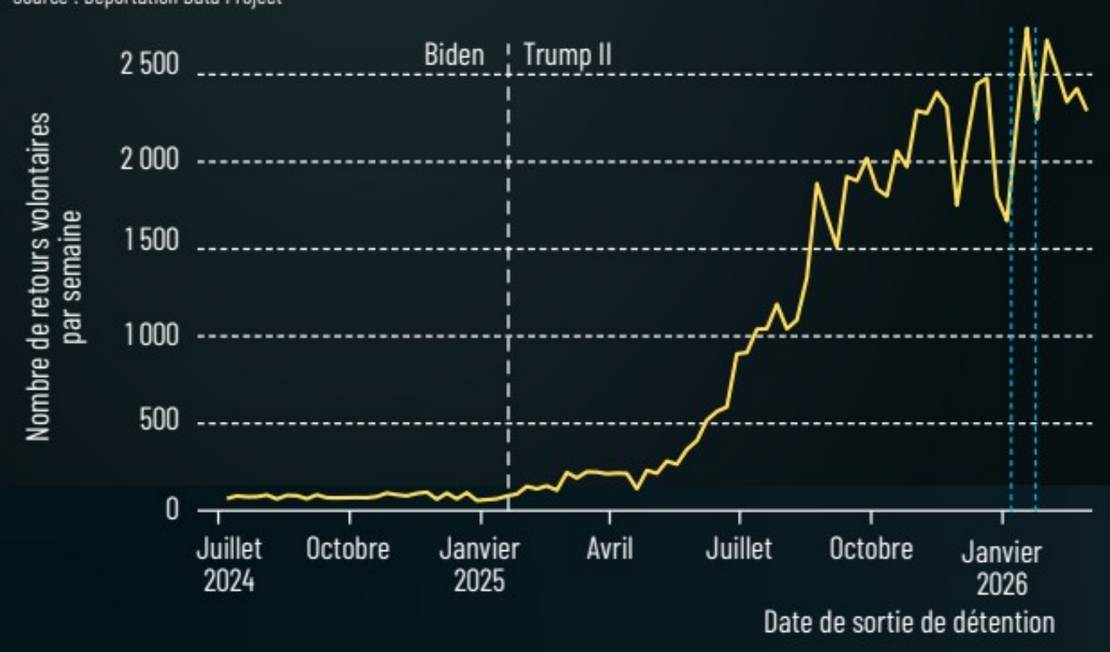
Source : Deportation Data Project



Le nombre de retours volontaires multiplié par 28 depuis le retour au pouvoir de Donald Trump

Evolution par semaine du nombre de départs volontaires des personnes arrêtées

Source : Deportation Data Project





Manifestation à Saint-Pétersbourg contre les restrictions d'Internet, le 29 mars 2026. La carte papier est devenue le symbole des nombreuses coupures du réseau depuis deux mois en Russie.
© ANDREI BOK - SOPA/SIPA

Moscou durcit son contrôle d'Internet

Les coupures de réseau répétées dans les grandes villes russes depuis mars témoignent d'une mainmise de plus en plus forte des autorités sur le Net.

Par Eva Moysan

Les cartes routières se vendent comme des petits pains à Moscou. Dans la capitale russe et dans plusieurs villes du pays, des coupures massives du réseau internet depuis début mars forcent la population à s'adapter en revenant à des outils du siècle passé.

Les coupures se poursuivront *« aussi longtemps que nécessaire »* pour assurer *« la sécurité des citoyens »* face aux *« menaces ukrainiennes »,* a déclaré le Kremlin, sans plus d'explications. Quelques jours plus tôt, deux messageries populaires, Telegram et WhatsApp, avaient été bloquées. Cela déplaît à la population et la popularité de Vladimir Poutine a même baissé dans les enquêtes d'opinion.

Francesca Musiani, directrice de recherche au CNRS, spécialiste de la sociologie de l'innovation, estime que *« les tests de coupures, les blocages massifs et la mise en place d'un DNS* [système de noms de domaine, NDLR] *national montrent que la Russie progresse vers une capacité réelle de segmentation du réseau »,* c'est-à-dire à se déconnecter du réseau internet mondial.

Cette ambition remonte à une quinzaine d'années. Un décret du 17 octobre 2010 sur l'utilisation des logiciels domestiques marque une première étape dans la volonté de contrôle technique d'Internet en Russie. Cette décision intervient alors que des mobilisations contre la réélection de Vladimir Poutine en 2011-2013 s'organisent en ligne. *« L'analyse selon laquelle Internet est un outil aux mains des Etats-Unis qui s'en servent pour orchestrer des changements de régime à l'étranger, défendue par les services de renseignement, va prendre le dessus sur une lecture plus libérale »,* détaille Marie-Gabrielle Bertran, géographe, chercheuse au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (Ciens). Au cours des années 2010, les lois et les décrets de contrôle s'empilent.

« RUNET SOUVERAIN »

« Sur le plan législatif, un tournant majeur est la loi de 2019 sur le "Runet souverain" », explique Francesca Musiani. Le gouvernement justifie cette loi par la nécessité de se préparer au risque que la Russie soit déconnectée de l'Internet mondial en créant une infrastructure propre, entièrement contrôlée par l'Etat. En pratique, les fournisseurs d'accès ont dû installer un boîtier de surveillance (TSPU) permettant à l'Etat de tracer et filtrer le trafic, sous l'autorité du régulateur public Roskomnadzor.

Les années suivantes, la répression s'est renforcée avec par exemple le blocage d'adresses IP et de sites, y compris ceux d'opposants politiques. Le pouvoir russe a également cartographié finement le réseau afin de contrôler les points entrants et sortants du territoire.

« A cela s'ajoute une pression sur les acteurs privés, notamment les fournisseurs d'accès à Internet, en les obligeant à stocker localement des données, la promotion de plateformes nationales (VK, Yandex) [1] *et la marginalisation des services étrangers »,* poursuit la sociologue.

« Les petits opérateurs ont été rachetés par de plus gros, contrôlés par des oligarques proches du pouvoir », ajoute Marie-Gabrielle Bertran.

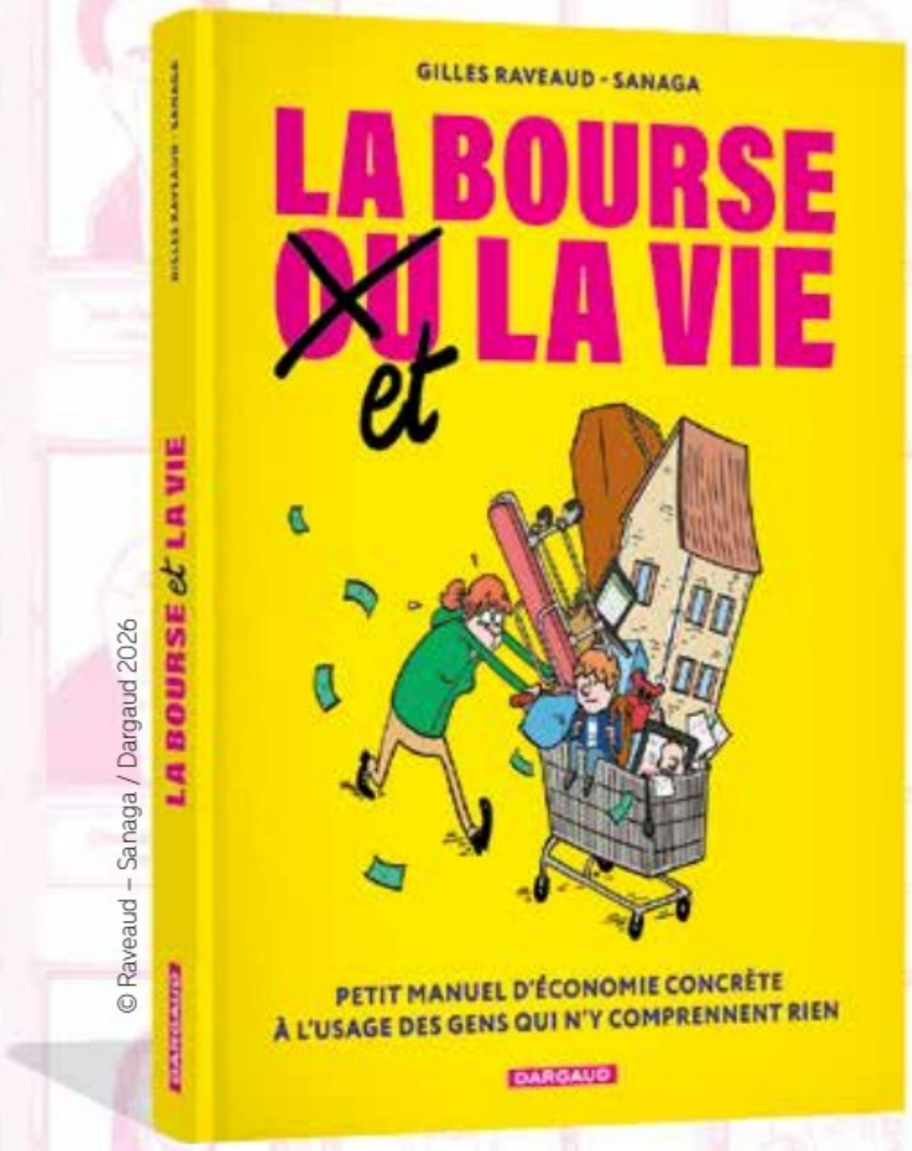
A partir de 2022, la guerre a accéléré la centralisation du contrôle. Les autorités russes ont ainsi bloqué ou ralenti les sites de nombreux médias, d'ONG, des réseaux sociaux et des messageries en ligne qui ne se conformaient pas aux lois de censure. C'est le cas de Twitter et de Facebook, de YouTube ou de Discord, parmi d'autres. En outre, *« les sanctions et le retrait d'acteurs occidentaux ont paradoxalement facilité l'isolement numérique en poussant le développement de solutions locales »,* constate Francesca Musiani. Aujourd'hui, seuls les VPN et les données chiffrées échappent encore au contrôle des autorités. Mais la pression monte autour des VPN, qu'elles cherchent à interdire.

« La trajectoire russe s'inscrit dans une tendance globale à la "territorialisation" d'Internet. Les régimes autoritaires (Russie, Chine, Iran) sont les plus avancés dans cette logique, combinant censure, surveillance et infrastructures nationales fermées, mais le phénomène dépasse ces seuls régimes », décrit la sociologue.

Les démocraties aussi instaurent des mesures de contrôle, au motif de lutter contre le terrorisme, le narcotrafic ou contre la pédocriminalité… Autant de raisons invoquées dans le passé par les autorités russes. La France pourrait-elle ainsi suivre la voie de la Russie ? *« La difficulté dépend de la centralité des réseaux et du nombre d'opérateurs… Or, l'Hexagone est très centralisé et il existe peu d'opérateurs, ce ne serait donc pas compliqué à mettre en place »,* répond Marie-Gabrielle Bertran.

Les résistances pourraient surtout être juridiques et politiques. Mais, pour cela, il est essentiel que les élus et les citoyens soient sensibilisés aux enjeux du respect de la vie privée numérique.

[1] VK est un réseau social sur le modèle de Facebook et Yandex est un moteur de recherche.



AU RAYON BANDE DESSINÉE

DARGAUD

GILLES RAVEAUD - SANAGA

LA BOURSE ou et LA VIE

ET SI LA SANTÉ ÉTAIT GRATUITE ?
ET SI LE SUCCÈS DE L'ÉCOLE PRIVÉE N'ÉTAIT QU'UNE FORME DE CONCURRENCE DÉLOYALE ?
FACE AU CHÔMAGE, N'Y A-T-IL PAS D'AUTRE SOLUTION QUE DE DIMINUER LES ALLOCATIONS ?

L'économie nous accompagne à chaque étape de notre vie, et même au-delà… C'est ce que l'économiste Gilles Raveaud et le dessinateur Sanaga mettent en lumière dans ce manuel de vulgarisation, en convoquant les grandes voix du passé de la science économique, et en donnant la parole à des acteurs d'aujourd'hui. Ensemble, ils proposent de porter un regard neuf sur notre drôle de monde.



Capgemini réduit la voilure dans l'Hexagone

Prise en étau entre une conjoncture dégradée, une concurrence accrue et l'impact incertain de l'IA, l'entreprise française de services numériques traverse une zone de turbulences.

Par Thomas Lestavel



Siège de Capgemini en France à Issy-les-Moulineaux (92), le 21 janvier 2026. Le discret géant français a annoncé vouloir supprimer jusqu'à 2 400 postes sur un total de 38 000 en France.

© VINCENT ISORE - IP3

> « Capgemini est pénalisé par sa forte exposition à l'industrie automobile européenne

Peu connu du grand public mais néanmoins géant de l'économie française, le spécialiste de l'informatique Capgemini a annoncé le 20 janvier qu'il envisageait de supprimer jusqu'à 2 400 postes sur un total de 38 000 en France, via des reclassements et des départs volontaires, pour faire face au ralentissement du marché hexagonal. *« 1 800 départs et 600 reconversions au sein de l'entreprise sont ainsi prévus, mais le dividende, lui, ne baisse pas »*, déplore Yacine Baghou, cosecrétaire général de la CGT chez Capgemini.

Leader européen du secteur, le groupe basé à Issy-les-Moulineaux, près de Paris, paie le prix d'une conjoncture morose. En France, où il réalise 19 % de ses ventes, son chiffre d'affaires a chuté de 4 % l'an dernier. Une contre-performance puisque l'ensemble du secteur n'a reculé « que » de 1,8 %, d'après Numeum, le syndicat des entreprises du numérique. Ce qui fait de 2025 la première année de repli du secteur depuis la crise des *subprime*, survenue il y a près de vingt ans.

La société, qui appartient à la famille des entreprises de services du numérique (ESN), est pénalisée par sa forte exposition à l'industrie automobile européenne, elle-même fragilisée par un marché qui n'a jamais retrouvé son niveau de ventes d'avant-Covid et qui subit de plein fouet la concurrence chinoise. En France, le secteur traverse une crise particulièrement profonde, avec des pertes records chez les constructeurs Stellantis et Renault et l'équipementier Forvia (ex-Faurecia).

BOUSCULÉ PAR WASHINGTON ET LES GÉANTS DU WEB

Capgemini dépend beaucoup de cette industrie depuis le rachat en 2019 d'Altran. Cette entité, renommée Capgemini Engineering, est spécialisée dans le conseil en technologie et ingénierie, notamment auprès des constructeurs automobiles qui externalisent des prestations liées à l'aérodynamisme des voitures, à la résistance des matériaux ou aux logiciels embarqués. *« Ces clients en difficulté réduisent le recours aux sous-traitants, allongent le cycle de renouvellement des modèles et internalisent des missions autrefois confiées à des fournisseurs »,* explique Flavien Vottero, spécialiste des services aux entreprises à l'institut d'études Xerfi. Ce qui ne fait pas les affaires de Capgemini.

Une autre ombre plane. Avec près de 30 % de son chiffre d'affaires généré en Amérique du Nord, le groupe français est très exposé aux Etats-Unis, dont l'administration se montre de plus en plus offensive envers les entreprises

étrangères. Celle-ci multiplie les critiques contre la réglementation européenne sur le numérique, qu'elle accuse de « restreindre » l'activité des entreprises américaines. En décembre, elle a menacé le Vieux Continent de limiter l'accès de ses entreprises au marché états-unien. Et cite notamment Capgemini, Accenture (basée en Irlande) et l'allemande SAP.

Ces soucis viennent se greffer à un contexte déjà délicat. Depuis des années, les sociétés de services informatiques sont bousculées dans leur pré carré par les hébergeurs et les éditeurs de logiciels. Pendant longtemps, les trois métiers de base des ESN, à savoir le développement, l'intégration et la gestion au jour le jour de matériels et logiciels, revenaient à mettre des ingénieurs à disposition des directions informatiques, moyennant un tarif journalier moyen (TJM dans le jargon du secteur).

La montée en puissance des géants du Web, qui proposent des services d'informatique en nuage (cloud), a profondément rebattu les cartes. De plus en plus, les serveurs se situent dans les data centers de Google, Microsoft ou Amazon Web Services (AWS) plutôt qu'entre les murs des entreprises. *« Avec l'essor du cloud, celles-ci ont moins d'infrastructures à gérer dans leurs locaux, donc moins de personnel externe à solliciter »*, pointe Flavien Vottero. En parallèle, le développement des logiciels dits SaaS (pour *software as a service*, c'est-à-dire des logiciels en mode service), auxquels on se connecte à distance plutôt que les installer localement, grignote une autre fonction traditionnelle des ESN : l'installation de logiciels chez le client et leur adaptation à ses besoins. Pire, *« les éditeurs de logiciels SaaS, comme SAP, disposent d'un pouvoir de marché important qui leur permet d'augmenter de 5 à 7 % par an leurs tarifs. Cela laisse moins de budget pour les ESN »,* ajoute Flavien Vottero.

Pour s'adapter à ce contexte peu favorable, Capgemini s'est diversifié dans des services supports qui sont externalisés par de grandes entreprises, comme la gestion de la paie ou des congés des salariés. Le groupe propose en outre des prestations de conseil pour éclairer les multinationales sur leurs choix en matière de cloud : quelles données héberger chez Microsoft, Google, AWS et consorts ; lesquelles conserver en interne, en raison de leur sensibilité. En 2025, le cœur de métier de Capgemini (serveurs et logiciels) représentait 63 % du chiffre d'affaires, le conseil 8 % et l'externalisation des processus métiers (comme la gestion de la paie ou des congés évoquée ci-dessus), 29 %.

> **La suppression de plus de 5 % des effectifs français est une étape supplémentaire dans l'éloignement d'un champion tricolore du territoire national**

TOLLÉ AUTOUR DU CONTRAT ICE

Autre coup dur, la réputation du spécialiste informatique a été ternie cette année par le scandale de l'affaire ICE. Fin janvier, l'Observatoire des multinationales a révélé que sa filiale Capgemini Government Solutions (CGS), dédiée au service public, aidait l'Immigration and Customs Enforcement (ICE) à localiser les migrants aux Etats-Unis. Or, cette police de l'immigration américaine venait d'être mise en cause après la mort de deux citoyens à Minneapolis. Face à la polémique, la direction a rapidement annoncé sa décision de vendre CGS, qui représente 0,4 % de son chiffre d'affaires mondial. Le repreneur n'a pas été identifié à ce jour. Mais le mal est fait. *« La "crise ICE" a profondément affecté la crédibilité éthique de l'entreprise »*, dénonce Frédéric Boloré, délégué syndical CFDT chez Capgemini.

Le géant français n'est pas habitué à faire la une de la presse. Pourtant, fort d'un chiffre d'affaires de 22,5 milliards d'euros, il se classe au quatrième rang mondial des ESN derrière l'américano-irlandais Accenture, le japonais NTT Data et l'indien Tata Consultancy Services (TCS). Leader européen, la société, surnommée « Cap » dans le milieu, travaille avec 85 % des 2 000 plus grands groupes mondiaux cotés et fait figure de référence sur le marché hexagonal. *« Les concurrents demandent à leurs équipes d'atteindre les mêmes niveaux de marge que nous. Ils leur disent "chez Cap, ils sont capables de le faire" »*, raconte Yacine Baghou, de la CGT.

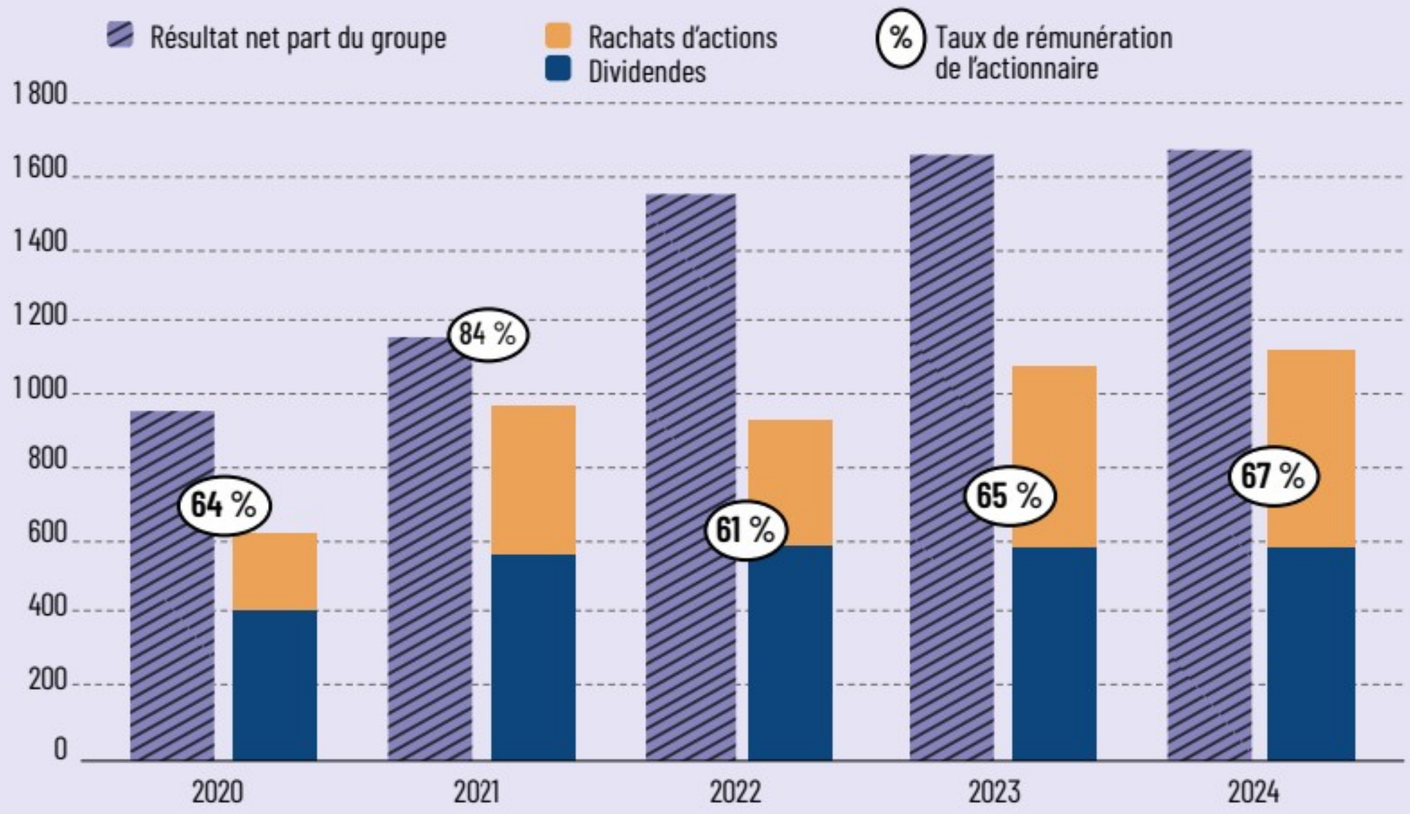
Aujourd'hui, le groupe, qui fait partie du CAC 40, pèse environ 16 milliards d'euros en Bourse, soit davantage que Carrefour ou Renault. Ces quatre dernières années, il a généré un résultat net moyen de 1,6 milliard d'euros par an, dont près des deux tiers ont été redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions. Une généreuse rémunération pour ses propriétaires, dont les principaux sont des géants de la finance. Ainsi les français Crédit agricole et Amundi, les financiers américains BlackRock, Massachusetts Financial Services Company et le méga-fonds de pension The Capital Group Companies détiennent chacun plus de 5 % du capital.

Bien décidé à surfer sur la vague de l'intelligence artificielle (IA), qui

LA RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES CONTINUE DE PROGRESSER

Résultat net part du groupe ainsi que dividendes et rachats d'actions versés au titre de l'année (en millions d'euros), taux de rémunération des actionnaires (en %)

Source : documents de l'entreprise



N. B. : les dividendes sont versés en année N + 1 au titre de l'année N. Le taux de rémunération inclut les dividendes et les rachats d'actions. Le résultat net de 2020 a été impacté par la pandémie, les dividendes et rachats d'actions versés au titre de cette année ont donc été plus faibles.

a pesé plus de 10 % de ses prises de commandes au 4e trimestre 2025, le groupe multiplie les partenariats technologiques avec OpenAI, Mistral, Microsoft ou IBM. Il a racheté l'an dernier la société américaine WNS, positionnée sur les « agents IA », des outils censés exécuter de manière autonome des tâches complexes. *« L'IA agentique permet d'hyperautomatiser les processus métiers, en faisant passer les organisations de l'automatisation à l'autonomie »*, indique Capgemini dans ses réponses écrites à *Alternatives Economiques*. *« Le marché se trouve encore au stade de l'expérimentation »,* tempère néanmoins Flavien Vottero, de Xerfi, pour qui l'IA agentique ne décollera vraiment qu'à partir de 2028, voire 2030.

AU DÉFI DE L'IA

Surtout, l'IA risque de concurrencer directement des activités de Capgemini comme le conseil, la supervision des systèmes informatiques ou le développement de logiciels. *« Une épée de Damoclès »*, résume Flavien Vottero. Dès aujourd'hui, les clients se mettent aux chatbots, observent les potentialités et négocient plus durement. *« Ils voient bien que les développeurs codent plus vite, et demandent des baisses de prix en conséquence »*, poursuit le spécialiste.

Une des principales caractéristiques du modèle social de Capgemini est de recruter massivement des profils juniors. La moyenne d'âge atteint ainsi 37 ans en France, assez basse pour une entreprise aussi installée. *« Cette stratégie permet de contenir les coûts salariaux : les jeunes recrues sont plus adaptables et souvent moins exigeantes sur leurs conditions de travail »*, décrypte le syndicaliste Yacine Baghou. Elles constituent en outre un vivier dans lequel l'entreprise peut identifier ses poulains, appelés à devenir des managers ou experts.

La situation se complique lors des périodes entre deux missions, où les salariés ne génèrent pas de revenus. Ils sont alors mobilisés sur des réponses à des appels d'offres ou sur *« des projets internes présentés comme de la R&D, mais souvent éloignés d'une véritable activité de recherche, afin de bénéficier du crédit d'impôt recherche et ainsi récupérer jusqu'à 30 % de la masse salariale concernée »,* pointe Yacine Baghou. Une pratique controversée qui a été mise en lumière l'an dernier dans un reportage sur France télévisions. Contacté, Capgemini indique faire l'objet de contrôles réguliers de la part de l'administration sur l'usage du crédit impôt recherche et *« respecter strictement ce cadre légal »*.

LE RETOUR DE BÂTON DE LA DÉLOCALISATION

Le modèle social de l'entreprise repose surtout sur une délocalisation de la main-d'œuvre, appelée *offshoring*. Sur un effectif mondial de 423 000 collaborateurs, seulement 144 000 se situent dans les pays des entreprises clientes, soit à peine un tiers des salariés. Les deux tiers restants constituent ce qu'on appelle l'effectif *offshore*, c'est-à-dire localisé dans des pays à bas coût. Comme les autres acteurs du marché, Capgemini fait le pari de l'Inde, où travaillent 230 000 de ses salariés, soit 55 % de sa main-d'œuvre mondiale. Ce chiffre a plus que doublé en huit ans. En comparaison, la zone Asie-Pacifique, qui inclut l'Inde, pèse moins de 9 % du chiffre d'affaires du groupe en 2025.

La suppression de plus de 5 % des effectifs français est donc une étape supplémentaire dans l'éloignement de ce champion tricolore du territoire national. Et comme souvent, la délocalisation n'est pas un pari toujours gagnant à long terme, puisqu'elle crée de futurs rivaux. Aujourd'hui, Capgemini est concurrencé par des acteurs indiens comme TCS et Infosys. *« Ils ont gagné beaucoup de parts de marché et sont beaucoup plus rentables : leur résultat opérationnel représente 25 % de leur chiffre d'affaires, contre 12 % pour un Capgemini et 15 % pour un Accenture »*, souligne Flavien Vottero. Et ils exportent leurs services dans le monde entier. Un défi de plus à gérer pour le géant français.

Les Big Tech s'endettent par milliards pour financer l'IA

La course effrénée à l'intelligence artificielle incite les géants du numérique à contracter des crédits records, leurs rentes ne suffisant plus. De quoi susciter la crainte d'une bulle financière.

Par Justin Delépine

Le montant a de quoi donner le tournis. Lors de la présentation de leurs résultats du premier trimestre, les géants américains du numérique ont annoncé vouloir investir dans l'intelligence artificielle (IA) un total de 725 milliards de dollars, juste pour 2026. La course à l'investissement à laquelle se livrent les Big Tech pour le déploiement et le contrôle de cette technologie avait déjà battu des records en 2025, avec plus de 300 milliards dépensés. A ce rythme, on pourrait atteindre le millier de milliards de dollars dès 2027, puis entre trois et cinq milliers de milliards de dollars de dépenses cumulées d'ici 2030.

Pour prendre la mesure de ce gigantisme, soulignons que ces 725 milliards de dollars sont le fait de seulement quatre entreprises, Amazon, Google, Meta et Microsoft. A titre de comparaison, le total de l'investissement des sociétés du CAC 40 (les quarante plus grandes firmes françaises, de TotalEnergies à Renault, en passant par Veolia ou Danone) atteint environ 110 milliards de dollars par an.

Si les Big Tech peuvent se permettre de tels investissements, c'est bien parce qu'ils sont extraordinairement profitables : à lui seul, Google a enregistré l'année dernière un bénéfice de 125 milliards de dollars, essentiellement via l'insertion de publicités sur son moteur de recherche. Cette rente de monopole est sans commune mesure avec d'autres secteurs : au plus haut de la crise énergétique de 2022-2023, le géant du pétrole TotalEnergies a vu son bénéfice bondir à « seulement » 20 milliards de dollars.

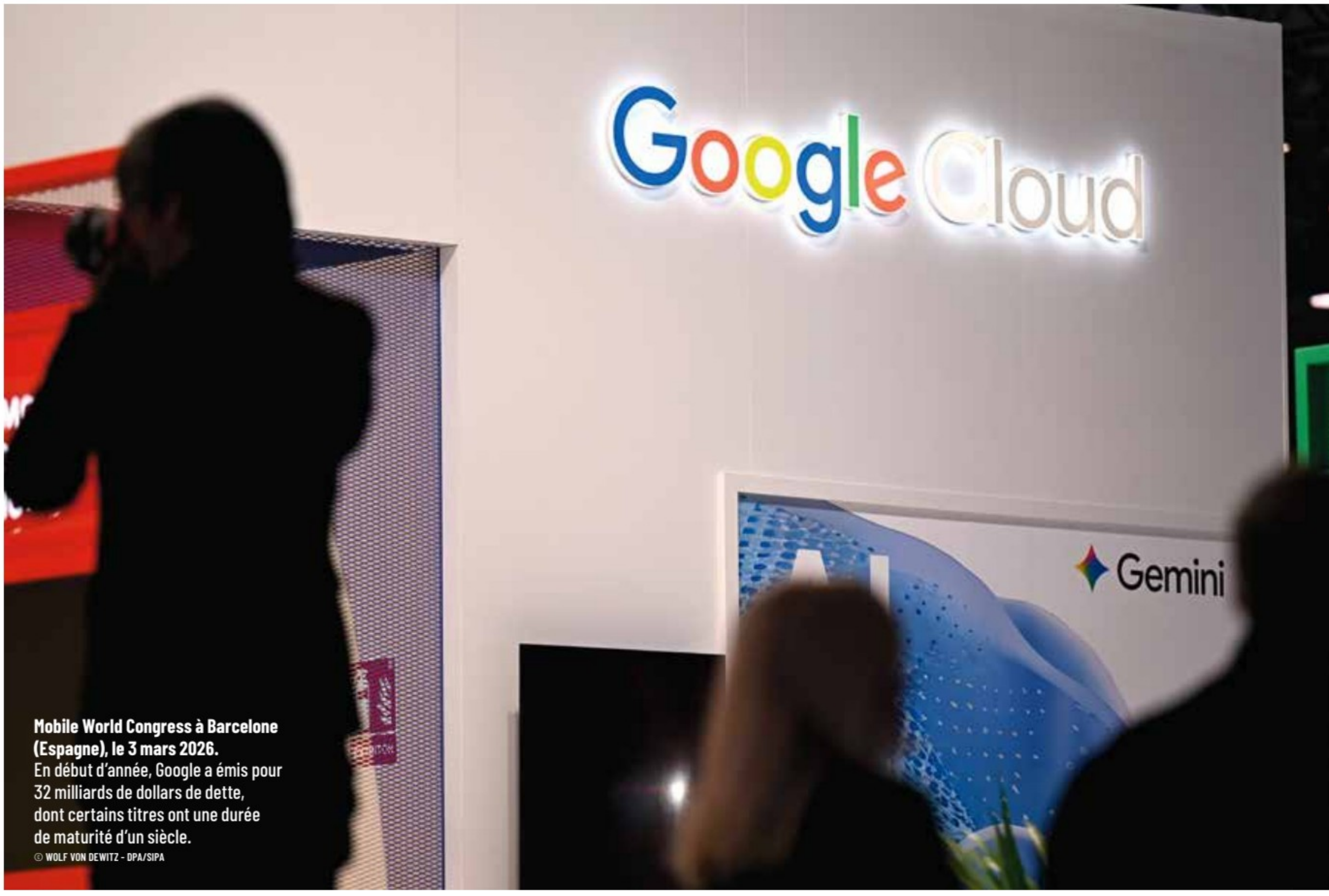
GROS ACTEURS SUR LE MARCHÉ DE LA DETTE

Cependant, la croissance de l'investissement est telle que même le cash généré par ces entreprises devient insuffisant. Au niveau sectoriel, les dépenses d'investissement sont désormais supérieures aux flux de trésorerie disponibles. *« Le boom des investissements dans la tech, qui a débuté en 2023, était jusqu'à mi-2025 quasi essentiellement autofinancé,* confirme Anthony Toupin, analyste senior chez le gestionnaire d'actifs Edmond de Rothschild. *Depuis le milieu de l'année dernière, on a observé un recours croissant à la dette. En 2025, sur les 400 milliards de dollars d'investissements, les cinq plus grands acteurs du secteur ont émis 120 milliards de dette. Pour 2026, nous sommes déjà à 150 milliards sur le seul premier trimestre. »*

> **C'est « la » question du débat sur une bulle de l'IA : l'ampleur du marché futur permettra-t-elle de rentabiliser les milliers de milliards investis aujourd'hui ?**

« L'endettement reste donc un mode de financement minoritaire, mais il monte en flèche », observe le spécialiste. Il y voit *« un changement de paradigme pour ces entreprises, qui jusqu'ici ne s'endettaient quasiment pas »*. Certaines levées ont d'ailleurs fait du bruit : en début d'année, Google a ainsi émis pour 32 milliards de dollars de dette, dont certains titres ont une durée de maturité d'un siècle !

Les firmes en question étant cependant très peu endettées et très profitables, elles présentent un faible risque de défaut. Certains cas particuliers se distinguent toutefois, comme celui d'Oracle. Quatre à huit fois plus petit que Meta ou Google, le géant des bases de données affiche une dette représentant près de quatre fois son résultat d'exploitation, au-delà du seuil critique de trois – alors que ce ratio n'atteint même pas un chez Microsoft ou Google.



Mobile World Congress à Barcelone (Espagne), le 3 mars 2026.
En début d'année, Google a émis pour 32 milliards de dollars de dette, dont certains titres ont une durée de maturité d'un siècle.
© WOLF VON DEWITZ - DPA/SIPA

Si les Big Tech sont des nouveaux venus sur le marché de la dette, ils en deviennent des acteurs importants au vu des sommes en jeu. Comme le résume un récent rapport de la Banque des règlements internationaux [1], *« l'encours des crédits privés accordés aux entreprises liées au secteur de l'IA est passé de presque zéro en 2014 à plus de 200 milliards de dollars aujourd'hui. La part de ces crédits dans le volume total des prêts* [tous secteurs confondus, NDLR] *est passée de moins de 1 % à près de 8 % ». « Vu le volume des émissions sur le premier trimestre, nous devrions probablement arriver à plus de 300 milliards de dette levée cette année, ce qui aura rapidement fait de ces entreprises de gros acteurs sur le marché de la dette »*, abonde Anthony Toupin.

RETOUR SUR INVESTISSEMENT ?

« Sur la catégorie du marché Investment Grade, la tech représente déjà 30 %, et la part des géants du cloud sur le marché américain de la dette Investment Grade est passée de 7,5 % en 2025 à 23 % en début d'année,* poursuit l'analyste. *Si le retour sur investissement de l'IA s'avère plus faible qu'escompté, les marchés financiers du crédit pourraient s'inquiéter. »*

C'est la question centrale du débat sur une bulle de l'IA : l'ampleur du marché futur permettra-t-elle de rentabiliser les milliers de milliards de dollars investis ? Le risque est que les investissements soient supérieurs au marché potentiel et que certaines entreprises ne trouvent pas de point d'équilibre.

Les doutes sont exacerbés par le fait que l'essentiel des dépenses du secteur porte sur les puces et autres équipements de centres de données. Or, les progrès technologiques en la matière sont constants et significatifs. Nvidia, qui contrôle 80 à 90 % du marché des puces graphiques, sort régulièrement des nouveaux produits bien plus puissants que les précédents. Une accélération de l'obsolescence pourrait faire chuter la valeur des milliers de milliards investis. *« Les pertes de valeur lors du renouvellement des contrats sont scrutées de près, justement pour savoir si la valeur comptable de ces puces chute. Or, ce n'est pas le cas pour l'instant »*, tempère Anthony Toupin.

Etant donné les sommes en jeu, si la durée de vie économique de ces puces s'abaissait à trois ans plutôt qu'à six, les conséquences seraient considérables puisque l'actif de ces firmes, c'est-à-dire la valeur de ce qu'elles possèdent, chuterait. La rareté des composants, du fait du fort déséquilibre entre leur demande et l'offre existante, compense cet effet jusqu'à présent.

A plus court terme, les regards sont aussi braqués sur les start-up OpenAI et Anthropic. Les deux jeunes structures, respectivement à l'origine de ChatGPT et de Claude, devraient être introduites en Bourse d'ici la fin de l'année et pourraient atteindre des valorisations aux alentours de 1 000 milliards de dollars. OpenAI, qui continue d'accumuler des pertes colossales malgré le nombre considérable d'utilisateurs de ChatGPT, devra ainsi démontrer que son modèle économique est viable. Un test pour toute l'industrie.

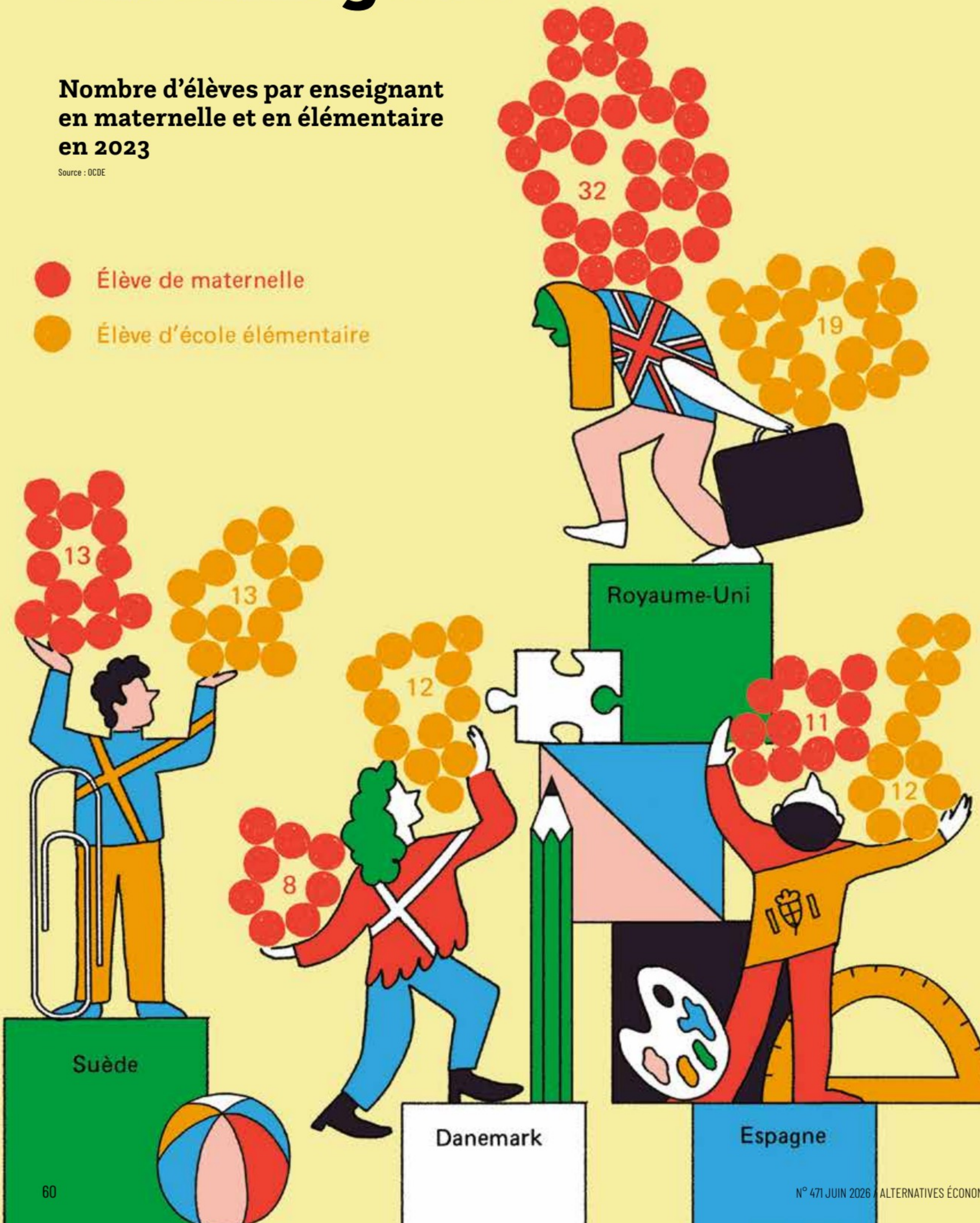
* **Investment Grade :** titres « investissables », qui correspondent aux obligations d'entreprises ayant une bonne notation, par opposition aux titres spéculatifs plus risqués mais à haut rendement.

[1] « Financing the AI boom : from cash flows to debt », par Iñaki Aldasoro, Sebastian Doerr et Daniel Rees, *BIS Bulletin* n° 120, janvier 2026.

Les classes françaises surchargées

Nombre d'élèves par enseignant en maternelle et en élémentaire en 2023

Source : OCDE



D'ici à 2035, il y aura 1,7 million d'élèves en moins dans le système éducatif, une baisse de 14 %, selon des projections publiées le 8 avril par le ministère de l'Education nationale. C'est une chance historique de corriger l'un des gros points faibles de notre école : les classes surchargées.

La France est en effet l'un des pays riches où le nombre d'élèves par enseignant est le plus élevé : 22 en maternelle et 18 en élémentaire. Seul le Royaume-Uni fait pire. Dans les autres pays, les effectifs sont bien moins nombreux : en moyenne 13 élèves par classe en élémentaire et seulement 11 en maternelle.

Ces mauvaises conditions d'apprentissage expliquent en partie les piètres performances éducatives des jeunes Français dans les évaluations internationales, mais aussi le poids des inégalités sociales dans les résultats scolaires. Au lieu de corriger sa copie, la tentation risque d'être grande pour le ministère de profiter de cette chute des effectifs pour faire des économies.

Laurent Jeanneau

EN SAVOIR PLUS

■ **« Regards sur l'éducation 2025. Indicateurs de l'OCDE »,** OCDE, septembre 2025.



Illustration : Fanny Monier

L'insoutenable légèreté climatique des grands événements sportifs

L'impact écologique des méga-compétitions sportives telles que la Coupe du monde de football est de plus en plus lourd. Mais plutôt que le réduire, les organisateurs préfèrent augmenter leurs profits.



Par Jérôme Latta

La compétition sportive la plus néfaste de l'histoire pour le climat, tel est le titre que devrait décrocher la Coupe du monde de football 2026, organisée en juin et juillet sur les trois immenses territoires des Etats-Unis, du Canada et du Mexique. Cette édition réussira l'exploit de faire pire que la précédente au Qatar en 2022. Celle-ci avait généré des émissions de gaz à effet de serre évaluées à 5,2 millions de tonnes d'équivalent CO_2. Pour cette année, un rapport du New Weather Institute les estime à 9 millions de tonnes. Et encore, il s'agit du bas de la fourchette : elles pourraient atteindre 15 millions dans le bilan définitif.

Malgré leurs lourds impacts environnementaux, la fascination qu'exercent les grands événements sportifs internationaux (GESI) ne faiblit pas, pas plus que leur quête effrénée de croissance et de profits : le Mondial 2026 s'annonce aussi comme la compétition la plus lucrative de l'histoire.

Non seulement le nombre des grandes compétitions internationales a doublé en cinquante ans pour atteindre 80 chaque année, selon une étude dirigée par le géographe Martin Müller [1], mais beaucoup sont frappées de gigantisme. Ainsi, la FIFA – la confédération mondiale du football – a-t-elle lancé, l'été dernier, une nouvelle Coupe du monde des clubs à 32 équipes. Organisée aux Etats-Unis, elle a servi de répétition à la Coupe du monde des nations, qui passe de 32 à 48 nations participantes. Soit 104 matchs dans 16 stades (dont la capacité moyenne battra aussi un record), contre 64 dans les 8 enceintes qataries.

Du côté du football européen, administré par l'UEFA, le championnat d'Europe des nations (Euro) est passé de 16 à 24 équipes en 2016, et la prestigieuse Ligue des champions, pour les clubs, a ajouté en 2024 pas moins de 64 rencontres aux 125 de la précédente formule.

Certes, le Comité international olympique (CIO), confronté à une pénurie de villes candidates et à des oppositions citoyennes, a plafonné le nombre d'athlètes et d'épreuves de ses Jeux olympiques et paralympiques (JOP), et promeut leur « héritage » ainsi que leur soutenabilité. Mais leur taille est en soi critique.

« *Dans leurs formats actuels, les grands événements sportifs sont difficilement compatibles avec les limites planétaires* », euphémise Maël Besson, consultant, ancien porte-parole du WWF et ancien chef de bureau sport durable au ministère des Sports. Ni les efforts louables de réduction des impacts, tels ceux consentis par Paris 2024 – sur les déchets, l'alimentation, l'hébergement ou les transports locaux –, ni les compensations carbone, dont le principe et les effets sont contestés, ne peuvent suffire.

8/16

Le New Weather Institute estime que 8 des 16 stades de la Coupe du monde 2026 seront exposés à des risques climatiques majeurs : chaleur extrême, incendies, inondations, ouragans.

« ÉLÉPHANTS BLANCS »

Les infrastructures requises par les grandes compétitions ont beaucoup cristallisé les critiques au travers des « éléphants blancs », ces stades et autres équipements surdimensionnés et très coûteux, ensuite sous-utilisés voire abandonnés, qui plombent les finances publiques des villes et pays hôtes. Ce

Supporters du PSG lors de la demi-finale de la Coupe du monde des clubs de la FIFA 2025 aux Etats-Unis, le 9 juillet 2025. Les déplacements des visiteurs internationaux sont responsables de la plus grande part des émissions des grands événements sportifs.

© ADIL BENAYACHE - SIPA



[1] « Peak event: the rise, crisis and potential decline of the Olympic Games and the World Cup », par Martin Müller *et alii*, *Tourism Management* n° 95, 2023.

> **Ni les efforts louables de réduction des impacts (sur les déchets, l'alimentation, l'hébergement ou les transports locaux), ni les compensations carbone ne peuvent suffire**

poste d'émissions, très variable, a forcément pesé plus lourd pour le Mondial 2022 et ses huit stades absurdement bâtis à Doha, ville de moins d'un million d'habitants, que pour celui de 2026 qui se déroulera dans des enceintes déjà construites.

Avec une majorité d'infrastructures existantes ou provisoires, les JOP 2024 ont réussi à s'inscrire dans la trajectoire de l'accord de Paris, enregistrant une réduction de moitié des émissions par rapport à la moyenne de Londres 2012 et Rio 2016. Mais *« la moitié d'un mauvais résultat ne fait pas un bon résultat »*, nous avait alors confié Martin Müller. Et avec un degré d'engagement à géométrie très variable, la sortie de route est à craindre pour les olympiades de Los Angeles 2028 et Brisbane 2032…

« On s'en tient généralement à une approche d'optimisation plutôt que de reconfiguration des événements : on réduit les impacts de leur organisation et éventuellement des infrastructures, sans s'attaquer au problème central du transport des spectateurs », confirme Maël Besson. Car le modèle économique des GESI repose toujours sur le tourisme sportif de masse, donc sur l'inévitable recours au transport aérien. Les déplacements des visiteurs internationaux ont par exemple représenté 86 % des émissions de la Coupe du monde de rugby 2023 organisée en France.

La recherche de profits pousse à la hausse le nombre et l'internationalisation des déplacements. *« Le prix record des billets pour la Coupe du monde 2026 exclut la population locale et populaire, et augmente la part de spectateurs lointains et aisés pour qui le déplacement, même en avion, n'est qu'un surcoût »*, souligne l'ingénieur Laurent Castaignède, qui réalise les bilans carbone de compétitions sportives.

DES IMPACTS INDIRECTS SOUS-ESTIMÉS ?

Et encore leurs impacts environnementaux sont-ils largement sous-estimés, pointe le consultant. Car il n'y a pas seulement les effets directs liés aux infrastructures et aux transports, mais aussi les effets indirects liés au sponsoring et à la publicité. Dans *Le revers de la médaille. L'empreinte environnementale du sport* (Ecosociété, 2026), l'expert propose une méthodologie qui intègre ainsi la surconsommation de ressources suscitées par le marketing. Un poste ignoré par la plupart des bilans malgré son omniprésence dans le sport.

L'auteur fait la distinction entre marketing publicitaire et marketing institutionnel ou « héritage touristique ». Lorsqu'un annonceur investit d'importants budgets de communication dans une compétition, les ventes induites par cette publicité ont un impact écologique et alourdissent le bilan carbone de l'événement. Quant au marketing institutionnel, il consiste essentiellement, pour un territoire, à s'appuyer sur cet événement pour développer son attractivité touristique. Ainsi, critique Laurent Castaignède, *« il est contradictoire d'affirmer très officiellement que les Jeux de Paris ont vocation à stimuler durablement le tourisme international sans inclure dans l'empreinte carbone des JO ces émissions supplémentaires »*.

En affectant des coefficients, variables selon les secteurs, au surcroît de consommation induit principalement par le marketing publicitaire et, dans une moindre mesure, par l'héritage touristique, l'auteur parvient à la conclusion que ces impacts indirects pèsent pour plus de la moitié des émissions de presque tous les grands événements sportifs. Et jusqu'à 84 % dans le cas de Paris 2024 en raison de la forte attractivité touristique de la France.

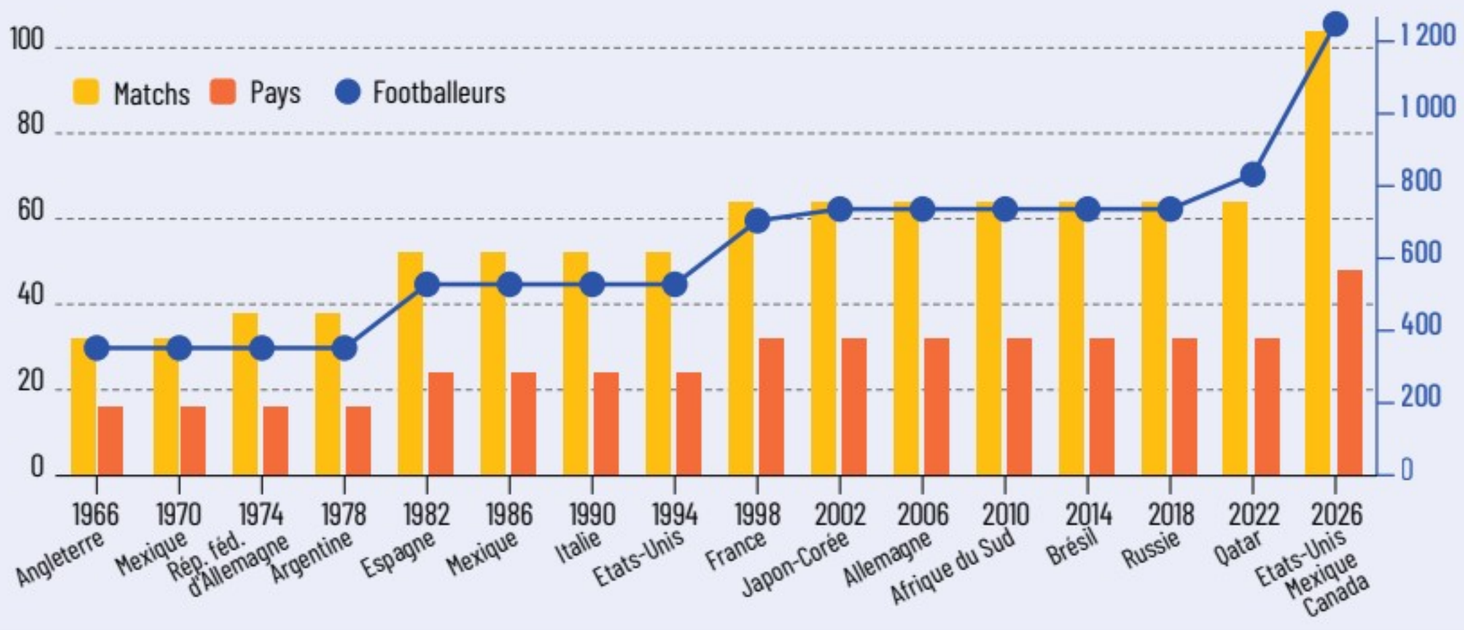
Même si ce chiffrage est discutable car il est difficile de déterminer la part de la consommation qui peut être attribuée au marketing de l'événement, il met en évidence l'importance de ces effets indirects habituellement laissés dans l'ombre.

On constate aussi, parmi les sponsors du sport, la surreprésentation

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX ONT CHANGÉ D'ÉCHELLE

Nombre de footballeurs présents, de matchs organisés et de pays représentés à la Coupe du monde de football

Source : Martin Müller *et al.*, 2022

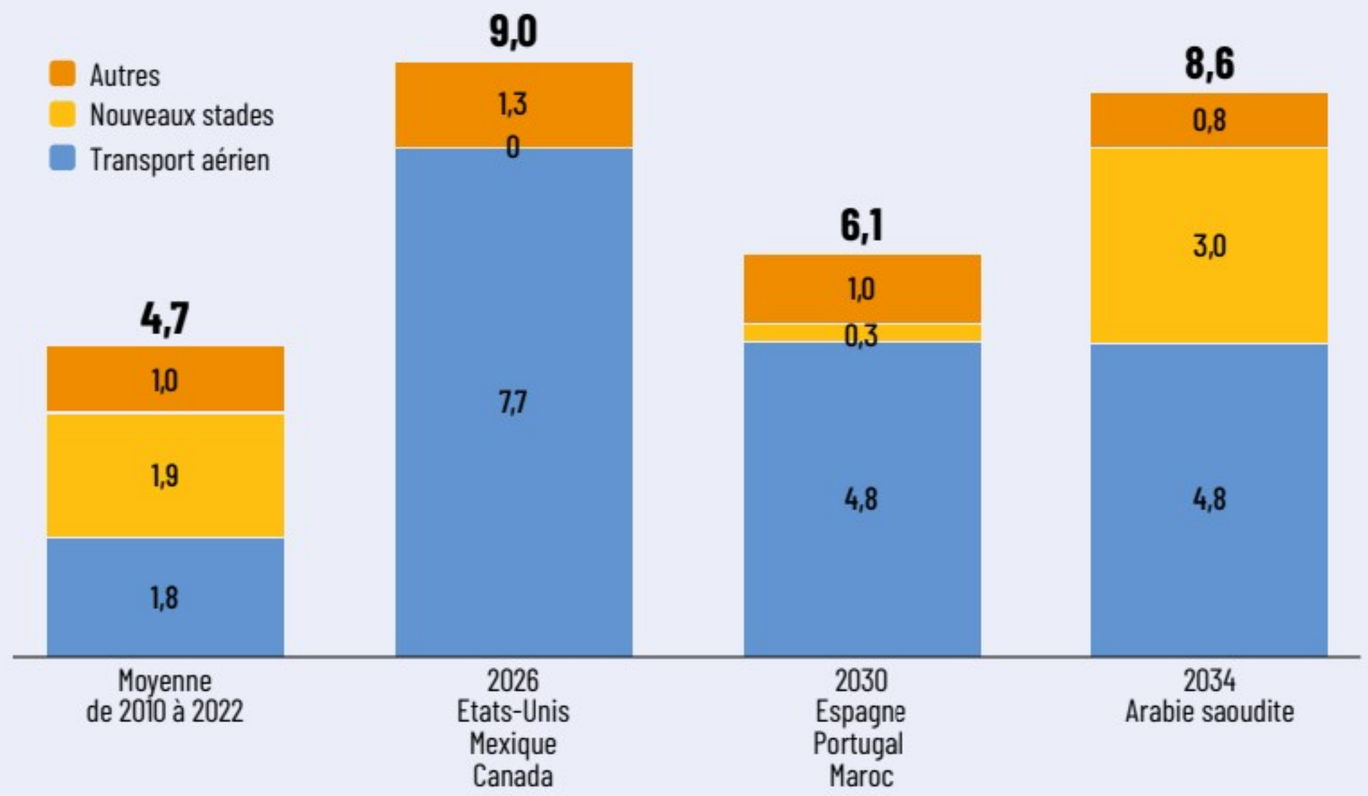


d'entreprises issues de secteurs hautement carbonés : énergies fossiles, automobile, transport aérien, tourisme, cryptomonnaies, etc. Les contrats de sponsoring signés par les majors des hydrocarbures et actuellement en vigueur s'élèvent à près de 5 milliards d'euros, selon le New Weather Institute. Les seuls Aramco, Ineos, Shell et TotalEnergies en représentent plus de la moitié.

L'AVION ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SONT LES PRINCIPAUX POSTES D'ÉMISSIONS

Estimation des émissions directes de CO_2 des trois prochaines Coupes du monde de football, en millions de tonnes équivalent CO_2 ($MtCO_2eq$)

Source : Scientists for Global Responsibility - New Weather Institute



LE SPORTWASHING PLUS FORT QUE LE GREENWASHING

La plupart des organisations sportives vantent malgré tout leurs efforts écologiques et promettent la neutralité carbone, comme les 24 Heures du Mans pour 2030. La FIFA et le Qatar avaient osé la même assertion pour la Coupe du monde 2022…

La FIFA, qui bafoue sa propre « stratégie climat » de 2021 et ne publie plus de rapports environnementaux, semble avoir même renoncé au *greenwashing*. Pour elle et ses partenaires (dont Aramco, Hyundai-Kia, Qatar Airways ou Coca Cola), le *sportwashing* [2] est beaucoup plus efficace.

La Russie, le Qatar et désormais les Etats-Unis auront tous bénéficié du blanchiment-verdissement de leur triste image écologique et démocratique grâce à la Coupe du monde. Idem pour l'Arabie saoudite (en 2034) : « *Si le* sportwashing *permet d'augmenter mon PIB de 1 %, alors nous continuerons à faire du* sportwashing », a résumé en 2023 Mohammed ben Salmane, prince héritier et Premier ministre de la pétromonarchie.

Et qu'importe que le sport soit directement affecté par le changement climatique. Non seulement sa pratique dans un monde à + 4 °C deviendrait impossible jusqu'à 66 jours de plus par an qu'actuellement dans un pays comme la France, selon le WWF, mais les compétitions seraient également menacées d'annulation en raison de conditions trop extrêmes, voire de disparition, à l'instar des JO d'hiver. Et pour cet été, le New Weather Institute estime que huit des seize stades de la Coupe du monde seront exposés à des risques climatiques majeurs – chaleur extrême, incendies, inondations, ouragans –, qui mettent aussi en péril la santé des joueurs et des spectateurs.

UNE DÉCROISSANCE ENCORE IMPENSABLE

Peut-on imaginer de grands événements sportifs vertueux pour l'environnement sans réinventer leur imaginaire ? Maël Besson appelle à « *des compétitions qui s'adaptent au territoire et non l'inverse, afin d'éviter les stades trop grands et climatisés, la neige artificielle ou l'arrosage de golfs en plein désert* ». Des solutions pragmatiques sont avancées, comme l'aménagement saisonnier des calendriers pour limiter les déplacements intercontinentaux des sportifs ou la détermination de sites fixes pour accueillir les olympiades à tour de rôle, en particulier les Jeux d'hiver.

Mais la priorité reste de réduire les déplacements des spectateurs. « *Il y a vingt ou trente ans, ces événements rencontraient un grand succès avec moins de spectateurs étrangers et des montants de droits TV très inférieurs* », rappelle Laurent Castaignède. « *L'immense majorité des gens vivent déjà l'événement de manière dématérialisée devant un écran* », abonde Maël Besson.

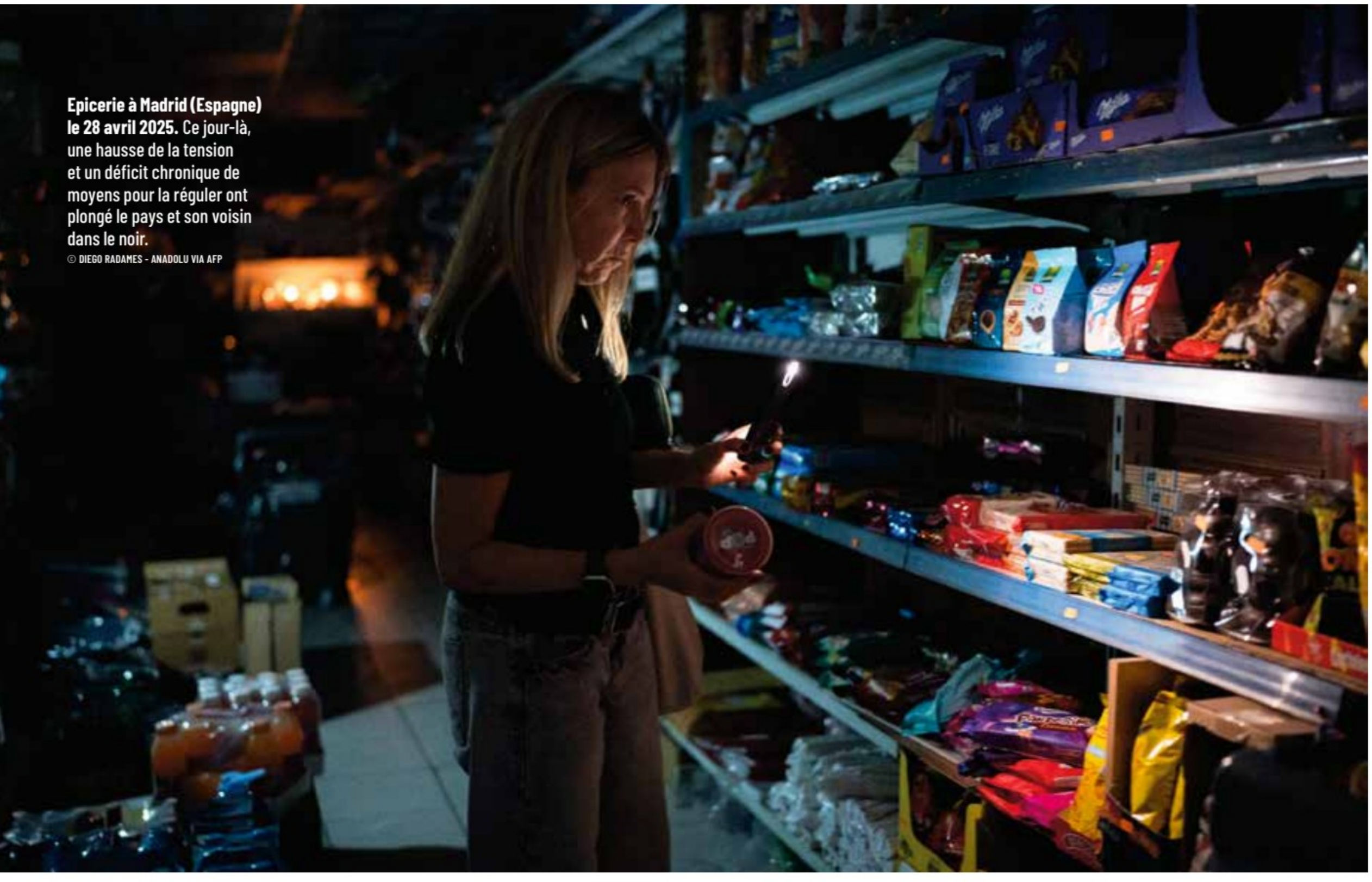
Rien n'empêche les organisateurs de réserver la majorité des billets aux spectateurs locaux ou pouvant venir via des transports faiblement carbonés. Le développement des « fan zones » permettrait de suivre les compétitions à distance sans renoncer aux émotions collectives.

Laurent Castaignède considère pour sa part que les gains les plus significatifs seraient obtenus en diminuant l'emprise du marketing : plafonnement des droits de diffusion, limitation du sponsoring, interdiction des sponsors dont le facteur d'émissions est le plus élevé – dans l'esprit de la loi Evin de 1991 qui avait banni les marques d'alcool et de tabac.

Mais tout cela implique évidemment que les organisateurs de méga-événements sportifs assument une décroissance radicale… de leurs revenus. Maël Besson estime qu'ils y seront contraints par une « *inacceptabilité sociale* » qui croît en même temps que le poids du changement climatique sur les populations, les collectivités et les ressources. A voir.

Pour l'heure, ils poursuivent leur fuite en avant, comme s'ils estimaient que le divertissement mondial offert par le grand spectacle sportif justifie son coût environnemental exorbitant.

[2] Utiliser le succès de l'accueil d'une compétition sportive pour blanchir son image de pollueur ou de dictateur. Le Qatar a très bien réussi cette opération, par exemple.



Epicerie à Madrid (Espagne) le 28 avril 2025. Ce jour-là, une hausse de la tension et un déficit chronique de moyens pour la réguler ont plongé le pays et son voisin dans le noir.
© DIEGO RADAMES - ANADOLU VIA AFP

Black-out ibérique : les renouvelables hors de cause

Un an après la panne électrique géante en Espagne et au Portugal, un rapport du réseau européen ENTSO-E innocente le solaire et l'éolien.

Par Stéphane His, consultant au cabinet Sustenuto, président d'Energies renouvelables pour tou·te·s

Le 28 avril 2025, à 12 h 33, l'Espagne et le Portugal basculaient dans le noir. En quelques secondes, près de 15 gigawatts (GW) de production ont disparu du réseau électrique ibérique, privant de courant des dizaines de millions de personnes pendant douze à vingt heures selon les régions. ENTSO-E, le réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité, a publié le 20 mars 2026 son analyse de cet événement et, contrairement à ce que la plupart des commentateurs non experts de la chose ont pu avancer, ce n'est pas la faute des énergies renouvelables !

Les black-out existent de longue date, avec ou sans énergies renouvelables. Le 19 décembre 1978, à 8 h 27, un câble reliant la Lorraine à la région parisienne cède sous l'effet d'une surcharge dans un poste EDF près de Nancy, due à une surconsommation des Français ce matin d'hiver. En quelques instants, les trois quarts du pays sont privés d'électricité pendant plusieurs heures.

En 2003, un bug logiciel dans l'Ohio laisse 55 millions de Nord-Américains sans courant. La même année, une ligne suisse coupée isole toute l'Italie. En juillet 2025, un câble tombé sur une ligne haute tension en République tchèque déclenche des réactions en cascade qui plongent Prague dans le noir.

Les réseaux ont toujours été susceptibles d'effondrements, quelle que soit la nature de leurs sources de production, avec des causes qui ont pu être mécaniques, organisationnelles ou logicielles.

Ce qui a frappé lors du black-out ibérique, c'est la rapidité de la récupération politique de l'événement. Le jour

même, alors que le Parlement français débattait de souveraineté énergétique, le député Rassemblement national Jean-Philippe Tanguy a lancé à la volée à Marc Ferracci, ministre en charge à l'époque de l'Energie qui venait d'affirmer qu'un moratoire sur les renouvelables *« garantirait un black-out »* : *« Et en Espagne, il se passe quoi, là ? »*

La récupération a pris une forme plus solennelle le 10 février 2026, lorsqu'Emmanuel Macron a déclaré dans le journal *El País* que l'Espagne présentait *« un modèle 100 % renouvelables que son propre réseau national ne peut pas soutenir »*, et ceci un mois et demi avant la publication du rapport final d'ENTSO-E qui allait précisément contredire cette analyse.

Le matin du 28 avril, la forte production solaire pousse l'Espagne à exporter jusqu'à 5 GW vers ses voisins, créant une tension mécanique dans les liaisons avec le reste du réseau européen. Entre 12 h 03 et 12 h 08, une première oscillation locale de puissance [1] survient, puis entre 12 h 19 et 12 h 22, une seconde oscillation de type interzone se développe à son tour.

Les opérateurs des deux côtés des Pyrénées appliquent correctement les procédures prévues et parviennent à amortir ces oscillations. Mais ces mesures ont un effet secondaire : la réduction des exportations vers la France piège une partie de l'excédent de production à l'intérieur du réseau ibérique, tandis que la modification du pilotage de la liaison entre la France et l'Espagne perturbe l'équilibre en puissance réactive [2]. Les deux actions contribuent à faire monter la tension.

La situation est alors aggravée par un déficit chronique de moyens de régulation de la tension. En Espagne, les équipements connectés en dérivation sur le réseau, dont le rôle est d'absorber l'excès de puissance réactive comme une éponge absorbe un surplus de liquide, n'étaient que 13 à être en service sur les 43 disponibles, au Portugal, ils n'étaient que 3 sur 11. De plus, leur commande manuelle ne permettait pas d'intervenir à la vitesse où les événements allaient se dérouler.

CONTRÔLE DE LA TENSION DÉFAILLANT

A partir de 12 h 32, la tension monte trop vite. En l'espace d'une minute, 880 MW de production renouvelable se déconnectent en cascade, privant le système de moyens qui auraient précisément pu contribuer à réguler la tension. En effet, la montée en tension aurait pu être contenue si les onduleurs [3] des centrales solaires avaient pu absorber davantage de puissance réactive en réponse aux variations de tension, ce qu'ils sont techniquement capables de faire. Mais la réglementation espagnole leur imposait de fonctionner à facteur de puissance fixe, les empêchant de jouer ce rôle stabilisateur au moment précis où le réseau en avait le plus besoin.

> **Le RN à l'Assemblée, Emmanuel Macron, les éditorialistes… tous ont établi un lien de causalité entre renouvelables et black-out. A tort**

Le rapport signale par ailleurs que plusieurs centrales conventionnelles au gaz ne respectaient pas non plus leurs obligations de réglage de tension ce jour-là, la défaillance de régulation n'était donc pas l'apanage des seuls renouvelables. Les déconnexions se poursuivent jusqu'à 12 h 33 min 18 s pour atteindre 2,5 GW perdus en moins de deux minutes. La fréquence s'effondre. Le plan de défense espagnol s'active automatiquement, mais ne parvient pas à stopper l'écroulement.

A 12 h 33 min 23 s, la perte de synchronisme du réseau ibérique avec le reste de l'Europe active la déconnexion de la liaison avant que la perturbation ne se propage. C'est grâce à ces protections que le black-out ne s'est pas étendu à la France et au reste du continent. La péninsule ibérique était dès lors en black-out total.

La conclusion du rapport d'ENTSO-E est très claire : c'est le contrôle de la tension qui a été défaillant, pas les énergies renouvelables. Les recommandations portent sur le renforcement du contrôle automatique de la tension, la révision des paramètres de protection des centrales et la mise à jour des règles permettant aux sources renouvelables d'énergie de contribuer activement à la stabilité du réseau.

RTE, le gestionnaire français du réseau, *« confirme sans ambiguïté que l'incident n'est pas une conséquence de la proportion d'énergies renouvelables dans le mix espagnol »*. Jean-Philippe Tanguy à l'Assemblée, Emmanuel Macron dans *El País*, les éditorialistes pressés sur les plateaux : tous ont établi le même lien de causalité entre renouvelables et black-out. Onze mois d'enquête et 49 experts européens plus tard, c'est un démenti cinglant que leur inflige le rapport.

[1] Balancement rythmique des flux d'électricité entre zones du réseau. Phénomène courant mais normalement amorti par l'inertie des machines tournantes, ici provoqué par le dysfonctionnement des algorithmes de contrôle de convertisseurs électroniques.

[2] Dans un réseau électrique, la puissance active est la part du courant qui alimente réellement nos appareils, tandis que la puissance réactive effectue des allers-retours permanents entre production et consommation sans contribuer directement à l'usage final. C'est pourtant cette dernière qui détermine le niveau de tension du réseau : en l'injectant ou en l'absorbant, on fait monter ou descendre la tension, d'où son rôle central dans la stabilité du système.

[3] Un onduleur est le dispositif électronique qui convertit le courant continu produit par les panneaux solaires en courant alternatif compatible avec le réseau électrique. Les onduleurs modernes sont également capables de moduler la puissance réactive injectée ou absorbée, ce qui leur permettrait en principe de contribuer activement à la stabilité en tension du réseau, si la réglementation le leur autorisait.


YAMAHA
YAMAHA

ZOOM

La croisière succombe

Les passagers du navire *Hondius*, parti le 1er avril d'Ushuaïa (Argentine), viennent de traverser l'Atlantique et une panique épidémique mondiale. Après un mois et demi en mer, ils ont été accueillis comme des pestiférés par l'Espagne. Les croisiéristes, vêtus de combinaisons bleues et de masques de protection, ont débarqué le 11 mai sous l'œil de la Guardia Civil à Tenerife, avant de prendre l'avion vers leur pays. Un mois plus tôt, un passager néerlandais de 70 ans, Leo Schilperoord, est décédé à bord après plusieurs jours de fièvre et de douleurs. Il serait le patient zéro d'une infection à hantavirus de la souche Andes, virus transmis à l'humain par les rongeurs via leurs matières fécales ou leurs urines. Mais les conditions d'infection du Néerlandais restent incertaines. Après un autre décès et de nouvelles contaminations, l'opérateur du *Hondius* a alerté, le 3 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Espagne a accepté quelques jours plus tard d'accueillir le navire aux Canaries. Parmi les cinq Français rapatriés, une femme de 65 ans a été testée positive après avoir déclaré des symptômes. Elle a été placée en réanimation, dans un « *état grave* », à l'hôpital Bichat à Paris. En France, 26 personnes ont été déclarées cas contacts et sont en quarantaine à l'hôpital. « *Le risque épidémique est faible* », veut rassurer l'OMS. Les épidémiologistes estiment en effet que la transmission interhumaine de ce virus se limite aux contacts étroits et rapprochés, au contraire du Covid-19, dont la propagation était plus massive. Mais la létalité de la souche Andes étant estimée autour de 40 % (contre 0,5 % pour le Covid), les autorités veulent casser les chaînes de contamination au plus vite. Au 19 mai, douze cas ont été confirmés et trois malades sont décédés.

Eva Moysan

Des passagers du *Hondius* à Tenerife (Canaries), le 11 mai 2026.

© BORJA SUAREZ - REUTERS

« POUR RÉSOUDRE LES CRISES, IL FAUT DÉMOCRATISER LES ENTREPRISES »

Début février, le Comité international d'experts sur la démocratie au travail, présidé par la sociologue Isabelle Ferreras, autrice de nombreux ouvrages sur la question, remettait au gouvernement espagnol un rapport qui a rencontré un large écho. En France, ce document sur la démocratie dans l'entreprise a ainsi donné lieu en avril à deux journées de débat organisées par la chaire 3D&C de l'université de Lille. La portée du constat et des propositions du rapport dépasse en effet le seul contexte espagnol, l'ambition de ses auteurs étant de relancer le chantier de la démocratisation de la gouvernance et de la propriété des entreprises en France et dans les autres pays européens, aussi bien qu'à l'échelle communautaire. Un chantier d'autant plus urgent, jugent-ils, que la démocratisation des entreprises paraît incontournable pour faire face aux grands défis qui se posent à nos sociétés contemporaines, telle la crise écologique, comme nous l'explique Isabelle Ferreras dans cet entretien.

Isabelle Ferreras
Directrice de recherches à l'université de Louvain (Belgique), chercheuse senior à Harvard et Oxford

ENTRETIEN



Quelle était l'intention du gouvernement espagnol lorsqu'il vous a confié la présidence de ce comité et commandé ce rapport sur la démocratisation des entreprises ?

En 2023, des négociations en vue de former le troisième gouvernement Sánchez ont eu lieu entre le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et Sumar, la coalition qui rassemble les petits partis de la gauche radicale, des écologistes et Podemos. Pedro Sánchez et sa ministre du Travail Yolanda Díaz se sont alors accordés sur le fait qu'ils allaient légiférer sur l'article 129 alinéa 2 de la Constitution espagnole adoptée par référendum en 1978, à la sortie de la dictature de Franco.

Cet article reconnaît aux travailleurs le droit de participer aux décisions de l'entreprise et celui d'avoir accès à la propriété des moyens de production. Mais il était resté lettre morte. Afin de nourrir le débat, Yolanda Díaz a souhaité s'appuyer sur un rapport d'expertise, ce qui est la manière dont ce gouvernement travaille quel que soit le sujet. Elle m'a alors demandé de présider un comité d'experts constitué pour moitié d'universitaires espagnols et pour l'autre moitié d'universitaires internationaux, avec l'objectif non seulement de poser un diagnostic mais aussi de faire des propositions pour démocratiser la décision et la propriété des entreprises.

L'un des partis pris du rapport est de considérer que la démocratisation des entreprises peut être une réponse adaptée à de multiples défis qui se posent actuellement en Espagne, mais aussi dans d'autres pays européens…

Nous avons identifié neuf grandes crises auxquelles sont confrontées l'économie espagnole, l'économie française ou l'économie européenne en général. Et nous montrons que chacune de ces crises est intimement liée à la structure de gouvernement des entreprises, que l'on peut définir comme « extractiviste » puisqu'elle est destinée à extraire le profit pour les actionnaires. Prenons la crise de succession dans les petites et moyennes entreprises (PME) : un tiers de leurs dirigeants partiront à la retraite en Espagne et en Europe d'ici dix ans et bien souvent ils n'ont pas de repreneur ou de plan de succession, ce qui menace des centaines de milliers d'emplois. On peut résoudre cette crise si on ouvre aux travailleurs l'accès à la propriété et le droit

© IRIS LEGENDRE

à participer à la gouvernance des entreprises. Cela leur permettrait de monter progressivement en compétences afin, à terme, d'être parfaitement formés pour la gestion et en mesure de racheter les parts à leurs anciens propriétaires, plutôt que de voir ceux-ci en urgence les revendre à un fonds prédateur. Dans le même ordre d'idée, nous proposons la création de fonds souverains citoyens. Les régions pourraient y jouer un rôle central pour assurer la résilience du tissu économique local en prenant des participations dans les entreprises qui avancent dans la démocratisation.

Autre enjeu majeur : la crise de compétitivité que connaissent les économies européennes. Le diagnostic posé par le rapport de Mario Draghi sur le déficit d'innovation est juste, mais ce n'est pas en déversant simplement des milliards sur les entreprises qu'on va parvenir à plus d'innovation. Alors même qu'il est bien établi qu'une corrélation forte existe entre la qualité de ce qui est produit dans l'entreprise et le degré d'autonomie des travailleurs. Pour résoudre cette crise, il faut changer la structure de pouvoir de ces organisations et renforcer la capacité de ceux que je préfère appeler les « investisseurs en travail » à peser sur les décisions de gestion et sur les finalités de l'entreprise.

La gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) est également un enjeu gigantesque : comment parvenir à aligner ce qui s'apparente à une technologie de gouvernement sur des valeurs éthiques ? Il faudrait bien sûr donner la capacité aux ingénieurs qui la développent d'intégrer leurs préoccupations éthiques dans le processus même de production de l'IA, comme l'ont demandé en vain par exemple des salariés de Google et d'OpenAI.

Mais aussi permettre aux travailleurs dans les entreprises d'avoir leur mot à dire, via un nouveau droit de codécision pour les comités d'entreprise, au niveau national comme au niveau européen, de façonner et d'approuver le déploiement de ces technologies, ou pas. Car il n'y a pas de raison que les travailleurs gouvernés par une technologie potentiellement plus disruptive que la révolution industrielle ne puissent refuser cette norme de gouvernement.



« Les grandes crises auxquelles sont confrontées les économies européennes sont liées au modèle extractiviste de gouvernance des entreprises »

Vous évoquez également la crise écologique. En quoi la démocratisation des entreprises peut-elle contribuer à la résoudre ?

Il apparaît clairement aujourd'hui que le modèle extractiviste de gouvernance des entreprises mène à la destruction de la planète. Or, ce sont les travailleurs qui ont la meilleure connaissance des impacts environnementaux de l'entreprise. Pourtant, à l'heure actuelle, ils ne sont pas autorisés à exprimer leurs inquiétudes à ce sujet dans le cadre de leur travail, ni ne peuvent les faire valoir en influençant la stratégie de leur firme. C'est ce que montre la décision prise par Nestlé Waters en 2023 d'opérer d'importants licenciements sur ses sites de Vittel et Contrexéville dans les Vosges, alors que les syndicats alertaient la direction du groupe depuis des années à propos de l'épuisement de la nappe phréatique et proposaient un plan industriel alternatif, en vain ! Nous ne disons pas que donner des droits aux travailleurs sur la gouvernance et l'accès à la propriété des entreprises suffira à résoudre la crise écologique. Mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne viendra pas à bout de cette dernière sans accorder ces droits pour en finir avec le mode extractiviste actuel de gouvernement des entreprises.

N'oublions pas non plus la crise démocratique qui secoue nos sociétés. Sur le fond, il n'est pas raisonnable de croire que le projet de la démocratie politique est possible sans penser la démocratie économique. Et concrètement, en France, Thomas Coutrot a bien montré que là où les personnes ne disposent pas d'autonomie au travail, elles n'ont pas le réflexe de participer aux élections ou bien elles votent à l'extrême droite. Dans la France de 2026, face à la montée du Rassemblement national et au ralliement à ce dernier d'une partie du patronat, il y a une véritable urgence à agir.

Que proposez-vous concrètement ?

Nous proposons au gouvernement espagnol une double stratégie visant à fixer par voie législative, idéalement après négociation collective, des seuils minimaux de participation des travailleurs à la fois à la gouvernance des entreprises et à leur propriété, et, au-delà, de lancer une véritable dynamique

de démocratisation. Pour la gouvernance, nous avons réalisé un benchmark des meilleures pratiques européennes et nous nous sommes inspirés des cas suédois et allemands.

L'idée serait ainsi de consacrer un tiers des sièges des conseils d'administration aux représentants des travailleurs dans les entreprises de 50 salariés jusqu'à 1 000 salariés, et la moitié de ces sièges au-delà. Concernant la participation au capital, nous proposons, pour les entreprises de 25 à 1 000 salariés, l'obligation que plus de 2 % des actions soient détenues par les investisseurs en travail, et un minimum de 10 % au-delà de 1 000 salariés.

Mais nous ne voulons pas nous contenter de situations d'actionnariat salarié minoritaire. L'idée est d'avancer vers la possibilité du rachat de l'entreprise par les travailleurs sous forme coopérative et plus généralement de considérer l'entreprise comme une propriété collective, plutôt que comme une propriété privée personnelle. L'actionnariat salarié n'a vraiment d'intérêt que s'il permet à un moment donné aux travailleurs de se retrouver en position d'actionnaire de référence, ce qui marquerait une limite à l'accumulation de la propriété du capital entre quelques mains et permettrait d'espérer sortir les entreprises d'une logique purement financière.

« L'actionnariat salarié n'a d'intérêt que s'il permet à un moment donné aux travailleurs de se retrouver en position d'actionnaire de référence »

L'originalité de vos propositions, c'est de créer un système d'incitation pour les entreprises à avancer sur ces deux fronts de la démocratisation.

Nous proposons en effet de mettre en place un indice de développement démocratique des entreprises basé sur le degré de participation des travailleurs à la fois à la décision et à la propriété de l'entreprise. Celui-ci serait lié à un système de bonus-malus : les entreprises qui souhaiteraient rester despotiques sur les deux plans se verraient appliquer un taux d'imposition plus important que celles plus vertueuses, et n'auraient pas accès aux marchés publics ni aux subventions.

Comment ces propositions ont-elles été reçues en Espagne ?

Le rapport a eu un écho comme on ne pouvait guère en rêver : il a été et continue d'être beaucoup couvert par la presse et les experts du comité sont invités à de multiples événements pour en discuter la portée. Fin mars, le secrétaire d'Etat à l'Emploi Joaquín Pérez Rey a convoqué les partenaires sociaux pour engager la négociation collective afin d'avancer vers un projet de loi. Mais à la veille de la négociation, le président du COE, le Medef espagnol, a pris la parole pour dire que l'idée de la démocratisation des entreprises était « absurde » et remettait en cause la Constitution !

Le gouvernement Sánchez, qui a renouvelé sa volonté d'avancer avec ou sans le patronat, dispose encore d'un an pour légiférer, avant les prochaines élections législatives. Mais sa majorité au Parlement est très fragile, ce qui rend cette perspective incertaine. Il faut espérer qu'une forme de concorde nationale se noue autour de l'idée que la démocratisation des entreprises, c'est au fond comme le suffrage universel : à un moment donné dans l'histoire politique d'une société, on prend conscience que les arrangements avec lesquels on vivait jusqu'ici ne sont pas conformes à nos idéaux, ni efficaces d'ailleurs.

Au-delà du contexte espagnol, le rapport porte une ambition européenne. Quelle est-elle ?

Depuis les élections européennes, la nouvelle Commission présidée par Ursula von der Leyen, s'appuyant sur des alliances avec l'extrême droite, a lancé une série de législations omnibus qui sont en train de balayer nombre d'avancées, notamment en matière de responsabilité sociale des entreprises. Au nom de la « boussole pour la compétitivité », il faudrait simplifier et diminuer toutes les régulations, ce qui passe à côté du problème.

Dans le rapport, nous appelons plutôt à avancer sur une boussole de démocratisation, qui consisterait à reprendre à l'échelle européenne les propositions que nous formulons pour l'Espagne. Alors que l'Union européenne pâtit d'un déficit démocratique, si elle appuyait cette dynamique de démocratisation de l'économie, elle y gagnerait auprès des citoyens européens une légitimité qu'elle ne possède pas actuellement et commencerait à sérieusement renforcer sa résilience.

Propos recueillis par Marc Chevallier

MANUEL D'ECONOMIE POPULAIRE

DARÍO ADANTI

ÉCONOMISTES D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE TOUJOURS

ELINOR OSTROM

POLITOLOGUE ET ÉCONOMISTE AMÉRICAINE, NÉE EN 1933 ET DÉCÉDÉE EN 2012.

NÉE EN CALIFORNIE, ELINOR A GRANDI AVEC SA MÈRE DANS LA PAUVRETÉ.

ELLE ÉTUDIE LES SCIENCES POLITIQUES À L'UCLA, ÉTANT LA PREMIÈRE DE SA FAMILLE À FAIRE DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES.

ELLE ÉTAIT POLITOLOGUE DE FORMATION, MAIS ÉCONOMISTE DE PROFESSION.

EN TANT QU'UNIVERSITAIRE, ELLE CRÉE DES GROUPES DE TRAVAIL POUR ÉTUDIER LES BIENS COMMUNS.

EN 1990, ELLE PUBLIE SON LIVRE...



... SUR LA GESTION DES RESSOURCES COMMUNES DE DIFFÉRENTES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LE MONDE.

ELINOR EN A TIRÉ CETTE CONCLUSION :

L'AUTOGESTION PAR LES COMMUNAUTÉS...

... DES BIENS ET RESSOURCES COMMUNS...

... PEUT S'AVÉRER PLUS EFFICACE QUE LA GESTION PUBLIQUE OU PRIVÉE.

CERTAINES CONDITIONS DOIVENT TOUTEFOIS ÊTRE RÉUNIES :

1/ QU'IL Y AIT DES LIMITES DÉFINIES.

2/ QUE LA COMMUNAUTÉ FONCTIONNE DÉMOCRATIQUEMENT ET DE FAÇON AUTONOME.

ET SI ON VOTAIT ?

3/ UNE SUPERVISION TRANSPARENTE AVEC DES SANCTIONS GRADUÉES.

4/ DES MÉCANISMES SOUPLES ET ACCESSIBLES POUR RÉSOUDRE LES CONFLITS.

PAS CELUI-LÀ, IL POUSSE.

5/ DE LA COHÉRENCE ENTRE LES RÈGLES ET LES CONDITIONS LOCALES...

... DANS LE RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉCOLOGIQUE.

EN 2007, ELLE PUBLIE AVEC CHARLOTTE HESS :



EN 2009, ELLE EST LA PREMIÈRE FEMME À REMPORTER LE "PRIX NOBEL D'ÉCONOMIE"...

AND THE WINNER IS...

ELINOR OSTROM !

... GRÂCE À SES TRAVAUX SUR LA GESTION DES BIENS COMMUNS.

AUJOURD'HUI, FACE À LA CRISE CLIMATIQUE, ELINOR OSTROM NOUS A LAISSÉ DES OUVRAGES FONDAMENTAUX...

... POUR SAVOIR COMMENT GÉRER LES RESSOURCES COMMUNES.

COMME ELLE L'A ÉCRIT :

IL N'EXISTE AUCUN CAS D'UN BIEN COMMUN DÉGRADÉ ÉCOLOGIQUEMENT LORS DE SON AUTOGESTION COMMUNAUTAIRE.

FIN

ÇA FAIT DU BIEN DE TOURNER LA PAGE

INFORMER. DIVERTIR. APPROFONDIR.

PRIX RELAY-SEPM DES **MAGAZINES** *DE L'ANNÉE 2026*

RELAY. sepm SYNDICAT DES ÉDITEURS DE LA PRESSE MAGAZINE

LES MAGAZINES DE L'ANNÉE 2026

Découvrez chez RELAY les **magazines** de l'année.

Madame Bovary



L'espoir d'une sortie des énergies fossiles

Par Anne Bringault
Membre du Réseau action climat



Les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient ont mis en évidence notre dépendance aux énergies fossiles très majoritairement importées. Elles ont aussi rendu criants les risques que la volatilité de leurs prix et les ruptures d'approvisionnement font peser sur notre économie et le budget des ménages. Au-delà de l'urgence climatique, sortir de cette dépendance au pétrole, au gaz fossile et au charbon est devenu un impératif de sécurité et de souveraineté.

C'était justement l'enjeu de la première conférence internationale sur la sortie des énergies fossiles, organisée par la Colombie et les Pays-Bas, qui s'est déroulée à Santa Marta, en Colombie, du 24 au 29 avril. Près de 60 pays étaient représentés, dont plusieurs Etats producteurs d'hydrocarbures. Objectif : échanger sur les leviers permettant la mise en œuvre de l'engagement pris en 2023, lors de la COP 28 sur le climat, d'accélérer une transition juste vers la sortie des énergies fossiles. Plus de 900 organisations de la société civile étaient également présentes pour le Sommet des peuples, réuni dans le cadre de cette conférence.

Mais depuis la COP 28, le contexte international s'est fortement dégradé. Climatosceptique et champion du « Drill, Baby, Drill » (« fore, bébé, fore »), Donald Trump, de retour au pouvoir, a pris la décision de faire sortir les Etats-Unis des négociations internationales sur le climat. Les autres grands pays producteurs de pétrole et de gaz sont tentés de reculer à leur tour et les majors pétro-gazières pèsent de tout leur poids dans ce sens. C'est le cas de TotalEnergies, qui a annoncé en mars dernier abandonner son objectif de neutralité carbone en 2050. Entre reculs et blocages puissants, la COP 30 au Brésil fin 2025 n'a apporté que peu d'avancées.

Face à cet immobilisme, la conférence de Santa Marta a donné un signal politique important. Mais pour être plus forts, les pays présents à Santa Marta devront s'associer à d'autres, et en particulier à la Chine et l'Inde. Celle-ci développe rapidement les énergies renouvelables, notamment le solaire, et a vu pour la première fois en 2025

© PORTRAITS DES CHRONIQUEURS : JEAN-MARC PAU

baisser sa production d'électricité à partir de charbon, même si celle-ci reste encore très majoritaire. Si la tendance s'accélère, la part des renouvelables dans la production d'électricité indienne pourrait atteindre 42 % en 2030.

En Chine, en 2025, la production d'électricité à partir de charbon a diminué de 71 TWh. Cette même année, les énergies fossiles ont produit 58 % de l'électricité du pays, contre 62 % en 2024. Les voitures électriques et hybrides rechargeables y représentent 50 % des ventes de véhicules neufs et 12 % du parc total de véhicules. Le transport de marchandises fait également sa révolution : l'an dernier, 30 % des poids lourds neufs vendus en Chine étaient électriques.

La France est l'un des rares pays à avoir annoncé des dates de sortie du charbon, du pétrole et du gaz fossile, mais les reculs observés dans les politiques publiques de transition écologique depuis 2024 ont entraîné un fort ralentissement de la baisse des émissions de gaz à effet de serre et mis en péril ces objectifs. Le plan d'électrification va dans le bon sens, mais il ne suffira pas à réduire de 60 à 40 % la part des fossiles dans la consommation d'énergie d'ici à 2030 comme annoncé par le gouvernement. Des politiques complémentaires d'économies d'énergie sont indispensables alors que le gouvernement a annoncé plusieurs régressions en matière de rénovation performante des logements.

Montrer l'exemple pour une sortie juste et ordonnée des énergies fossiles, c'est aussi ne pas relancer leur exploitation ! Une récente proposition de loi visait à supprimer l'interdiction d'explorer et d'exploiter en outre-mer de nouveaux gisements d'hydrocarbures. Or, le gouvernement et le Parlement doivent rester fermes sur ces acquis de la loi Hulot de 2014 pour que la France ne perde pas toute crédibilité à l'international.

Montrer l'exemple, c'est, enfin, arrêter le double discours de l'Etat vis-à-vis de TotalEnergies. En 2025, les hydrocarbures représentaient encore plus de 97 % de la production d'énergie de l'entreprise. Début 2026, elle a annoncé augmenter ses investissements dans le pétrole et le gaz de 33 à 35 % sur 2026-2030 et ramener ceux dans l'électricité (issue du solaire, de l'éolien, mais aussi du gaz) à 3,5 milliards par an d'ici à 2030, contre 4 à 5 milliards aujourd'hui.

La France apporte régulièrement son soutien à la multinationale lors de voyages diplomatiques, par la voix du président de la République et des ambassadeurs français. La guerre au Moyen-Orient a par ailleurs fait bondir les profits du groupe sans que la France ne juge utile de s'associer aux Etats européens (Espagne, Allemagne, Italie, Portugal et Autriche) appelant à la mise en œuvre d'une taxe sur les superprofits des entreprises pétro-gazières.



La leçon chinoise dont l'Afrique devrait s'inspirer

Par Chérif Salif Sy
Politiste, enseignant-chercheur en économie au Sénégal

En mars 2026, la Chine a lancé son quinzième plan quinquennal (2026-2030). L'un de ses volets les moins commentés mérite pourtant l'attention : la réforme, engagée dès 2024, du doctorat d'ingénierie. Dans plusieurs universités chinoises, un candidat peut désormais obtenir son diplôme sans rédiger de thèse classique, à condition de présenter

“La Chine n’a pas simplement investi dans la science : elle a organisé le lien entre science et production”

CHÉRIF SALIF SY

un prototype fonctionnel, un brevet industriel ou une innovation technologique validée. Un bloc d’acier renforcé pour des pylônes de ponts, un procédé de soudage laser, un système d’intelligence artificielle prêt à l’emploi : la soutenance se fait devant un jury qui juge non plus un manuscrit, mais une réalisation.

Ce changement traduit une doctrine d’Etat : au XXIe siècle, la puissance économique se joue sur la vitesse à laquelle une société transforme la connaissance scientifique en production réelle. Le quinzième plan prévoit d’augmenter les dépenses de recherche et développement (R&D) d’au moins 7 % par an, pour atteindre 3,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2030. Entre 2023 et 2025, plus de 3 200 nouvelles filières universitaires ont été créées, principalement en ingénierie et technologies de pointe, tandis que 2 500 spécialités trop éloignées du tissu productif ont été supprimées.

La Chine n’a pas simplement investi dans la science : elle a organisé le lien entre science et production. C’est cette organisation – plus que le volume des dépenses – qui est instructive. Mais avant de tirer des leçons trop rapides, il faut lire Dani Rodrik. Dans son dernier ouvrage (*Shared Prosperity in a Fractured World*, Princeton University Press, 2025), l’économiste avertit : même la Chine a perdu des dizaines de millions d’emplois industriels sous l’effet de l’automatisation et de la robotisation. La désindustrialisation est une tendance mondiale.

Sa conclusion est radicale : l’avenir de l’emploi se situe dans les services – soins, logistique, restauration, commerce structuré. Ce qu’il appelle le « productivisme progressiste » consiste à appliquer les outils de la politique industrielle – formation, normes, investissement technologique – à ces métiers de service où se concentre désormais la masse des emplois.

La proposition est stimulante. Mais elle appelle une transposition critique pour l’Afrique. Le problème du Sénégal et de la majorité des pays africains n’est pas la désindustrialisation : c’est la non-industrialisation. Le continent n’a pas perdu des emplois industriels : il n’en a jamais créé à grande échelle. L’industrie manufacturière représente environ 14 % du PIB sénégalais, une part stable depuis deux décennies – loin des 25 % du Vietnam ou des 21 % du Bangladesh.

Le problème africain est d’une autre nature : une déconnexion structurelle entre système éducatif et appareil productif, héritée de l’école coloniale conçue pour former des auxiliaires administratifs, jamais des producteurs. Le savoir produit reste suspendu, sans prise sur l’économie réelle. Des chercheurs africains de haut niveau existent, ils sont nombreux, mais sans architecture institutionnelle pour agir.

La réforme chinoise du doctorat est utile, non comme modèle à copier, mais comme question : vos systèmes universitaires produisent-ils des chercheurs capables non seulement d’analyser le monde, mais de le transformer ? L’Afrique n’a pas quarante ans devant elle. Elle a, en revanche, tous les talents nécessaires : à condition de cesser de les former sans horizon productif.



Passoires thermiques : le gouvernement aux petits soins des propriétaires

Par Maïder Olivier
Chargée de plaidoyer à la Fondation pour le logement des défavorisés

Jeudi 23 avril 2026, Sébastien Lecornu et Vincent Jeanbrun ont annoncé un projet de loi sur le logement. Cette annonce du Premier ministre et de son ministre du Logement a créé la surprise, tant l’agenda législatif semblait bouché. Mais le gouvernement aurait trouvé une voie de passage pour ce nouveau texte qui contient trois volets : le renforcement du pouvoir des maires dans l’attribution de logements sociaux, le troisième programme de l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru 3) et… le retour des passoires thermiques à la location en créant un délai pour les propriétaires qui auraient engagé des travaux. Cette dernière mesure a fait grand bruit dans la presse nationale, que faut-il en penser vraiment ?

« Réautoriser les passoires thermiques à la location », comme formulé dans les objectifs du projet de loi, suppose qu’elles aient un jour été interdites. C’était en effet une

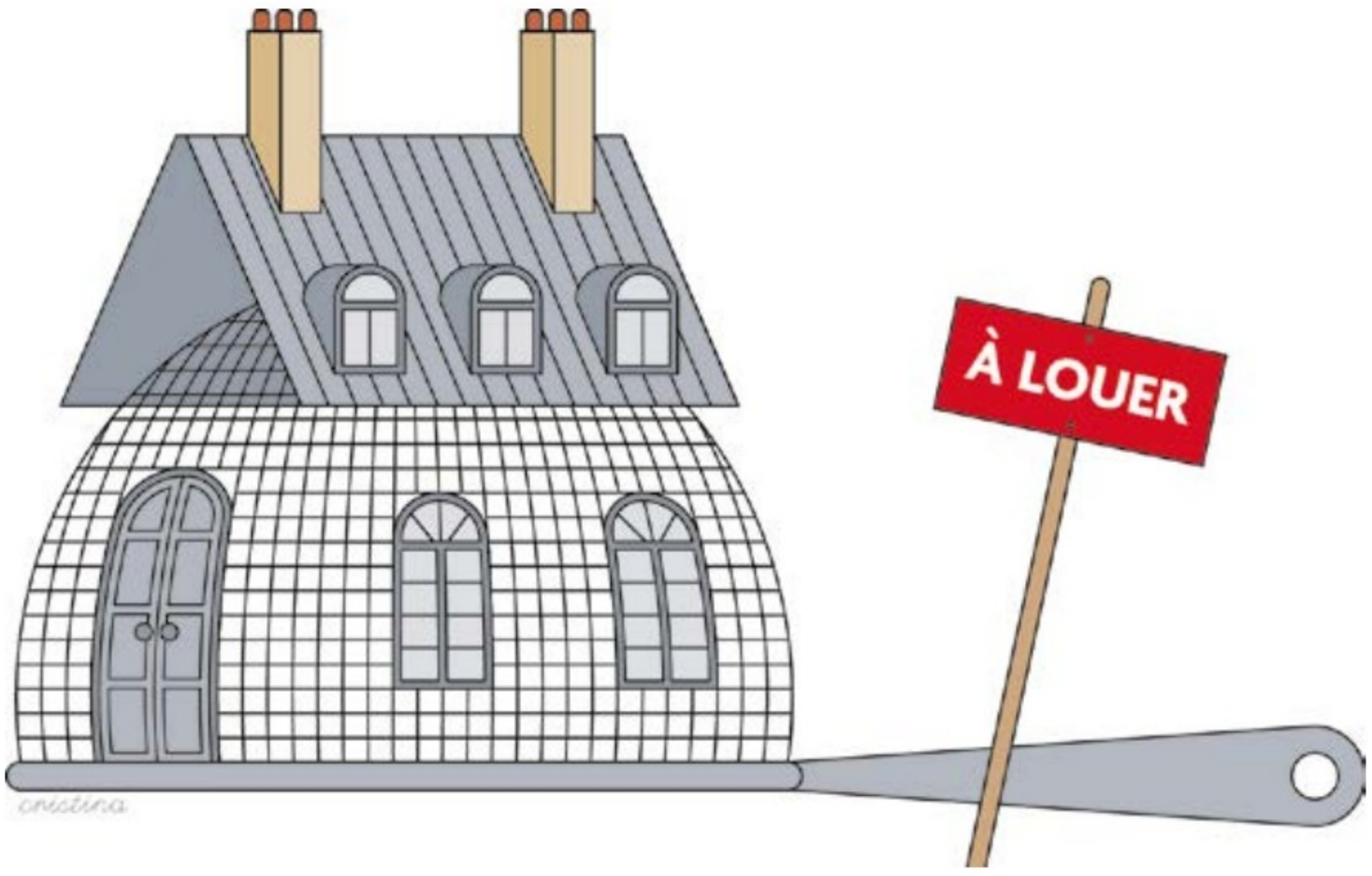
> **“Le fait qu’au pied du mur, le gouvernement annonce de nouveaux assouplissements donne raison aux représentants des propriétaires”**
>
> MAÏDER OLIVIER

des intentions de la loi Climat et résilience de 2021 qui a intégré le diagnostic de performance énergétique (DPE) dans les règles de décence du logement. Depuis 2025, les logements classés G doivent être rénovés pour pouvoir être loués, en 2028 ce seraient les F, les E en 2034.

Cette obligation répond à un obstacle dans la rénovation « volontaire » des passoires thermiques à la location : les travaux étant à la charge d’un propriétaire qui ne subit pas lui-même la précarité énergétique. D’où la création d’une obligation par le législateur. Cette interdiction de location ne s’applique néanmoins pas automatiquement, mais uniquement au moment d’une relocation ou du renouvellement du bail. Et surtout, cela implique que le locataire connaisse ses droits et demande au propriétaire de réaliser les travaux. Un décret d’août 2023 prévoyait déjà des exceptions, par exemple dans le cas de contraintes techniques ou patrimoniales.

Mais cela ne suffisait pas aux représentants des propriétaires qui n’ont jamais soutenu la loi Climat et résilience. Le calendrier serait intenable, injuste pour les petits propriétaires modestes et, surtout, responsable de tous les maux de la crise de l’immobilier, notamment la raréfaction de l’offre locative, sans qu’aucune donnée ne montre un lien de causalité. Le fait qu’au pied du mur, alors que le calendrier est déjà bien avancé, le gouvernement annonce de nouveaux assouplissements donne raison aux représentants des propriétaires : pas besoin de se conformer à la loi, le gouvernement finira par reculer.

Du côté des associations, ce projet de loi inquiète. Y aura-t-il des garde-fous pour s’assurer qu’un propriétaire ne puisse pas simplement faire pression sur son locataire pour qu’il déclare ne pas vouloir des travaux ? L’engagement de réaliser les travaux sous cinq ans sera-t-il contraignant et contrôlé ? Or, rien ne semble prévu pour dédommager les locataires de passoires thermiques qui continueraient de vivre dans un logement mal isolé, au détriment de leur santé et de leur pouvoir d’achat.



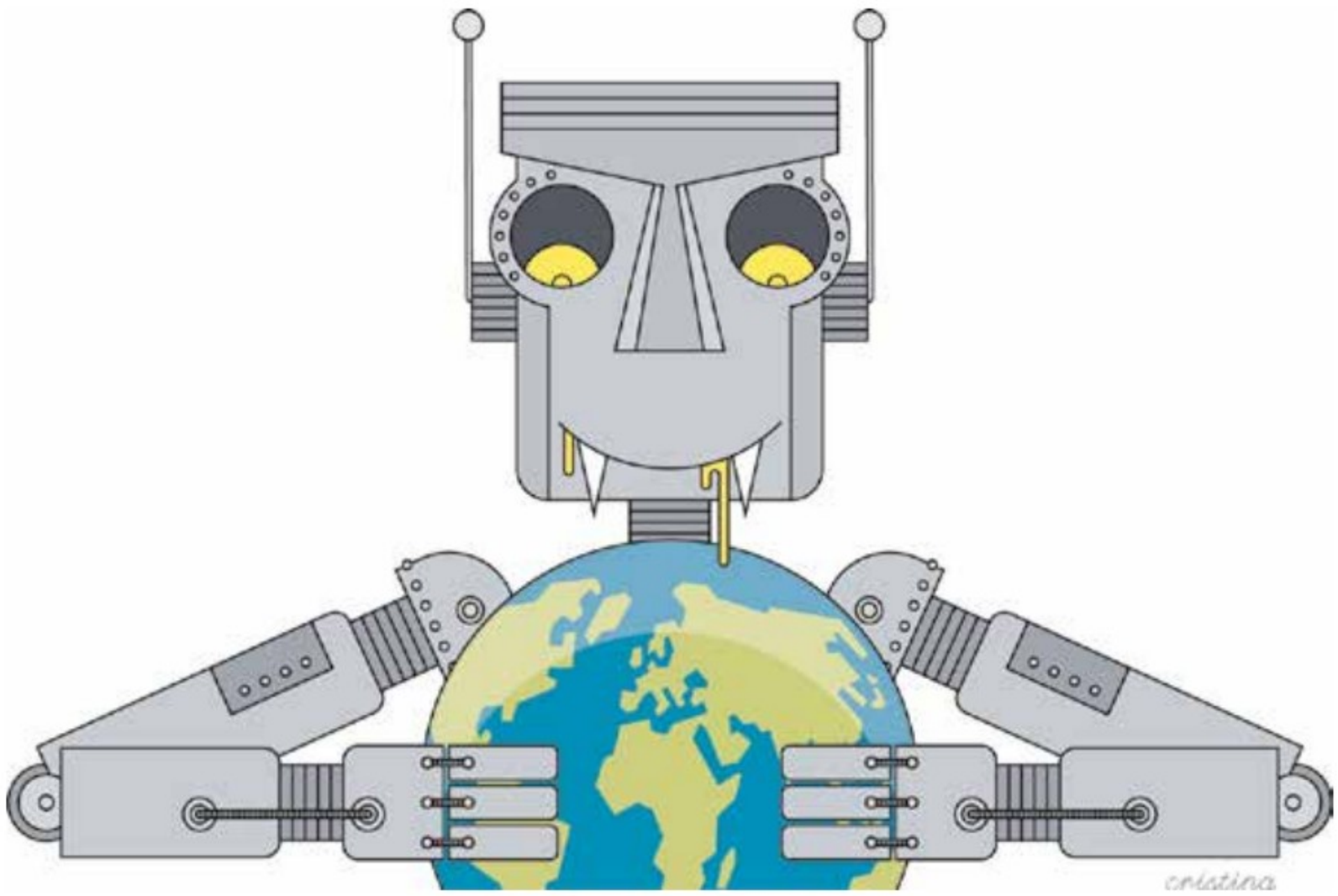


La croissance de l’IA à l’épreuve des contraintes matérielles

Par Franck Aggeri
Professeur de management à Mines Paris-PSL

Où s’arrêtera la croissance débridée de l’intelligence artificielle (IA) ? Depuis l’élection de Donald Trump et la dérégulation du secteur, les géants de la tech se sont engagés dans une surenchère de promesses et d’investissements alors que leurs profits explosent. Les progrès rapides de cette technologie générique et sa diffusion vertigineuse dans tous les domaines d’application, civil comme militaire, privé comme public, n’ont pas d’équivalent dans l’histoire industrielle.

Moody’s estime à 3 000 milliards de dollars les investissements dans les data centers pour le cloud et l’IA dans les cinq années à venir. L’entraînement des modèles IA et leur déploiement à grande échelle nécessitent en effet des centres de données de nouvelle génération, dits à accélération. Equipés de puces appelées cartes graphiques ou GPU (graphics processing unit), dont Nvidia, première capitalisation



boursière mondiale, est le leader incontesté, ils ont une puissance incomparable par rapport aux générations précédentes.

Or, plus que le risque d'éclatement d'une bulle financière, ce sont les limites matérielles des infrastructures nécessaires à l'IA qui alimentent aujourd'hui les craintes des experts. C'est par exemple le message d'un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publié en avril 2026 et intitulé « Energie et IA », qui indique que si la consommation mondiale d'électricité des data centers est encore modeste (1,5 % au niveau mondial, 4 % aux Etats-Unis), elle progresse très vite sous l'effet des infrastructures de nouvelle génération. Elle devrait presque tripler d'ici à 2030 pour atteindre 950 térawattheures, une consommation supérieure à celle du Japon aujourd'hui. Les projets de centres de données titanesques, comme celui de Meta en Louisiane (Hyperion), grand comme la moitié de l'île de Manhattan et qui consommera la puissance de cinq centrales nucléaires, illustre cette course au gigantisme. De tels projets font courir le risque de conflits d'usage sur le plan local.

Car bien évidemment, la temporalité de construction de nouvelles capacités électriques, qu'elles proviennent du nucléaire, d'énergies renouvelables ou de sources conventionnelles, ne suit pas l'accélération du rythme de l'IA. Il faut des années, voire plus d'une décennie, pour construire des projets énergétiques d'ampleur ou pour étendre le réseau électrique (entre quatre et huit ans selon les pays, estime l'AIE). L'agence alerte sur le fait qu'au moins 20 % des projets de centres de données en cours pourraient être retardés faute de capacités de production électrique ou de raccordement.

Un autre problème est celui de l'espace nécessaire à la construction des centres de données. Leur empreinte foncière considérable pousse les entreprises à s'installer dans des zones peu denses et peu onéreuses. Ainsi, aux Etats-Unis, beaucoup ont été implantés dans des régions de fort stress hydrique comme le Nevada, l'Arizona ou le Texas. Or, ces infrastructures consomment des quantités colossales d'eau qui ne sont pas entièrement recyclées car une partie s'évapore dans l'atmosphère. L'AIE estime la consommation mondiale annuelle des centres de données à 15 000 milliards de litres d'eau, l'équivalent de celle de la France en eau potable. Là encore, les conflits d'usage (avec les riverains, agriculteurs, industriels…) se manifestent, soulignant les effets indésirables d'un développement anarchique.

Enfin, ces infrastructures et leurs composants consomment aussi une grande quantité de métaux critiques. Les fameuses puces GPU mobilisent par exemple du gallium, raffiné à 99 % en Chine, indique l'AIE, ce qui ne va pas sans poser des problèmes majeurs de dépendance géostratégique et de disponibilité des ressources. Ces problèmes ne concernent pas uniquement les Etats-Unis. Si ces derniers concentrent 45 % des centres de données au niveau mondial, l'Europe en représente 15 %. Trente-cinq projets de nouveaux centres de données sont aujourd'hui recensés en France, dont quatre à Marseille où passent de nombreux câbles optiques sous-marins.

Or, la sobriété numérique est plus que jamais un enjeu crucial. Comment réduire l'empreinte matérielle, énergétique et en eau des centres de données et de leurs composants ? Comment sensibiliser les utilisateurs à des usages raisonnés de l'IA ? Plus qu'une course sans fin à la taille et à la puissance, c'est une conception raisonnée et raisonnable de l'IA qu'il faudrait définir dans les débats et politiques publiques, pour l'instant embryonnaires.

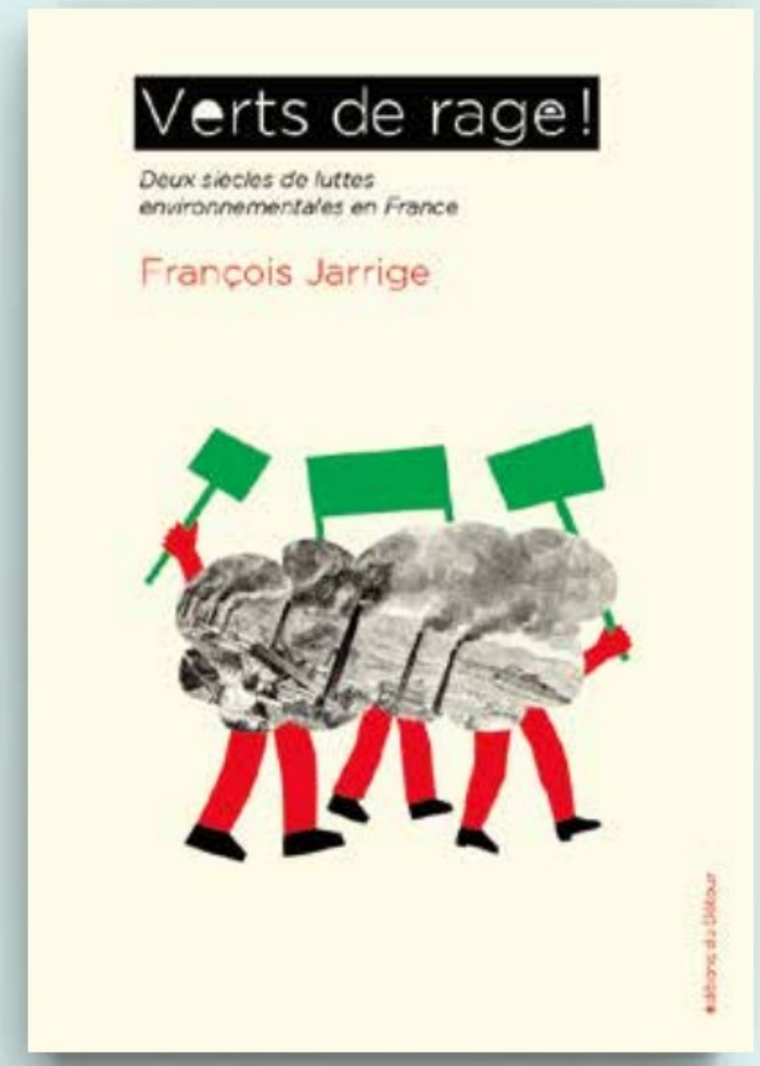
Retrouvez bien d'autres chroniques sur
www.alternatives-economiques.fr/all/opinions

Chronique française des combats écolos

L'historien François Jarrige retrace l'histoire de deux siècles de luttes environnementales dans l'Hexagone, leur spécificité à chaque époque et leur répertoire d'action.

Embarquement pour une histoire longue des luttes écologiques en France. Pas des combats intellectuels, des affrontements d'idées, mais des batailles de terrain pour la défense de la nature. C'est un voyage dans le temps fort instructif que nous offre l'historien François Jarrige.

Les premiers combats écologiques populaires ont démarré, pourrait-on dire, par obligation. Ils visaient la subsistance : le besoin d'eau, souillée par les tanneries, de bois, pris par les « usines à feu » (forges, tuileries…) ou par la marine, la nécessité de pouvoir respirer normalement face aux fumées nocives. On retrouvera nombre de ces revendications dans les cahiers de doléances de 1789.



Verts de rage !
Deux siècles de luttes environnementales en France
Par François Jarrige
Editions du détour, 2026, 272 p., 22,90 €.

LETTRES INDIVIDUELLES

Le XIXe siècle est celui de l'industrialisation, assimilée au progrès, et les scientifiques ont plutôt tendance à se mettre à son service. On découvre alors, en pleine euphorie technologique, un ouvrage publié en 1855 par Eugène Huzar, avocat et essayiste scientifique, dans lequel il n'annonce rien de moins que *« la fin du monde par la science »*… C'est l'*« une des premières philosophies catastrophistes du progrès en mettant en garde contre les risques globaux produits par la technoscience de son temps »*, commente François Jarrige. Le géographe Elisée Reclus ajoutera bientôt sa pierre à cet édifice de contestation du scientisme. Si ces ouvrages ont été oubliés, ils ont été très lus à l'époque par Gustave Flaubert, Jules Verne ou Charles Dickens. Les protestations sont calmes, elles prennent la forme de lettres individuelles mais aussi, déjà, de pétitions collectives adressées aux autorités.

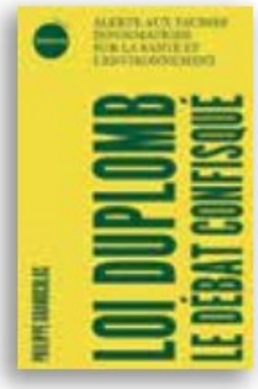
La révolution industrielle apporte de meilleures conditions matérielles et une foi renforcée dans le progrès. Si le productivisme domine, il n'est jamais complètement partagé. Dès 1900, les médecins et biologistes dénoncent la dégradation de la qualité de l'air et les plaintes ne cesseront de grossir à ce sujet. On assiste aux débuts de l'écologie scientifique, considérée comme l'étude de la compréhension des interactions entre espèces vivant dans un même milieu. S'y ajoutent bientôt les préoccupations croissantes pour la santé au travail dans des industries qui cassent les corps, un thème qui nourrit alors l'essor de l'environnementalisme populaire. Mais les luttes sont rarement collectives.

ET L'ÉCOLOGIE DEVIENT POLITIQUE…

Avec la Première Guerre mondiale et la crise des années 1930, la quête de croissance l'emporte, idem avec les Trente Glorieuses. Mais les années 1960-1970 représentent un tournant : l'écologie devient politique. La presse, avec pour fer de lance le magazine *La gueule ouverte* à côté duquel gravitent nombre de publications locales, et le mouvement associatif écolos sont en plein essor (Les amis de la Terre, le WWF, Greenpeace ouvrent leurs antennes françaises). Avec René Dumont, l'élection présidentielle de 1974 sera également la première à voir se présenter un candidat écologiste. Les luttes contre le développement du nucléaire représentent une source majeure de mobilisation. Au cours de ces années, se développe une contre-expertise, toujours vivante, face à celle de l'Etat.

On entre ensuite dans un cycle de hauts et de bas. Les années 1980-1990 sont plutôt marquées par un affaiblissement des contestations avant un rebond au début du XXIe siècle, suivi d'une contre-offensive des antiécolos qui semblent aujourd'hui prendre le dessus. Le livre passe des propos généraux à des petits récits de cas concrets. Un vrai plaisir de lecture. **Christian Chavagneux**

LECTURES



LOI DUPLOMB, LE DÉBAT CONFISQUÉ

Par Philippe Grandcolas

Editions du Faubourg, 2026, 155 p., 10 €.

A l'été 2025, plus de 2 millions de Français signent une pétition contre la loi Duplomb, qui sera en partie censurée par le Conseil constitutionnel, notamment sur la réintroduction de l'acétamipride, insecticide tueur d'abeilles. Philippe Grandcolas, écologue, a suivi ces débats de l'intérieur, auditionné par les élus. Il en tire un pamphlet concis et percutant. Sourcé avec de multiples études et relu par des chercheurs en toxicologie, hydrologie et agronomie, l'ouvrage démonte huit fausses informations qui ont pollué le débat.

Pesticides « inoffensifs », mégabassines présentées comme simples trous d'eau, agences scientifiques diabolisées : Grandcolas parle d'un véritable renversement sémantique, où les partisans de la loi accusaient de désinformation les millions de citoyens mobilisés contre elle. Son constat est sévère mais étayé : la loi ne concerne qu'au maximum 13 % des entreprises agricoles ou d'élevage françaises, servant surtout des filières industrielles au détriment des petits exploitants. Ce sont l'absence de prix garantis et le dérèglement climatique qui pèsent véritablement sur les paysans, et non les contraintes réglementaires. Une leçon de démocratie scientifique.

Christophe Fourel



FACE À L'IMMIGRATION, LE SAVANT ET LE POLITIQUE

Par François Héran

Editions Collège de France, 2026, 146 p., 10 €.

Pour sa leçon de clôture au Collège de France, le 15 mai 2025, le chercheur François Héran s'est longuement interrogé sur les relations entre christianisme et hospitalité, évoquant *« un Evangile* woke *au feu de la science expérimentale »*. Mais dans cette version augmentée de sa leçon, il analyse également le rôle du savant, qui n'a pas seulement le droit d'intervenir dans le débat public sur la question migratoire, mais aussi, dit-il, le devoir. Il rappelle ce faisant un certain nombre de vérités : la France est moins attractive pour les immigrés que la plupart des pays européens, par exemple. De même, si la moitié de la population est convaincue que la majorité des immigrés est en situation irrégulière, ce n'est, au plus haut, le cas que de 15 % des 6 millions d'étrangers. Les nouveaux titres de séjour d'au moins un an, délivrés par les préfectures aux ressortissants des pays tiers non européens, ne représentent qu'un surcroît de population de 0,56 % en 2025. La migration de travail a augmenté au profit des métiers qualifiés avant de stagner. Et les conditions matérielles et juridiques de l'accueil sont de plus en plus sévères. Un ouvrage limpide pour briser les idées reçues.

Naïri Nahapétian



COMBATTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Par Christophe Fourel et Jean-Luc Volatier

Les petits matins, 2026, 190 p., 14 €.

Saviez-vous qu'en France, 3 % des adultes et 2,5 % des enfants souffrent d'une insuffisance alimentaire quantitative ? Et 17 % des adultes (19 % des enfants) d'insuffisance qualitative, c'est-à-dire d'une alimentation de bonne qualité nutritionnelle. Nos auteurs décrivent comment et pour qui s'effectue la distribution d'aide alimentaire par l'Etat, les associations de solidarité (plus de 9 000 structures, Restos du cœur, Croix-Rouge, etc.), les régions, les départements, les producteurs, les entreprises… C'est l'intérêt majeur de ce livre. On y trouve aussi un chapitre remarquable sur les effets sanitaires de l'alimentation française actuelle, *« trop sucrée, trop salée et trop grasse »*.

Ce pourrait être combattu par le projet de Sécurité sociale de l'alimentation qui, sur le modèle de la Sécurité sociale, permettrait, contre une cotisation, d'acheter des produits alimentaires dans des commerces conventionnés. Mais les auteurs doutent que ce projet se réalise.

Denis Clerc



ORDURES ! Journal d'un vidangeur

Par Simon Paré-Poupart

Lux, 2026, 140 p., 14 €.

Cachez ces déchets que nous ne saurions voir ! Une fois placés dans un conteneur, nous ignorons les travailleurs chargés de les traiter. Devenu il y a plus de vingt ans « vidangeur », ainsi qu'on les appelle au Québec, l'auteur livre sa propre expérience avec beaucoup d'humour et de réflexivité. Il raconte non seulement le labeur quotidien des chauffeurs et « helpers » qui les hante une fois leur « run » terminé, le dédain, voire la méfiance, dont ils font l'objet de la part de certains, mais aussi l'admiration des enfants, le sentiment mêlé de honte et de fierté qui les anime, leurs trajectoires sociales souvent cabossées et leur grande solidarité. Ce court récit sans prétention, tout en citant Victor Hugo ou Luc Boltanski, éclaire d'une lumière crue la part d'ombre de nos sociétés de consommation, qui organisent l'obsolescence des objets comme des humains. Et interroge en même temps les mécanismes de socialisation et de reproduction sociale, avec force lucidité. Bref, dans ce petit livre, il n'y a rien à jeter !

Igor Martinache

> **Une leçon de démocratie scientifique autant qu'un antidote à la désinformation agro-industrielle**
>
> *_ LOI DUPLOMB, LE DÉBAT CONFISQUÉ _*

IDÉES



LES GAFAM

Par Julien Nocetti

Coll. Que sais-je ?, PUF, 2026, 126 p., 10 €.

Les multinationales américaines désignées par ce fameux acronyme sont décidément partout, même dans nos lectures hors ligne. Si vous n'en pouvez plus de ce sujet et croyez tout savoir sur ces géants mondiaux présents dans notre quotidien, vous auriez cependant tort de passer à côté de cet ouvrage de synthèse. Celui-ci offre en effet un précieux tour de la question bien informé. Il revient à la fois sur la genèse de cette industrie, qui, loin du mythe entrepreneurial, a été très largement biberonnée par l'Etat états-unien, mais aussi sur les pratiques anticoncurrentielles de ces firmes, bien éloignées de l'idéologie ultralibérale qu'elles promeuvent. Sans oublier les menaces pour la démocratie, la captation de l'attention et des données personnelles et les enjeux géopolitiques, notamment autour du contrôle des infrastructures numériques. Une certitude : les Gafam et leurs épigones sont devenus des acteurs géopolitiques incontournables face auxquels les réponses publiques sont encore à construire. **I. M.**



PROPAGANDE OFFICIELLE ET PENSÉE LIBRE

Par Bertrand Russell

Coll. Zones, La Découverte, 2026, 65 p., 14 €.

Illustre mathématicien et philosophe britannique, Bertrand Russell était aussi un intellectuel engagé, incarcéré à plusieurs reprises pour ses opinions. C'est dire s'il connaît le sujet dont traite le texte de cette petite conférence donnée en 1922. Défenseur convaincu de la liberté d'expression, l'auteur n'en est pas moins conscient que celle-ci implique un certain nombre de conditions, qu'il n'aurait certainement pas retrouvées dans le brouhaha des réseaux sociaux numériques. Il en déroule quelques-unes dans le texte de cette conférence, comme une éducation qui s'emploie à développer un esprit critique plutôt qu'à inculquer des connaissances indiscutables, la culture d'une « volonté de douter » qui se méfie des dogmes, mais aussi la neutralisation des pressions économiques, qui offrent non seulement aux nantis d'user de l'arme de destruction massive de la propagande, mais s'instille aussi partout en incitant les citoyens à garder leurs opinions pour eux afin de ne pas perdre leur place. **I. M.**



TRAVAIL

Par Marie-Anne Dujarier

Coll. Le mot est faible, Anamosa, 2026, 112 p., 9 €.

Activité, production, emploi : Marie-Anne Dujarier, sociologue clinicienne et professeure à l'université Paris Cité, souligne à travers ce livre la diversité des significations que l'on confère au terme « travail ». Il a toujours été et reste au cœur de nos vies, nous rappelle-t-elle d'emblée. Aussi bien dans la division genrée des tâches avec la « double journée de travail », au centre des luttes sociales, ou encore dans les entreprises avec « le travail à la chaîne ». On « est » son travail, plus qu'on ne le fait, on se forme pour l'exercer. Il nous apporte sécurité, mais on peut aussi en mourir.

Après avoir retracé l'aspect historique, Marie-Anne Dujarier traite des sujets actuels, qu'il s'agisse de la fameuse « valeur travail » reprise dans les discours politiques, de la précarisation du marché du travail ou des risques liés à l'intelligence artificielle.

Face à cela, doit-on s'adapter, fuir, résister ou instituer ? Les lecteurs et lectrices choisiront. En somme, un ouvrage rapide à lire mais dense, qui permet aussi bien de faire le tour de la question que de s'en poser beaucoup d'autres !

Audrey Fisné-Koch



ORDRE NÉOLIBÉRAL ET HAINE DE LA DÉMOCRATIE

Par Jacques Rigaudiat

PUF, 2026, 359 p., 25 €.

L'ancien conseiller social de Michel Rocard et Lionel Jospin nous propose une synthèse bien troussée sur la montée du pouvoir du néolibéralisme. Il en refait l'histoire des idées, du célèbre colloque Lippmann de 1938 aux années 1980. Il décrit son anthropologie, sous l'emprise de l'homo œconomicus et du fétichisme de la contractualité. Une bonne partie du livre est ensuite consacrée à la mise en application du néolibéralisme dans les politiques publiques, que l'on peut résumer en quelques grands axes : le rapport salarial, qui dominait la période fordiste, s'est dégradé (précarisation, atomisation de la négociation collective…) ; la finance a pris la place centrale, au cœur du capitalisme néolibéral, et s'empare de l'économie ; une souveraineté monétaire perdue (mais il manque dans l'ouvrage le contrefactuel sur ce que serait une France sans l'euro) et un ordre disciplinaire de la dette (la partie la moins convaincante). Conclusion : *« L'ordre néolibéral règne sur le monde occidental. »* Soit l'exact inverse du livre publié l'an dernier par Arnaud Orain (*Le monde confisqué*, Flammarion) qui décrit la montée d'un ordre néomercantiliste. De quoi faire réfléchir les lecteurs et les lectrices ! **Ch. Ch.**

> **« Un précieux tour de la question bien informé »**
> *– LES GAFAM –*

En vitrine

Boris Vallaud contre le libéralisme du quotidien

Les livres des hommes et femmes politiques sont généralement de peu d'intérêt : récits égocentrés, règlements de comptes, vide conceptuel, etc. Celui que vient de publier Boris Vallaud, le patron des députés PS à l'Assemblée, déroge à la règle. Que l'on partage ou non le diagnostic, en général ou dans ses détails, on a affaire à un vrai travail de réflexion.

Le point de départ repose sur le refus d'une société de marché qui s'est installée dans notre quotidien, jusqu'à l'intime, le capitalisme numérique y contribuant largement. Partant des réflexions de Karl Polanyi, Boris Vallaud décrit la marchandisation croissante de l'eau, de la terre, de l'énergie, de la santé, de la petite enfance, de la vieillesse, de la mort, de l'école, du temps libre.

Conséquences : une montée des inégalités, le recul des services publics, un déclin cognitif, des guerres informationnelles ainsi que *« l'affaiblissement progressif de notre capacité collective à délibérer »*. Des intérêts uniquement privés dictent une part de plus en plus croissante de notre économie, de notre démocratie, de nos vies. Il faut en sortir. On passe par Blum, Polanyi, le saint-simonisme, Marx, Gorz, Illich, pour s'apercevoir qu'au fond, cela a toujours été le but des penseurs de la gauche.

Depuis la fin du XIX[e] siècle, les socialistes et le mouvement syndical se sont battus dans ce sens. Et ils ont partiellement réussi *« en disciplinant le capitalisme dans l'entreprise »*. Mais le monde a changé : *« Pendant ce temps, le capitalisme s'est déplacé : il a migré du lieu de production vers le lieu de consommation. »* C'est là qu'il faut agir, à partir de deux principes de base : ne pas abolir le marché mais le remettre à sa place ; ne pas tout centraliser dans les mains de l'Etat mais lui permettre d'anticiper plutôt que seulement corriger les vulnérabilités. Cela réclame de passer par une étape forte. Reconnaître que si le droit de propriété est légitime, il ne peut être illimité : *« La propriété privée est un droit mais un droit subordonné au bien commun. »*

La fin du livre passe des principes aux propositions concrètes : encadrement des loyers, lutte contre l'artificialisation des sols, fiscalité renforcée sur les superprofits et les rentes, protection des données personnelles, opérateur public unique pour gérer routes nationales et autoroutes, offre non lucrative de places en crèche, renforcement de l'hôpital public, lois sur l'hygiène numérique, référendum d'initiative citoyenne, codétermination dans les entreprises, soutien à l'économie sociale et solidaire, etc.

Le député veut développer *« un socialisme qui pense ensemble l'entreprise, le travail, la citoyenneté sociale et la richesse à partir de l'utilité sociale, des besoins humains réels et des limites planétaires »*. On ne part pas de zéro. Le libéralisme n'a pas tué toute vie en commun, il ne s'est pas emparé de toute l'économie, nous vivons encore dans des économies mixtes. Mais il a gagné trop de terrain. Et il est clairement tenté aujourd'hui de prendre plus d'espace en s'appuyant sur des pouvoirs autocratiques. Lui mettre un frein, le remettre à sa place au profit du collectif représente un projet essentiel.

Christian Chavagneux



Nos vies ne sont pas des marchandises
Manifeste pour la démarchandisation
Par Boris Vallaud
Seuil, 2026, 244 p., 19,90 €.

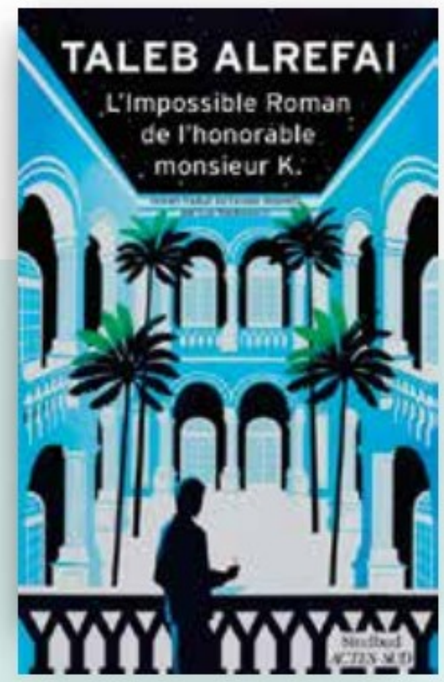


LÉGITIME DÉFIANCE
Par Alexis Spire
PUF, 2026, 394 p., 21 €.

La France dépense énormément pour ses services publics et pourtant la défiance face à l'Etat ne cesse de progresser. Comment peut-on l'expliquer ? Le sociologue Alexis Spire a mené l'enquête. Paradoxalement, le mécontentement par rapport à l'Etat social apparaît plus fort chez les plus défavorisés, avec l'impression que les allocations sont versées à ceux qui ne les méritent pas (notamment les immigrés), des difficultés liées à la dématérialisation des procédures et une intensification mal vécue des contrôles.

Le rapport à l'Etat est en partie ancré spatialement : voir des casernes de gendarmes redéployées, des écoles et des maternités fermer, etc., qui plus est par des décisions arrêtées ailleurs, laisse le sentiment d'être abandonné. Il ne faut pas oublier le désenchantement des agents de l'Etat pris entre baisses des moyens, faibles rémunérations, multiplication des contractuels et dégradation des conditions de travail, qui nourrissent la frustration et la bascule vers le soutien à l'extrême droite. On trouvera bien d'autres éléments d'analyse dans cette enquête qui souligne que les plus haut placés dans l'espace social sont les premiers à davantage accorder leur confiance à des services publics dont ils savent bénéficier.

Ch. Ch.



Le roman du mois

L'IMPOSSIBLE ROMAN DE L'HONORABLE MONSIEUR K.

Par Taleb Alrefai

Actes Sud, 2026, 250 p., 22,80 €.

Dans une pétromonarchie ordinaire

Quand un riche homme d'affaires propose à l'écrivain koweïtien Taleb Alrefai de le rémunérer pour écrire un livre retraçant son ascension sociale, son premier réflexe est de refuser. Mais Khaled Khalifa n'a pas l'habitude qu'on lui résiste. Monsieur K. insiste. Et au fur et à mesure s'installe une tension digne d'un roman policier.

Le suspense est d'autant plus fort que le narrateur vit avec une sorte de double, une petite voix intérieure, qu'il appelle Ulayyan et qui ne cesse de le mettre en garde. *« Au fond de toi, tu aimes l'univers des gens simples, des pauvres, des marginaux, là tu vas devoir glorifier un riche commerçant »*, lui glisse-t-il. Et en effet, l'auteur est connu pour avoir documenté la condition des travailleurs immigrés dans les pays du Golfe.

Mais voilà, il a des dettes. A 100 000 dinars koweïtiens, soit plus de 360 000 dollars, ce roman sera le plus cher de la littérature arabe contemporaine. Et leurs rendez-vous sont autant de prétextes à révéler les dessous de la société koweïtienne. Ainsi, chez Monsieur K., l'écrivain est servi par une Philippine vêtue de l'uniforme des employées de maison. Et on apprend rapidement que les Koweïtiens dépensent un milliard de dollars par an pour se faire soigner à l'étranger, aux frais de leur ministère de la Santé. La corruption est généralisée dans l'administration locale. Et il faut attendre quinze ans pour obtenir un logement social.

Le Koweït a subi une crise boursière massive en 1982 due à l'absence à l'époque de réglementation du marché des valeurs dans les pays du Golfe. Et aujourd'hui, les sociétés de courtage font des bénéfices records en vendant des actions dans la tech. La censure y est également pesante au point que l'auteur se demande tout haut si le ministère de l'Information ne va pas interdire le livre… Et d'ailleurs on comprend vite pourquoi ce roman est impossible tout en le tenant entre ses mains. *« Situation insolite que la mienne, je pénétrais dans une maison inconnue, accompagné par le héros de mon récit, un homme réel, en chair et en os… Comment allais-je en faire un personnage de roman ? »*, se demande l'auteur, qui nous propose, avec talent et poésie, une réflexion profonde sur l'écriture. **Naïri Nahapétian**



IRAN-ISRAËL. LA GUERRE IDÉOLOGIQUE DE 1979 À NOS JOURS

Par Clément Therme

Tallandier, 2026, 182 p., 19,90 €.

La République islamique a-t-elle coordonné le massacre commis par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël ? Qui sont les Houthis contrôlés par l'Iran au Yémen ? Et quelles ont été les prémices de la guerre israélo-américaine déclenchée en février contre l'Iran ? Pour répondre à toutes ces questions, le chercheur Clément Therme nous plonge dans l'histoire longue des relations entre Iran et Israël, deux Etats ennemis qui ont autrefois été amis. En 539 avant notre ère, dans la Perse antique, Cyrus le Grand a en effet mis fin à l'exil imposé aux Judéens. Et de la création de l'Etat d'Israël en 1948 jusqu'à la révolution de 1979, les échanges entre les deux pays ont été marqués par la coopération. Mais vient ensuite, entre 1979 et 1991, une période de rupture, même si des liens secrets sont maintenus, comme le prouve l'affaire Iran-Contra de ventes clandestines d'armes américaines à Téhéran par l'intermédiaire d'Israël. Les tensions montent entre 1991 et 2005 et encore plus entre 2005 et 2026 avec les cyberattaques, les assassinats ciblés et les interventions en Syrie, au Liban ou en Irak. Jusqu'à la guerre directe. Un ouvrage éclairant, en prise avec l'actualité, qui se lit comme un roman. **N. N.**



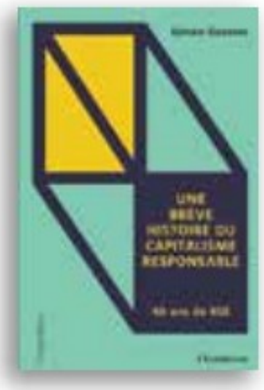
IRAN, LA FIN DU TOTALITARISME ?

Par Farhad Khosrokhavar

L'Aube, 2026, 176 p., 16 €.

Le totalitarisme de l'Etat iranien revêt une forme inédite que l'auteur, directeur d'études émérite à l'EHESS, qualifie *« d'impotent ou d'impuissant »*. Corruption généralisée, paupérisation des classes moyennes, omniprésence d'une culture islamique mortifère, pouvoir judiciaire inféodé au guide suprême, usage constant de la torture et massacres de masse, fonctionnement antiécologique et climaticide…, voilà ce qui caractérise la République islamique. Mais si la société civile est assez puissante pour lancer des mouvements de protestation, ceux-ci ne sont pas (encore) *« assez vigoureux »* pour renverser un régime répressif qui *« tue sans égards la population sans défense »*. L'auteur nous livre également de précieuses informations sur le quotidien des Iraniens aux prises avec le système prédateur mis en place par les Gardiens de la révolution. Ainsi, juste avant le contingentement déclaré en 2025 à la suite de la pénurie d'eau, ils ont vendu une quantité importante de pompes à ceux qui en avaient besoin pour faire monter le précieux liquide dans les immeubles. L'alcool, interdit officiellement, est importé par eux. Et ils détiennent, entre autres, la Compagnie iranienne de développement des ressources en eau et en énergie. Une radioscopie remarquable. **N. N.**

LECTURES



UNE BRÈVE HISTOIRE DU CAPITALISME RESPONSABLE. 40 ANS DE RSE

Par Sylvain Guyoton

L'Eclaireur, 2026, 232 p., 19 €.

Après le scandale en 1992 des conditions de travail chez les sous-traitants de Nike en Asie, on a assisté aux développements de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), depuis le *greenwashing* des débuts aux exigences qui sont ensuite montées en puissance après la tragédie du Rana Plaza en 2013. Mais aujourd'hui, la RSE est en panne. Elle est même mise à l'index aux Etats-Unis, comme l'illustre la décision de plusieurs Etats républicains à partir de 2022 de retirer leurs investissements des fonds intégrant des critères RSE. Les lois qui s'en inspirent, sur le devoir de vigilance et le reporting extrafinancier, sont même rejetées dans la progressiste Europe, au nom de la compétitivité. Et beaucoup s'interrogent sur l'avenir de ce mouvement né des désordres de la mondialisation néolibérale. Tous ces efforts auraient-ils été vains ? Le recul actuel n'est-il pas une nouvelle démonstration de l'incapacité fondamentale du capitalisme à évoluer de l'intérieur ? Au lecteur d'en juger. Mais le récit honnête – et passionnant – de Sylvain Guyoton, homme de l'intérieur, travaillant pour l'agence de notation sociale et environnementale EcoVadis depuis 2007, lui apportera un éclairage utile.

Antoine de Ravignan



CAPITALISME, UNE HISTOIRE DE LA TERRE

Par Lucie Sarfaty et Mathieu Vidard

Les liens qui libèrent, 2026, 155 p., 14 €.

Pas une histoire du capitalisme, mais une histoire de la Terre : ce décentrement du regard est toute l'originalité de l'ouvrage que les animateurs de *La Terre au carré* sur France Inter tirent de leur série radiophonique à succès. En six entretiens avec des penseurs de premier plan – l'économiste Timothée Parrique, l'historienne Hélène Tordjman, les philosophes Dominique Méda et Paul Guillibert, les historiens François Jarrige et Alessandro Stanziani –, ils construisent une fresque intellectuelle rare : une géohistoire du capitalisme qui refuse de traiter la nature comme un simple décor. Une évidence s'est imposée aux auteurs : *« Pour comprendre ce qui arrive aujourd'hui à la planète, il ne suffit pas de regarder les dernières décennies. »* Le livre remonte aux enclosures anglaises des XV^{e}-XVI^{e} siècles, aux plantations coloniales, au commerce atlantique. Ce geste historique change le diagnostic : la crise écologique n'est pas un accident, elle est le résultat d'un système fondé sur l'externalisation infinie des coûts naturels. La nature produit, le capital encaisse. Accessible sans jamais condescendre, exigeant sans jamais être aride, ce livre offre ce qui manque cruellement au débat public : de la profondeur historique. Un exercice original… et une réussite.

Ch. F.



LIBERTÉ, DIGNITÉ, HABITABILITÉ

Donner au siècle la valeur qui lui manque

Baptiste Morizot et Laurent Neyret

Tracts Gallimard, 2026, 62 p., 4,90 €.

Les textes législatifs et autres réglementations en faveur d'un droit de l'environnement ont beau s'accumuler, subsiste un sentiment d'impuissance. Pour les deux auteurs, philosophe et juriste, ce constat paradoxal tient à l'absence d'une « valeur protégée » à même de l'emporter sur la liberté d'entreprendre invoquée par les entreprises en plus de leurs promesses de compensations ou d'innovations censées réparer la nature. Cette valeur, c'est donc l'habitabilité : le fait que la vie sur Terre repose sur les interdépendances qui nous lient, vivants humains, aux vivants non humains. Au vu du contexte géopolitique actuel, d'aucuns trouveront la proposition idéaliste. Pourtant, en plus d'arguments théoriques forts, les auteurs donnent de réels motifs d'espoir : la reconnaissance en cours de cette valeur par les plus hautes juridictions internationales. Et ils se montrent aussi confiants quant à sa diffusion *« dans la diversité des traditions juridiques, des échelles de droit »*. Une lecture revigorante mais qui n'évoque pas le droit de propriété hérité du droit romain, d'user (*usus*), de faire fructifier (*fructus*) et d'abuser (*abusus*). L'abandon de ce dernier ne serait-il pas déjà une avancée ?

Sylvain Allemand



DANS LA MAISON DES MORTS

Une immersion au plus près de nos disparus

Michel Lussault

Stock, 2026, 208 p., 19,50 €.

Comme des millions de personnes chaque année, l'auteur a fréquenté des maisons funéraires, et plus qu'il ne l'aurait souhaité après le décès coup sur coup de son frère et de sa mère. A l'issue de cette expérience, il s'est lancé dans une enquête de terrain pour lever le voile sur ces lieux particuliers et leur univers professionnel, véritables angles morts, si l'on peut dire, de la recherche en sciences sociales, comparé aux hôpitaux, aux églises ou aux cimetières, objets de nombreuses études. En bon géographe, il décrit les logiques spatiales à l'œuvre, la logistique imposée par l'acheminement des corps, etc. Il n'en oublie pas pour autant les aspects législatifs et socio-économiques. Il montre comment, en France, l'ouverture du *« marché »* à la concurrence en 1993 a *« aiguisé l'appétit »* de groupes privés et d'investisseurs. La démographie rend, il est vrai, les perspectives prometteuses avec l'accroissement du nombre annuel de décès, lié au vieillissement de la population… De là les tensions auxquelles le personnel de ces maisons funéraires est confronté, du fait de devoir courir après la productivité tout en continuant à traiter dignement le corps des défunts.

S. A.



© MARION SELLENET

Que faire face à Vincent Bolloré dans l'édition ?

Après l'éviction d'Olivier Nora de chez Grasset, de nombreuses voix appellent à la création d'une clause de conscience pour les auteurs et à lutter contre la concentration du secteur.

Dans les allées du Festival du livre de Paris, qui se tenait du 17 au 19 avril, les professionnels de l'édition ne parlaient que de cela : le licenciement d'Olivier Nora, directeur de Grasset depuis plus de vingt-cinq ans, par l'actionnaire Vincent Bolloré, intervenu mardi 14 avril. Grasset appartient au groupe Hachette, numéro un français de l'édition et numéro trois mondial, repris en 2023 par le milliardaire breton. Olivier Nora a été immédiatement remplacé par Jean-Christophe Thiery, qui a fait toute sa carrière aux côtés de Vincent Bolloré, superviser la chaîne Direct 8 ou le journal *Direct Matin*, avant d'arriver à Hachette Livre comme directeur général délégué.

Quelle est la raison du départ d'Olivier Nora ? L'éditeur aurait voulu attendre la rentrée de septembre pour sortir le nouveau livre de l'écrivain franco-algérien Boualem Sansal, alors que ce dernier préférait juin. A cela se serait ajouté le refus de publier un ouvrage de l'essayiste catholique conservateur Nicolas Diat.

Suite à l'annonce du départ d'Olivier Nora, plus de 240 auteurs français et étrangers ont déclaré quitter Grasset. *« Une telle hémorragie d'auteurs, c'est du jamais-vu dans l'histoire de l'édition »,* souligne Patrice Locmant, directeur général de la Société des gens de lettres (SDGL). Mais pas de quoi ébranler Vincent Bolloré qui réplique dans *Le JDD*, dont il est le propriétaire, et pointe la baisse du chiffre d'affaires de Grasset entre 2024 et 2025, passé de 16,5 millions d'euros à 12 millions d'euros, ainsi que la rémunération d'Olivier Nora, d'environ 1 million d'euros par an.

Mais l'argument économique vient difficilement masquer l'enjeu idéologique. D'autant que Grasset n'est pas le premier cas : dès l'acquisition d'Hachette, Bolloré a transformé les éditions Fayard. Autrefois reconnue pour la qualité de ses essais historiques, cette maison est devenue la vitrine des politiques d'extrême droite, publiant les ouvrages de Jordan Bardella, Philippe de Villiers, Marion Maréchal…

Patrice Locmant tient à rappeler que *« la SDGL s'est portée tiers intéressée dès 2022 auprès de la Commission européenne pour alerter, au-delà de l'enjeu de concentration, du risque de mainmise idéologique que représentait l'acquisition d'Hachette par Vincent Bolloré »*. Pour contrer l'abus de position dominante, Bruxelles a obligé Bolloré à vendre Editis (désormais entre les mains de Daniel Kretinsky) pour prendre Hachette.

Reste que la concentration est vertigineuse : l'homme d'affaires contrôle les différents maillons de la chaîne, depuis la promotion des auteurs sur ses propres médias (CNews, Europe 1…) jusqu'à la vente des livres dans les Relay des gares et aéroports, qu'il détient. Le monde de l'édition n'avait pas été inclus en 2023 dans les Etats généraux de l'information, alors même que les maisons sont de plus en plus souvent rachetées par des groupes possédant des médias.

« Ce qui est arrivé soude aujourd'hui le secteur : auteurs, éditeurs, libraires… », observe Guillaume Husson, délégué général du Syndicat de la librairie française. En avril, les tribunes se sont succédé dans la presse, jusqu'à un collectif de salariés d'Hachette, déplorant dans *Le Monde* que *« la liberté des éditeurs est gravement mise en danger »*.

« Si certaines stars vont faire le bonheur de maisons concurrentes, d'autres auteurs, moins connus, pourraient bien avoir du mal à trouver un éditeur. Ils ont fait preuve d'un vrai courage », pointe un professionnel du secteur. Hormis quelques cas de contrat *« intuitu personae »*, qui lie directement l'auteur à l'éditeur, la plupart des auteurs sont liés à la maison d'édition. Dans un contrat classique, l'écrivain cède à l'éditeur ses droits pour la durée légale de la propriété intellectuelle, à savoir soixante-dix ans en France. Même si les auteurs quittent aujourd'hui Grasset, leurs précédents ouvrages resteront donc entre les mains de cette maison.

> **Depuis la promotion des auteurs sur ses propres médias jusqu'à la vente des livres dans les Relay, Vincent Bolloré contrôle toute la chaîne**

La SGDL défend la mise en place d'une clause de conscience, sur le modèle de celle des journalistes qui peuvent quitter un organe de presse avec les conditions économiques d'un licenciement en cas de changement d'actionnaire. *« Un auteur devrait pouvoir décider librement et en conscience de récupérer ses droits lorsqu'il estime que l'évolution de la ligne idéologique de la maison d'édition à laquelle il les avait confiés porte atteinte à son droit moral, à son image ou à sa réputation »*, affirme Patrice Locmant.

La sénatrice d'Ille-et-Vilaine (PS) Sylvie Robert appelle à en faire une loi d'urgence : *« L'atteinte au pluralisme doit nous amener à créer des dispositifs pour protéger les créateurs. »* Le message semble avoir été entendu par l'exécutif. En visite au Festival du livre de Paris, Emmanuel Macron a affirmé *« vouloir défendre »* le *« pluralisme éditorial »*. Mais la tâche s'annonce complexe : ce dispositif pourra-t-il être rétroactif, devra-t-il être lié uniquement à un changement d'actionnaire ? *« Il faut un projet de loi qui passe au Conseil d'Etat »*, selon la sénatrice, qui souhaite que les services du ministère de la Culture travaillent sur le sujet.

La SGDL propose aussi de limiter la durée de cession des droits. *« Les contrats d'édition sont, la plupart du temps, signés pour toute la durée de la propriété intellectuelle, soit soixante-dix ans après la mort de l'auteur. Limiter la durée de cession des droits permettrait à l'auteur d'en renégocier périodiquement les conditions économiques »*, affirme Patrice Locmant.

PEU DE MOYENS POUR DÉFENDRE LA DIVERSITÉ

Enfin, nombre de professionnels demandent à ce que l'Etat lutte davantage contre la concentration dans leur secteur. La SGDL milite ainsi pour l'extension au domaine du livre de la loi de 1986 sur la concentration des médias, qui a instauré des plafonds évitant qu'un seul acteur ne domine le paysage et mis en place une autorité de régulation (aujourd'hui, l'Arcom). Cette demande n'a été prise en compte par aucun gouvernement français. Or, *« avec le recul, cela apparaît comme une erreur flagrante. On n'en serait pas là aujourd'hui »*, observe le directeur de la SGDL. Pour maintenir la diversité éditoriale, notamment des structures indépendantes, l'Etat s'appuie sur les aides du Centre national du livre (CNL), qui peuvent s'ajouter à celles des régions. Mais face à la stratégie des grands groupes, ses moyens d'action restent limités. D'après un rapport du Sénat [1] publié en juillet 2025, 10 131 aides ont été attribuées aux éditeurs français en 2023 à hauteur de 5 millions d'euros. Leur montant moyen est de 4 491 euros…

En Belgique francophone, un cordon sanitaire médiatique a été mis en place face à l'extrême droite, qui n'existe quasiment pas. Qu'en est-il dans le domaine des livres ? *« Le cordon sanitaire est assuré par les libraires eux-mêmes, qui soit n'ont pas les ouvrages d'extrême droite en stock, soit les cachent. Je connais même certains qui refusent de les commander si un client leur demande »*, nous dit Philippe Goffe, administrateur du Syndicat des libraires francophones de Belgique. Le marché du livre en Belgique francophone repose toutefois à 85 % sur les livres importés de France. A un an de l'élection présidentielle française, l'enjeu de l'indépendance éditoriale face à la montée de l'extrême droite est donc crucial. Rien que dans l'Hexagone, Hachette compte en son sein une cinquantaine de maisons d'édition.

Antoine Pecqueur

[1] « Politique de l'Etat en faveur de la filière du livre », rapport d'information n° 812 (2024-2025), déposé le 2 juillet 2025.

Que nous reste-t-il du Front populaire ?

Il y a quatre-vingt-dix ans, la gauche, au travers du Front populaire, accédait au pouvoir. Un moment qui demeure pour beaucoup celui d'un front uni contre le fascisme et de conquêtes sociales pérennes.

Par Jean Vigreux
Professeur d'histoire contemporaine, université de Bourgogne

« *Une seule bannière : Front populaire* ». Le 9 juin 2024, moins de deux heures après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron, François Ruffin convoque la mémoire des événements de 1936 pour appeler la gauche à s'unir face au Rassemblement national. Le député s'en explique un peu plus tard à la télévision : « *L'histoire nous montre que la crise de 1929 a conduit au nazisme en Allemagne, mais qu'en France, elle a conduit au Front populaire.* » Preuve que quatre-vingt-dix ans plus tard, cette période incarne un réflexe unitaire de défense de la démocratie face au « danger fasciste ».

Un tel réflexe antifasciste permet de comprendre ce qui a animé la centaine d'organisations initiatrices du Rassemblement populaire, formé lors du « serment du 14 juillet 1935 » [1] pour riposter face aux événements du 6 février 1934. Ce jour-là, en effet, une manifestation à l'appel d'organisations de droite et de ligues d'extrême droite tourne à l'émeute et se solde par la démission du gouvernement. Ce coup de force, perçu par la gauche comme une tentative de coup d'Etat, inquiète d'autant plus qu'en Allemagne, les nazis, arrivés au pouvoir en janvier 1933, y ont instauré en quelques mois un régime répressif, d'exclusion et de violence extrême.

> **Les acquis du Front populaire ont nourri tout un imaginaire de justice sociale et d'égalité, revendiqué encore de nos jours**

ENTRE DIGNITÉ POPULAIRE ET FRACTURE SOCIALE

Il s'agit aussi de lutter contre la crise économique et sociale qui touche durement la France. Dans ce cadre, le souvenir du Front populaire renvoie aux réalisations du gouvernement de Léon Blum et, au-delà, au mouvement social et à l'élan culturel que constitue la riche période de 1934-1938.

La période est marquée par de nouveaux registres d'action collective comme les grèves avec occupation d'usines ou sur le tas. Ces mobilisations ont débouché sur de multiples conquêtes sociales, de la semaine de 40 heures aux congés payés, immortalisées par les nombreux clichés publiés dans la presse à cette époque : l'incontournable tandem sillonnant la campagne, ou encore la découverte de la mer et des plages par une population en vacances pour la première fois.

Toutefois, il est important de déconstruire les mythes et les images collectives. Certes, le moment est sans doute celui de la joie, de la fierté et de la dignité ouvrière et populaire, mais la période est aussi marquée par des oppositions violentes, des fractures que l'historien Marc Bloch a su repérer au moment de la débâcle de 1940, lorsqu'il écrit dans *L'étrange défaite* (Franc-Tireur, 1946) : « *On saurait difficilement exagérer l'émoi que, dans les rangs des classes aisées, même parmi les hommes en apparence les plus libres d'esprit, provoqua, en 1936, l'avènement du Front populaire… Une longue fente, séparant en deux blocs les groupes sociaux, se trouva, du jour au lendemain, tracée dans l'épaisseur de la société française.* »

[1] Point de départ du Front populaire, cette manifestation de centaines de milliers de personnes appelées par 48 organisations de gauche fait « *le serment solennel de rester unis pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses, pour défendre et développer les libertés démocratiques* ».



Les ouvriers occupent l'usine Renault à Billancourt, en mai 1936. Les nombreuses mobilisations du printemps 1936 ont notamment débouché sur l'instauration de la semaine des 40 heures et des congés payés.

© TTNEWS - AKG IMAGES

3-4 mai 1936
Victoire du Front populaire aux législatives. Léon Blum prendra ses fonctions de chef de gouvernement le 4 juin.

Mai-juin 1936
Immense vague de grèves.

7-8 juin 1936
Signature des accords sociaux de Matignon et lois sur les conventions collectives, les 40 heures, les congés payés.

Février 1937
Léon Blum annonce une « pause » dans les réformes.

21 juin 1937
Démission de Léon Blum.

Avril 1938
Fin du dernier gouvernement de Front populaire.

> **Blum amplifie le rythme et le travail des députés : en quelques semaines, ils discutent et votent plus de textes de loi que dans toute la législature précédente**

Si le Front populaire est reconnu comme un moment exceptionnel de l'histoire française, sa mémoire demeure donc plurielle et conflictuelle. Certains retiennent la figure de Léon Blum, d'autres le mouvement gréviste et les conquêtes sociales. Et un parfum d'espoir : la conjonction d'un mouvement social de grande ampleur et d'une mobilisation électorale unitaire entraîne des conquêtes ambitieuses qui contribuent à façonner le visage de la France jusqu'à nos jours.

Mais les slogans du moment, comme *« Faire payer les riches »* ou la dénonciation des « 200 familles », ont eu pour effet la fuite des capitaux : de nombreuses personnes vont dissimuler leurs biens dans les banques suisses, où elles bénéficient du secret bancaire mis en place en 1934 dans la Confédération helvétique. Une fuite qui représente 4 à 8 milliards de francs suisses en 1937, soit environ la moitié des capitaux étrangers placés dans ce pays, avec une augmentation exponentielle en 1936…

« PAIN, PAIX, LIBERTÉ »

D'autres véhiculent une légende noire, encore tenace, distillée par le gouvernement de Vichy entre 1940 et 1942, celle d'un moment où la France ne se prépare pas à la guerre. Ce qui est faux : le gouvernement renforce considérablement le potentiel militaire du pays, grâce aux nationalisations des usines de guerre, en particulier de l'aviation, et les dépenses militaires augmentent. Mais la politique du Front populaire doit aussi se lire avec le slogan *« Pain, paix, liberté »*, qui souligne l'importance d'un pacifisme assumé, avec la logique de non-intervention en Espagne. Et surtout une défense vaille que vaille du concept de sécurité collective, liée à la Société des nations (SDN), en restant l'allié le plus proche de la Grande-Bretagne. On comprend les tensions à l'œuvre et comment l'antifascisme se trouve pris dans des contradictions insurmontables : pacifisme ou bellicisme.

Outre ces enjeux mémoriels qui irriguent les cultures politiques des gauches, mais aussi des droites, plusieurs réalisations du Front populaire restent inscrites dans le droit, ont été enrichies et développées. Pensons entre autres aux congés payés, à la limitation du temps de travail et aux élections des délégués du personnel dans les usines. Les conventions collectives alors instaurées, parfois mises à mal au cours du XXIe siècle, restent un référentiel important du monde syndical.

Ainsi, les acquis sociaux du Front populaire ont nourri tout un imaginaire de justice sociale et d'égalité, revendiqué encore de nos jours. Et la naissance des maisons de la culture, l'essor du sport pour tous, fondent le modèle de la démocratisation culturelle liée à 1936.

UNE AUTRE FAÇON DE GOUVERNER

Enfin, Léon Blum lance un *« nouveau régime politique »*, selon les mots de l'historien Nicolas Roussellier [2], en accélérant le processus législatif. Le président du Conseil amplifie le rythme et le travail des députés : en quelques semaines, ils discutent et votent plus de textes de loi que dans toute la législature précédente. C'est en quelque sorte une « révolution par la loi » qui caractérise un volontarisme politique.

Léon Blum utilise trois moyens de rupture : l'arme du calendrier qu'il mobilise selon ses besoins ; une procédure d'urgence pour l'examen de certains projets de loi ; le recours généralisé aux lois-cadres traçant l'orientation d'une réforme discutée ensuite par les députés, contrairement aux décrets-lois utilisés par les gouvernements précédents. Le rythme accéléré des réformes permet de répondre au mieux aux objectifs, de respecter le mandat populaire, mais aussi de lutter contre les effets de la crise.

Léon Blum est aussi le premier à gouverner en impliquant les partenaires sociaux, en rupture avec le rôle jusque-là assigné à l'Etat. Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, quelques jours après son investiture, il organise à l'hôtel Matignon la négociation fixant le cadre des discussions portant sur le relèvement des salaires, la généralisation des conventions collectives, les modalités de la semaine de 40 heures et les congés payés. A la table, il invite le patronat, représenté par la Confédération générale de la production française (CGPF, l'ancêtre du Medef), et la Confédération générale du travail (CGT). Ces négociations, qui aboutissent aux accords de Matignon, marquent durablement la manière de gouverner, dans le respect des partenaires sociaux. Une méthode malheureusement largement oubliée… ■

[2] Auteur de *La force de gouverner, le pouvoir exécutif en France,* Gallimard, 2015.

EN SAVOIR PLUS

- ***Que reste-t-il du Front populaire ? Histoire d'un mythe politique,*** par Aude Chamouard, Lattès, 2026.
- ***L'exercice du pouvoir. Discours prononcés de mai 1936 à janvier 1937,*** par Léon Blum, Librofilio, 2021.
- ***Histoire du Front populaire. L'échappée belle,*** par Jean Vigreux, Tallandier-Texto, 2022 (du même auteur, voir aussi *Le Front populaire*, Que sais-je ?, 2025, et *Découvrir le Front populaire*, Editions sociales, 2026).

Santé & travail

LE MÉDIA DE RÉFÉRENCE
SUR L'ACTUALITÉ DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



www.sante-et-travail.fr

Abonnement 100 % numérique : 49 € par an seulement

A l'école, la précarité n'est pas une fatalité

Afin de favoriser la réussite scolaire des enfants vivant dans la grande pauvreté, ATD Quart Monde a lancé une recherche participative qui a permis à treize établissements de modifier leurs pratiques.

1,8 million, c'est le nombre d'enfants vivant en 2025 en France dans la grande pauvreté, définie comme la combinaison de faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères et correspondant à un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian, selon l'Insee. Cette situation affecte toutes les dimensions de leur vie, et en particulier à l'école. Ils y font l'expérience de multiples formes de stigmatisation, qui les enferment dans l'échec et une orientation souvent subie, souligne Marie-Aleth Grard, présidente honoraire d'ATD Quart Monde.

> **« Au lieu d'assimiler les problèmes des enfants qui décrochaient à des questions de handicap ou d'inadaptation, on a cherché des solutions »**
>
> **FLORENCE DENONFOUX,** directrice d'une école à Lyon

L'association de lutte contre la pauvreté s'est penchée sur le sujet et décèle des formes de discrimination inconscientes de la part du personnel éducatif. Ainsi, 72 % des élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et 80 % de ceux des unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) pour les enfants handicapés étaient issus de milieux défavorisés en 2023.

Pour y remédier, il faut « *prendre conscience des implicites, des stéréotypes, des microdiscriminations à l'œuvre, comprendre les conditions de vie des élèves* », explique notre chroniqueur Philippe Watrelot. D'autant que, bien souvent, les enfants vivent un conflit de loyauté parce que l'environnement scolaire est extrêmement différent de ce qu'ils voient à la maison.

DES SOLUTIONS PÉDAGOGIQUES SIMPLES

Aussi l'association ATD Quart Monde a-t-elle lancé en 2019 une recherche participative intitulée « Choisir l'inclusion pour éviter la ségrégation », après des rencontres de « croisements des savoirs » avec des chercheurs, des professionnels de l'éducation et des militants d'ATD Quart Monde ayant vécu la pauvreté. Les solutions qui ont émergé à cette occasion sont essentiellement pédagogiques : organiser les classes pour que les élèves travaillent en groupes, coopèrent et s'entraident ; valoriser leur culture d'origine, qu'elle soit populaire, migratoire ou les deux ; mettre en œuvre des actions de coéducation avec les parents pour donner une place à ces derniers dans les établissements… Des actions simples, loin des coups d'éclat médiatiques, qui demandent du temps et un travail de dentelle.

En 2025, comme les années précédentes, le projet a fait l'objet d'un financement de 105 000 euros, dont 70 000 provenant de l'association et le reste du ministère de l'Education nationale et du mécénat d'entreprise (dont la MGEN). ATD Quart Monde a pu ainsi embaucher une personne à temps plein pendant six ans pour coordonner les travaux et cinq bénévoles y ont consacré plusieurs heures par semaine. Dans les établissements, la participation s'est surtout appuyée sur le volontariat.

A la suite de la publication d'un appel sur le site du Café pédagogique, trois collèges et 20 écoles se sont manifestés en septembre 2019. Après l'épidémie de Covid-19, il restait treize écoles participantes, ayant pour la plupart un indice de position sociale (calculé à partir des professions et catégories sociales des parents) entre 64 et 88, bien inférieur à la moyenne nationale de 102,77 (en 2021), détaille le rapport publié pour en rendre compte en janvier 2026 [1]. De Lille à Montpellier, en passant par Oyonnax, dans l'Ain, chacune a défini un projet pour une durée de cinq ans afin de pouvoir suivre une cohorte d'élèves du début du CP à la fin du CM2, donc juste avant l'entrée au collège.

C'est le cas de l'école maternelle Alain Fournier, à Lyon. « *On est en REP+, dans l'un des quartiers les plus pauvres de la ville* », témoigne Florence Denonfoux, sa directrice. Lorsqu'elle est tombée au printemps 2019 sur l'appel à projets d'ATD Quart Monde sur le site du Café pédagogique,



son établissement a posé sa candidature. De septembre 2019 à 2025, l'équipe pédagogique a été accompagnée par la chercheuse en sciences de l'éducation Dominique Lahanier-Reuter. Celle-ci a réalisé plusieurs entretiens tout en menant une observation participante dans les classes. *« Cela a permis un dialogue entre nos différents métiers, ce qui n'est pas si évident*, commente Florence Denonfoux. *A l'époque, avec un petit groupe d'enseignants, on s'interrogeait sur le devenir des enfants qui décrochaient et, au lieu d'assimiler leurs problèmes à des questions de handicap ou d'inadaptation, on a cherché des solutions. »* L'appel à participation est tombé à point nommé.

ÉCOUTER LES FAMILLES, VALORISER LEUR CULTURE

Un accueil personnalisé des familles a ainsi été mis en place pour les treize classes de l'école. Depuis 2021, au cours des quinze premiers jours de chaque rentrée, une rencontre entre parents et personnels éducatifs est prévue. L'objectif est de replacer les parents comme *« premiers éducateurs. On leur dit : vous connaissez vos enfants mieux que nous. Qu'est-ce qu'ils aiment faire ?,* poursuit Florence Denonfoux. *Cela permet de gagner la confiance de familles qui ont tendance à être éloignées de l'école. »* De même, des portes ouvertes sont organisées à la veille des vacances scolaires, ainsi qu'un « café des parents » autour de thèmes comme le sommeil ou l'alimentation. Autant d'initiatives qui existent ailleurs mais qui ont été déployées dans leur ensemble avec une grande régularité au sein de l'établissement. En outre, celui-ci a pris la décision, pour *« mieux travailler le lien »*, de laisser les enfants avec le même enseignant pendant deux ans. Six ans après la mise en place de ces actions, la directrice sent *« une attente des familles »* pour que cela continue. Et trois enseignants et six Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) sont investis pour que le projet perdure.

Dans le Morbihan, au sein du regroupement pédagogique intercommunal Mohon et Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Raphaëlle Guillaume, enseignante, raconte avoir commencé par observer et repérer les situations concrètes avec ses collègues : des élèves qui n'osaient pas demander de l'aide de peur d'être jugés ou qui ne disposaient pas d'espace calme à la maison pour faire leurs devoirs. Proposer des aménagements individualisés risquait de les isoler et de les stigmatiser. L'équipe a opté pour des ateliers « apprendre à apprendre » proposés à l'ensemble des familles : ont ainsi été passées en revue les différentes méthodes pour retenir des vers par cœur, avant que les élèves soient invités à écrire des poèmes.

A Villeurbanne, Marielle Nzondo Biyot, enseignante en CM1 et CM2 à l'école élémentaire Albert Camus, participe également au projet. L'établissement, situé dans un quartier multiculturel et classé en REP+, a été accompagné par Catherine Hurtig-Delattre, ancienne enseignante et spécialiste de la coéducation avec les familles. Plusieurs actions ont été mises en place pour valoriser la culture des parents dans des classes où parfois douze langues différentes sont parlées.

[1] « Ecole et grande pauvreté : lutter contre les discriminations. Croisement de regards sur une recherche participative », ATD Quart Monde, janvier 2026.



Le projet met aussi en lumière la nécessité d'une meilleure formation de tous les enseignants au problème de la pauvreté à l'école

L'enfant peut apporter un objet de chez lui pour le présenter en classe, par exemple un instrument de musique qui reflète sa culture d'origine. Un « marché des connaissances » lui permet de *« distribuer son savoir »,* notamment dans sa langue maternelle. *« Cela montre que tous les savoirs sont valorisés à l'école »*, constate Marielle Nzondo Biyot. Autre initiative, la médiation « exolingue », où les parents sont invités au sein de l'établissement à partager leur langue ou des plats qu'ils ont cuisinés tout en racontant les ingrédients.

PAS D'HEURES ALLOUÉES

En parallèle, un travail a été effectué pour éviter les orientations subies en Segpa ou en Ulis. *« Lorsque les familles refusent, on ne le leur impose pas car on sait qu'elles connaissent très bien leurs enfants. Et souvent, quand elles nous disent que l'élève peut relever le défi et rester en sixième générale, elles voient juste »*, constate l'enseignante.

Marielle Nzondo Biyot regrette toutefois que l'Education nationale n'ait pas alloué d'heures dédiées à ces projets alors que cela a représenté pour les quatre enseignants impliqués dix à quinze heures par an de temps de travail, de réunion, de réflexion, de rédaction… qui n'ont pas été rémunérées. Pour autant, les enseignants accompagnent aujourd'hui d'autres établissements qui souhaitent s'en inspirer.

Des rencontres ont été organisées par ATD Quart Monde une à deux fois par an avec les personnels des établissements, des chercheurs, des militants. Elles étaient structurées autour de spectacles de théâtre-forum [2] et de prises de parole de militants d'ATD Quart Monde ayant une expérience de la pauvreté, qui commentaient de courtes vidéos montrant le travail réalisé dans les écoles. *« Du fait de leurs parcours, ils ont une acuité à voir comment des élèves en difficulté sont mis à l'écart par des paroles parfois anodines comme : "tu es fatigué, repose-toi" »*, décrit Marie-Aleth Grard. Ces militants ont aussi permis aux enseignants de prendre conscience qu'ils utilisaient parfois un niveau de langage trop élevé pour présenter les devoirs.

Mais si l'ensemble des personnels des treize établissements ont bénéficié de formations de la part de l'association, seule l'école maternelle d'Oyonnax a pu dégager durant les six années des heures consacrées au projet. *« Maintenant, nous sommes dans l'essaimage dans l'Education nationale et auprès de partenaires de l'éducation populaire »*, affirme Marie-Aleth Grard, qui cherche de nouveaux financements. Recrutés par des médias très impliqués dans l'innovation pédagogique (Le Café pédagogique et *Les Cahiers pédagogiques*), les volontaires n'ont pas tous tenu dans la durée mais ont réussi à largement impliquer les familles.

Le projet met toutefois aussi en lumière la nécessité plus générale d'une meilleure formation de tous les enseignants au problème de la pauvreté à l'école et du temps consacré à la coéducation avec les familles dans chaque établissement, défend Marie-Aleth Grard. Même avis chez Sylvain Connac, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation, qui y a participé et préconise une plus grande alternance en classe entre moments collectifs et moments de travail en groupes, ainsi que des systèmes d'évaluation revus pour laisser plus souvent une deuxième chance aux élèves. Bref, il faudrait réformer l'ensemble du système pour qu'il ne vise plus seulement à trier les meilleurs mais à favoriser la coopération.

Naïri Nahapétian

[2] Technique théâtrale qui permet, grâce à la participation du public et des comédiens, de parler et d'imaginer collectivement des solutions alternatives aux problèmes sociaux abordés.

Témoignages de militants

« A l'école, l'exclusion se fait petit à petit », témoigne Patricia Viardot dans le rapport « Ecole et grande pauvreté » publié par ATD Quart Monde. La militante de l'association, qui a elle-même connu la grande pauvreté, ajoute : *« C'est aussi le regard des autres enfants. Un élève qui n'a pas la dernière marque d'habit, ni le bon cartable, on se moque parfois de lui. »* Elle décrit ces enfants qui *« se rendent invisibles. Ils restent tout seuls, au fond de la cour »*. Franck Lenfant est également militant au sein de l'association depuis 1989, après avoir *« vécu la pauvreté et de grandes difficultés »*. Venant d'une famille de gens du voyage, il a eu un rapport *« très compliqué »* avec l'école et ne s'y est jamais senti à sa place. Il a commencé à participer au projet « Choisir l'inclusion pour éviter la ségrégation » en 2020 à la demande d'ATD Quart Monde et a visité deux établissements, l'un à Lille, l'autre dans le Morbihan. Saluant le projet, il espère que ce travail va être largement diffusé.

Agenda

DU 2 AU 19 JUIN

FESTIVAL DE L'ÉCONOMIE ENGAGÉE

PARIS (19E). La Maison des canaux organise la 7e édition de son festival annuel autour de la thématique « L'innovation, c'est pas que dans la tech ». A travers une exposition immersive et une série de rendez-vous gratuits, ce festival invite à découvrir des solutions concrètes pour consommer, travailler et vivre autrement. Au programme : conférences, ateliers, location de vêtements et troc d'objets, soirée stand-up. A la Maison des canaux, 6 quai de Seine. Entrée libre et gratuite, sur inscription pour les ateliers et les conférences.

Info : lescanaux.com

10 JUIN

DE QUOI LE CAPITALISME EST-IL LE NOM ?

PARIS (4E). A partir de leur ouvrage *Capitalisme, une histoire de la Terre*, adapté de leur série éponyme diffusée sur France Inter, Lucie Sarfaty et Mathieu Vidard échangeront avec la sociologue Dominique Méda et les historiens Alessandro Stanziani et François Jarrige sur la responsabilité de ce modèle dans la crise écologique. Adoptant une perspective éco-historique, cette rencontre invitera à réfléchir à des alternatives pour construire une économie et un modèle de société respectueux du vivant. Une séance de dédicace clôturera l'événement. De 18 h à 20 h à l'Académie du climat, 2 place Baudoyer. Entrée gratuite, inscription recommandée.

Info : bit.ly/3Rg3stl

16 JUIN

IA ET ÉCONOMIE DE L'ATTENTION : QUELS EFFETS SUR NOS VIES ?

GARGES-LÈS-GONESSE (95). Le Cube Garges accueillera l'enregistrement en public d'une émission autour de l'intelligence artificielle, des réseaux sociaux et de l'économie de l'attention. Animée par François Saltiel, journaliste à France Culture, cette rencontre réunira la philosophe et autrice Anne Alombert, le sociologue Bilel Benbouzid, la journaliste Mathilde Saliou et la créatrice de contenu et militante de l'éducation populaire Aminata Konate. De 17 h à 18 h 30 au Cube Garges, 40 avenue du Général-de-Gaulle. Entrée gratuite sur inscription.

Info : bit.ly/3PcQ5tM

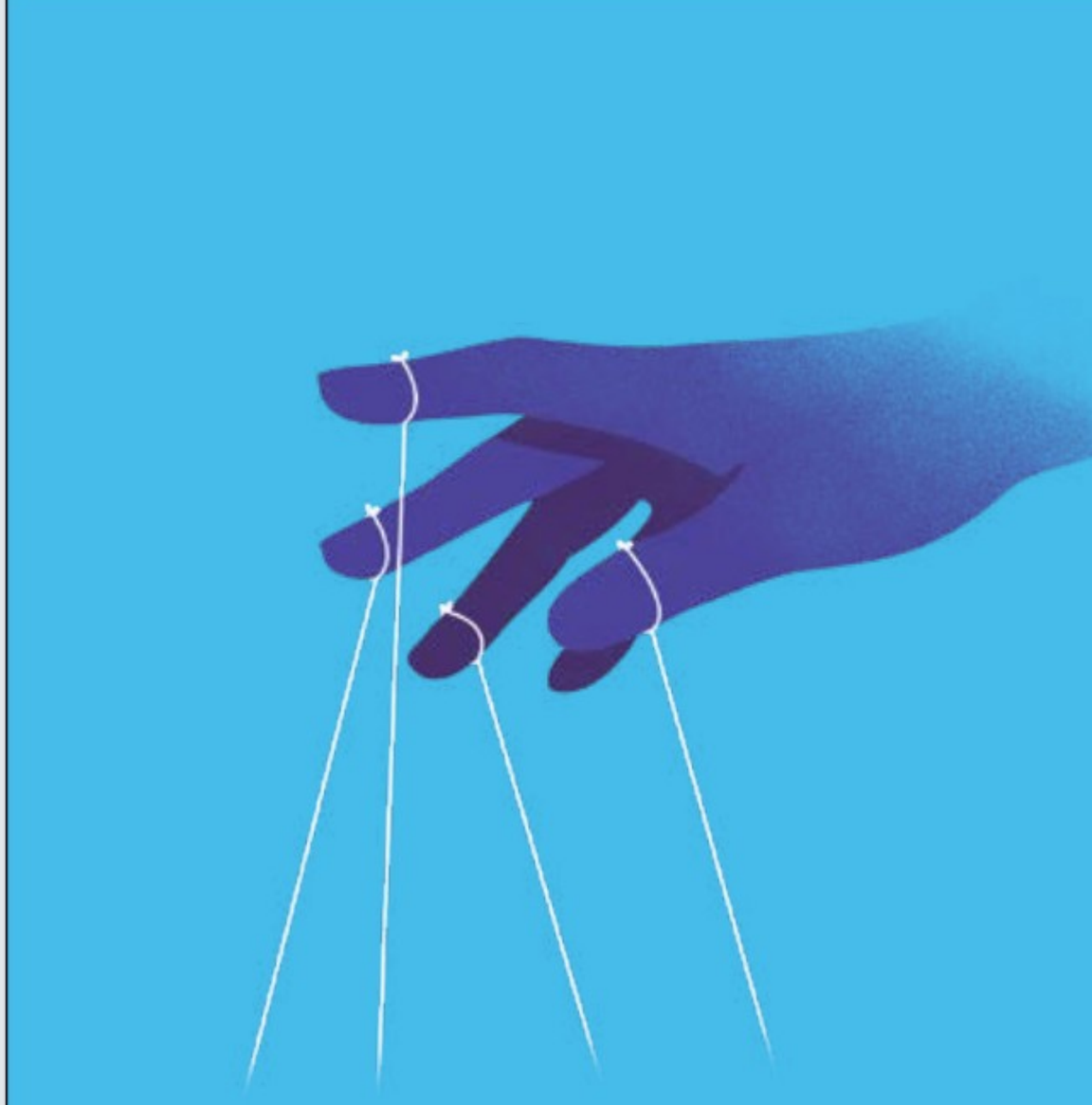
20 JUIN

GARDER LE CAP : 10E ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE

MARSEILLE (13). A l'occasion de la Journée internationale des réfugiés, l'association européenne de sauvetage en mer SOS Méditerranée reviendra sur dix années d'engagement lors d'une journée au Mucem. Au programme : une table ronde et la projection du film *Mothership* de Muriel Cravatte suivie d'une rencontre avec la réalisatrice et les bénévoles de l'association. La journée se conclura par une soirée de soutien avec concerts et DJ sets pour célébrer les 10 ans des opérations de SOS Méditerranée. Au Mucem, 1 esplanade du J4. Réservation obligatoire, table ronde gratuite, projection et soirée payantes.

Info : bit.ly/4fqaZQy

Connectez-vous sur **www.alternatives-economiques.fr/agenda** pour annoncer vos manifestations. Pour pouvoir paraître dans le prochain numéro, l'annonce de votre initiative doit nous parvenir **avant le 15 du mois.**



Chez nous pas de milliardaires aux manettes !

INFORMEZ-VOUS AVEC UN MÉDIA 100 % INDÉPENDANT

Alternatives Economiques

Abonnez-vous
altereco.media/abo

1 € le premier mois, puis à partir de 6,90 € par mois

Résiliable en ligne facilement

PERTES & PROFITS par Enzo



– Vous avez raison, M. Aghion, les inégalités, ce sont des mondanités !

Les examens approchent...
Mettez tous les atouts de votre côté !



En vente en librairie

ou sur commande : alternatives-economiques.fr/bac2026

Alternatives Economiques

ENERCOOP

CHANGEZ LE SCÉNARIO !

Face aux ravages des énergies fossiles et au greenwashing, ils se sentaient impuissants, isolés… pourtant, ils vont passer à l'action. Comme eux, changez le scénario !

Avec Enercoop, reprenez la main sur votre consommation d'énergie et agissez concrètement pour une transition écologique, locale et solidaire.

Depuis 20 ans, la coopérative Enercoop propose aux particuliers, professionnels et collectivités, une électricité 100 % renouvelable, produite en France par 600 producteurs locaux, et certifiée par l'Ademe*.

Passez à l'électricité 100 % renouvelable, locale, citoyenne et sans actionnaire !

enercoop.fr

enercoop
L'énergie militante

* 100 % de notre offre aux particuliers est labellisée VertVolt "Choix très engagé" par l'Ademe.

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !